



HAL
open science

Château et village castral du vieux Vallon, Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche). Rapport d'opération de fouille archéologique

Jean-François Modat, Frédéric Loppe, Romain Wiss

► **To cite this version:**

Jean-François Modat, Frédéric Loppe, Romain Wiss. Château et village castral du vieux Vallon, Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche). Rapport d'opération de fouille archéologique. Amicale laïque de Carcassonne. 2013. hal-03908880

HAL Id: hal-03908880

<https://hal.science/hal-03908880>

Submitted on 20 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport Final d'Opération



CHÂTEAU ET VILLAGE CASTRAL DU VIEUX VALLON

Réhabilitation du château et de ses abords

VALLON-PONT-D'ARC (Rhône-Alpes, Ardèche)



*Fouilles archéologiques préventives
et étude du bâti*

*J.-F. Modat
F. Loppe
R. Wiss*



Novembre 2012

Références :

Région : Rhône-Alpes
Département : Ardèche
Commune : Vallon-Pont-d'Arc
Lieu-dit : vieux Vallon
Code INSEE : 07330
Code opération : 22 10 930
Arrêté de prescription : 11-384

Opérateur :

Amicale Laïque de Carcassonne
Section Archéologie
87 Rue de Verdun
11000 CARCASSONNE
Tél: 04.68.25.24.74
Fax: 09.58.07.24.74
alcarcassonne@free.fr

ALC
Archéologie

Rapport Final d'Opération



CHÂTEAU ET VILLAGE CASTRAL DU VIEUX VALLON

Réhabilitation du château et de ses abords

VALLON-PONT-D'ARC (Rhône-Alpes, Ardèche)



Fouilles archéologiques préventives et étude du bâti

J.-F. Modat

F. Loppe

R. Wiss



Novembre 2012

Références :

Région : Rhône-Alpes

Département : Ardèche

Commune : Vallon-Pont-d'Arc

Lieu-dit : vieux Vallon

Code INSEE : 07330

Code opération : 22 10 930

Arrêté de prescription : 11-384

Opérateur :

Amicale Laïque de Carcassonne

Section Archéologie

87 Rue de Verdun

11000 CARCASSONNE

Tél: 04.68.25.24.74

Fax: 09.58.07.24.74

alcarcassonne@free.fr



Page de couverture :

*Crête sud de la colline du chastelas. Ruines du château et de son castrum, vues depuis le château de Salavas.
(F. Loppe, ALC archéologie, 2012)*

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement la mairie de Vallon-Pont-d'Arc, en particulier M. Claude Benahmed, maire de la commune, et M. Jean Meyer-Roux, adjoint à l'Urbanisme, pour l'intérêt porté à notre intervention et la mise à disposition des documents nécessaires à la compréhension du site et de leur projet.

Que soient remerciés pour leur collaboration l'architecte mandataire Antoine Sanchez, l'architecte-archéologue Stéphanie Zugmeyer et le paysagiste Patrice Pierron, chargés du projet d'aménagement sur le site du Vieux Vallon.

Merci à l'association *Les Amis de l'Histoire*, et notamment MM. Pierre Roudil et Valladier-Chante pour leurs recherches sur le site du Vieux Vallon.

L'entreprise SELE, chargés des travaux de confortation des élévations du château pour leurs indications.

Nos remerciements vont également à l'équipe du musée de l'aven d'Ornac, M. Robin Furestier, gestionnaire des collections, pour l'observation du mobilier protohistorique, M. Nicolas Latour, doctorant à l'Université de Provence pour la détermination du mobilier archéozoologique afférent.

Merci aussi à l'équipe des archives départementales de l'Ardèche à Privas pour leur aide précieuse.

Enfin, que soit exprimée ici notre plus grande gratitude à M. François Dumoulin du Service régional de l'archéologie Rhône-Alpes, pour ses conseils avisés sur le terrain.

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I - Données administratives, techniques et scientifiques	9
1.1. Fiche signalétique.....	10
1.2. Mots-clefs des thésaurus	11
1.3. Notice scientifique	12
1.4. Documents cartographiques de localisation	13
1.5. Documents administratifs	16
SECTION II - Résultats de l'opération	31
Introduction	32
2.1. Approche historique du site	33
2.2. Les tranchées TR1, 2, 3a et 3b	43
2.3. Les sondages 1 (zone 2), 4 et 5 (zone 1)	54
2.4. Le mobilier archéologique	63
2.5. L'étude du bâti	73
Conclusion	116
Bibliographie	118
Index des figures	119
SECTION III – Inventaires techniques	123
3.1. Inventaire du mobilier archéologique.....	125
3.2. Liste des Unités Stratigraphiques	126
3.3. Liste des Faits archéologiques	131

SECTION I

Données administratives, techniques et scientifiques

1.1. Fiche signalétique

LOCALISATION ET IDENTITÉ DU SITE			
Région	Rhône-Alpes	N° SRA	21163
Département	Ardèche (07)	N° Patriarche	22 10930
Commune	Vallon-Pont-d'Arc	Réf. cadastrale	D 228, 229, 234, 235, 240
Lieu-dit / adresse	Ruines du Vieux Vallon	Coord. Lambert III	X= 811 475 ; y= 6367850
Code INSEE	07330	Altimétrie	183 m NGF

RÉFÉRENCES DE L'OPÉRATION	
Arrêté de prescription	11-384 (30 novembre 2011)
Arrêté de désignation du RS	2012/1117 (30 mars 2012)
Propriétaire du terrain	Commune de Vallon-Pont-d'Arc
Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement	Commune de Vallon-Pont-d'Arc
Nature de l'aménagement	Réhabilitation du château et de ses abords
Opérateur d'archéologie	ALC archéologie 87, rue de Verdun - 11000 CARCASSONNE
Responsable scientifique de l'opération	Jean-François Modat
Dates d'intervention sur le terrain	du 4 avril au 3 mai 2012
Emprise du projet	1 000 m ²
Surface fouillée	31 m ²
Lieu de dépôt du mobilier archéologique	Dépôt archéologique de Lyon (Rhône)

INTERVENANTS SCIENTIFIQUES ET ADMINISTRATIFS				
Prénom	Nom	Organisme	Tâche générique	Tâche affectée à l'opération
Michel	Lenoble	SRA	Adjoint à la Conservatrice régionale	Prescription et contrôle scientifique
François	Dumoulin	SRA	Ingénieur d'études	Contrôle scientifique
Jean-François	Modat	ALC	Archéologue	Responsable scientifique
Marie-Elise	Gardel	ALC	Directrice	Gestion financière
Valérie	rivière	ALC	Adjointe de direction	Gestion et comptabilité

INTERVENANTS FOUILLE ET POST-FOUILLE				
Prénom	Nom	Organisme	Tâche générique	Tâche affectée à l'opération
Jean-François	Modat	ALC	Archéologue	Coordination, fouille, relevés, DAO, rédaction
Frédéric	Loppe	ALC	Archéologue	Relevés et étude du bâti
Romain	Wiss	ALC	Logisticien	Technicien de fouille
Pierre	Magniez	ALC	Archéozoologue	Étude archéozoologique
François	Amigues	UPVD	Céramologue Maître de Conférences	Étude céramologique

1.2. Mots-clefs des thésaurus

Chronologie	Sujets et thèmes	Mobilier
<input type="checkbox"/> Paléolithique	<input type="checkbox"/> Édifice religieux	<input checked="" type="checkbox"/> Céramique
<input type="checkbox"/> Inférieur	<input checked="" type="checkbox"/> Édifice militaire	<input type="checkbox"/> Restes végétaux
<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Bâtiment commercial	<input checked="" type="checkbox"/> Faune
<input type="checkbox"/> Supérieur	<input type="checkbox"/> Structure funéraire	<input type="checkbox"/> Flore
<input type="checkbox"/> Méso et Épipaléolith	<input type="checkbox"/> Voirie	<input checked="" type="checkbox"/> Objet métallique
<input type="checkbox"/> Néolithique	<input checked="" type="checkbox"/> Hydraulique	<input type="checkbox"/> Arme
<input type="checkbox"/> Ancien	<input type="checkbox"/> Habitat rural	<input type="checkbox"/> Outil
<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Villa	<input type="checkbox"/> Parure
<input type="checkbox"/> Récent	<input type="checkbox"/> Bâtiment agricole	<input type="checkbox"/> Habillement
<input checked="" type="checkbox"/> Protohistoire	<input type="checkbox"/> Bâtiment agricole	<input type="checkbox"/> Trésor
<input type="checkbox"/> Chalcolithique	<input type="checkbox"/> Structure agraire	<input checked="" type="checkbox"/> Monnaie
<input checked="" type="checkbox"/> âge du Bronze	<input type="checkbox"/> Urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/> Verre
<input type="checkbox"/> Ancien	<input type="checkbox"/> Maison	<input type="checkbox"/> Mosaïque
<input type="checkbox"/> Moyen	<input checked="" type="checkbox"/> Structure urbaine	<input type="checkbox"/> Peinture
<input type="checkbox"/> Récent	<input type="checkbox"/> Foyer	<input type="checkbox"/> Sculpture
<input checked="" type="checkbox"/> Âge du Fer	<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Inscription
<input type="checkbox"/> Hallstatt (1 ^{er} âge Fer)	<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Mouture
<input checked="" type="checkbox"/> La Tène (2 nd âge Fer)	<input type="checkbox"/> Sépulture	
<input type="checkbox"/> Antiquité romaine (gallo-romain)	<input type="checkbox"/> Grotte	
<input type="checkbox"/> République romaine	<input type="checkbox"/> Abri	
<input type="checkbox"/> Empire romain	<input type="checkbox"/> Mégalithe	
<input type="checkbox"/> Haut-Empire (jusqu'en 284)	<input type="checkbox"/> Artisanat alimentaire	
<input type="checkbox"/> Bas-Empire (de 285 à 476)	<input type="checkbox"/> Argile : atelier	
	<input type="checkbox"/> Atelier métallurgique	
	<input type="checkbox"/> Artisanat	
	<input type="checkbox"/> Autre	
<input checked="" type="checkbox"/> Époque médiévale		
<input type="checkbox"/> haut Moyen Âge		
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen Âge médian		
<input type="checkbox"/> bas Moyen Âge		
<input checked="" type="checkbox"/> Temps modernes		
<input checked="" type="checkbox"/> Époque contemporaine		
<input type="checkbox"/> Ère industrielle		
Édifice public	<input checked="" type="checkbox"/> Lithique	
	<input type="checkbox"/> Industrie osseuse	
		Études annexes
		<input type="checkbox"/> Géologie
		<input type="checkbox"/> Datation
		<input type="checkbox"/> Anthropologie
		<input type="checkbox"/> Paléontologie
		<input checked="" type="checkbox"/> Zoologie
		<input type="checkbox"/> Botanique
		<input type="checkbox"/> Palynologie
		<input type="checkbox"/> Macrorestes
		<input type="checkbox"/> An. de céramiques
		<input type="checkbox"/> An. de métaux
		<input type="checkbox"/> Acq. des données
		<input checked="" type="checkbox"/> Numismatique
		<input type="checkbox"/> Conservation
		<input type="checkbox"/> Restauration
		<input type="checkbox"/> Prélèvement

1.3. Notice scientifique

Un projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) voit le jour dès 2008. Impulsé par la Ville et soutenu par l'Architecte des Bâtiments de France, ce projet de valorisation et de développement culturel permet de sélectionner un groupe d'architectes pour sa réalisation. Dénommé « Réhabilitation du site féodal du vieux Vallon, volet ruines et cheminements », le projet vise notamment à sécuriser les ruines du château et à aménager un circuit touristique en son sein. La proposition faite par le groupement d'architecte-paysagiste (Stéphanie Zugmeyer, Antoine Sanchez et Patrice Pierron) pour l'accès au château, prévoit la pose de passerelles et de rambardes de sécurité qui entameront les niveaux archéologiques sous-jacents.

Ainsi une opération d'archéologie préventive a été prévue par le Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes (arrêté n° 11-384 du 30 novembre 2011) pour la réalisation de fouilles sur l'emprise du projet, ainsi qu'une opération d'archéologie du bâti avant toute intervention de restauration des élévations en présence.

Les relevés en plan et en élévation obtenus à la suite de cette opération ont révélé les différentes phases de construction et de réfection qu'a connu le château au cours de son occupation. Ces premières études pourraient fournir des informations quant à la morphogenèse de ce *castrum*. Il est à noter que des habitats troglodytiques sont avérés, et il serait intéressant de connaître le lien chronologique entre les différentes structures bâties et creusées sur ce site du vieux Vallon.

1.4. Documents cartographiques de localisation

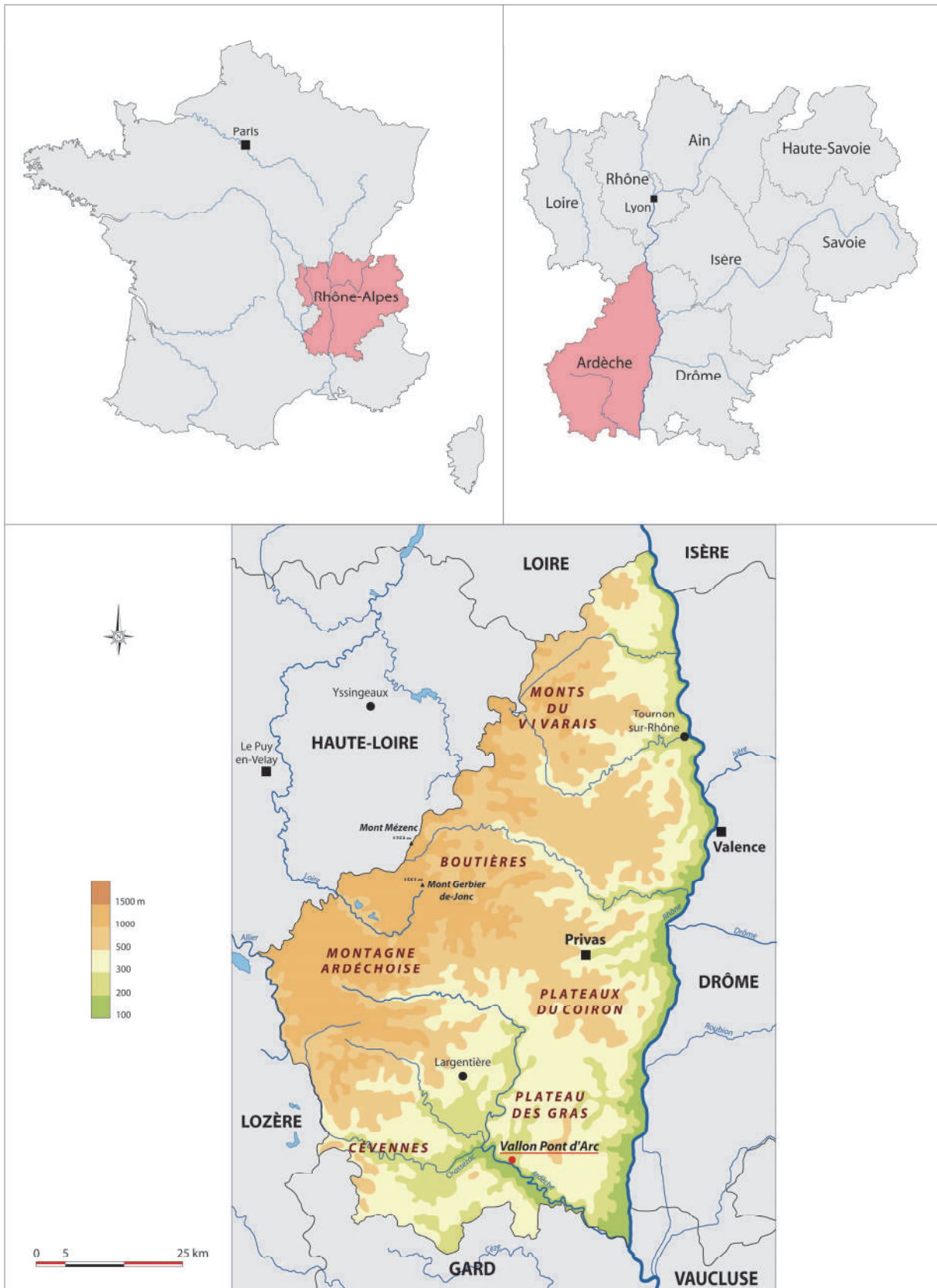


Fig. 1 : Localisation de Vallon Pont d'Arc (France, Rhône-Alpes, Ardèche). DAO : J.-F. Modat, 2012.



Fig. 2 : Carte topographique de Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche). Extrait de carte © IGN au 1/100 000°.

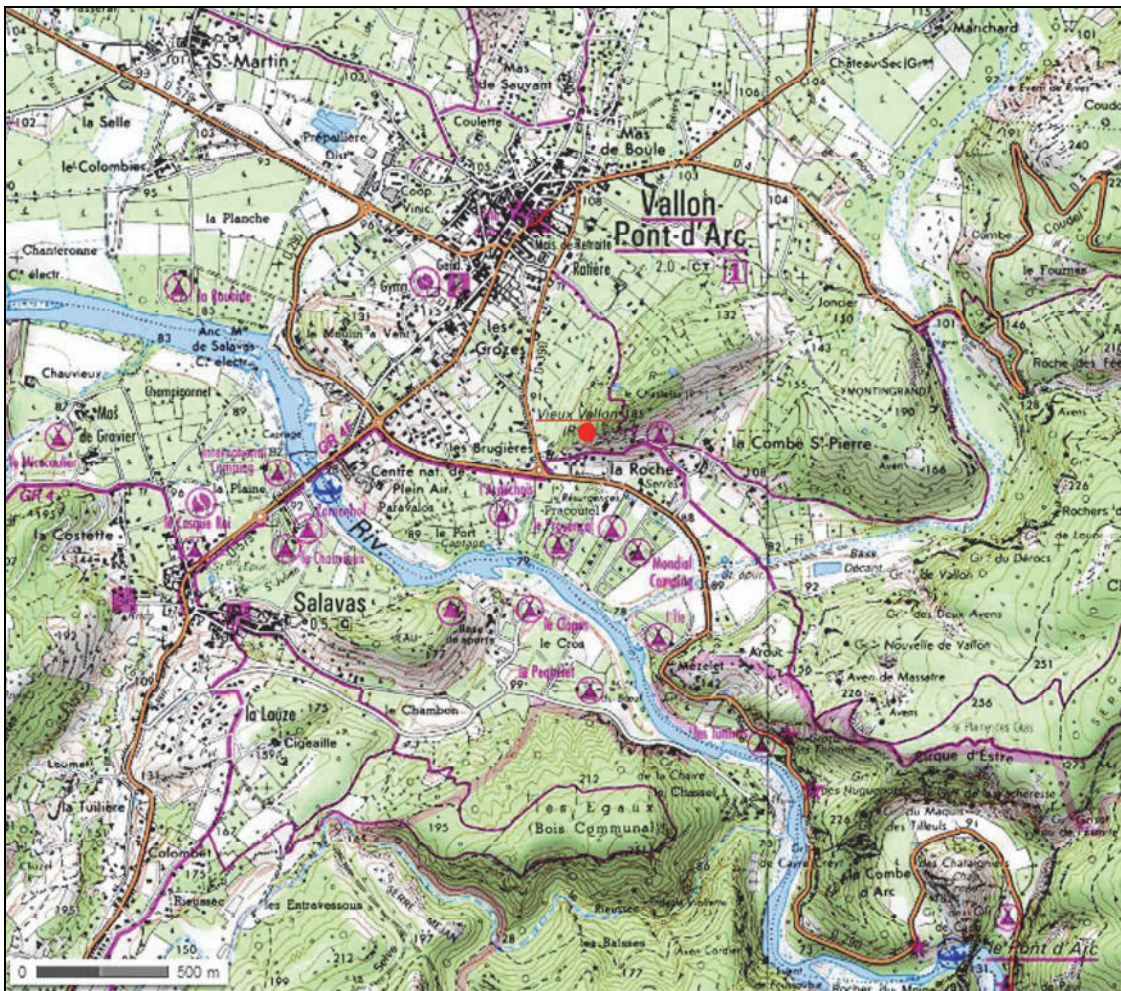


Fig. 3 : Carte topographique des ruines du Vieux Vallon (en rouge). Extrait de carte © IGN au 1/25 000°.

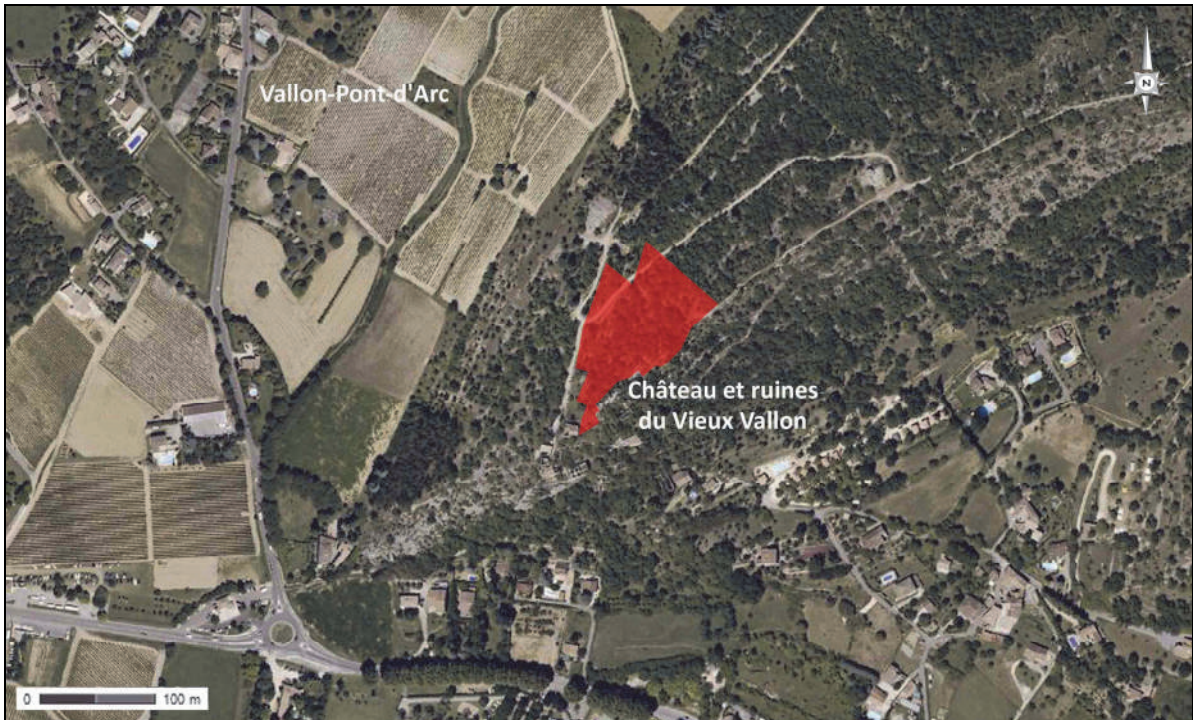



Fig. 4 : Photographie satellite au 1/5 000^e localisant le château et des ruines du vieux Vallon (en rouge).
Source : www.geoportail.fr © IGN, DAO : J.-F. Modat, 2012.



Fig. 5 : Parcelles cadastrales prescrites par le Service Régional de l'Archéologie Rhône-Alpes (en rouge) : D 228, 229, 234, 235 et 240. Source : www.cadastre.gouv.fr (2011) DAO : J.-F. Modat, 2012.

1.5. Documents administratifs

- Arrêté de prescription n° 11-384 du 30 novembre 2011

	
PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES	
<p>Direction régionale des affaires culturelles Service régional de l'archéologie</p>	
<p>ARRETE N° 11-384</p>	
<p>SRA : 21163 Affaire suivie par : François DUMOULIN</p> <p>Téléphone : 04-72-00-44-92 Télécopie : 04-72-00-44-57 Mél : francois.dumoulin@culture.gouv.fr</p>	<p style="text-align: center;">Le Préfet de la région Rhône-Alpes Préfet du Rhône Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du mérite</p>
<p>VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;</p> <p>VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;</p> <p>VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;</p> <p>VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 11-008 du 13 janvier 2011, accordant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;</p> <p>VU l'arrêté du Directeur régional des affaires culturelles en Rhône-Alpes n° 2011-20 du 29 avril 2011, portant subdélégation de signature pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;</p> <p>VU le dossier de demande de déclaration préalable déposé auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles (Service régional de l'archéologie) sous le n° : non référencé , par la Commune de Vallon-Pont-d'Arc, 1 place de la Résistance, 07150 VALLON-PONT-D'ARC, reçu le 05/10/11 ;</p> <p>VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 18 octobre 2011 ;</p> <p>CONSIDERANT que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation sur le château féodal mentionné dès 1206 affectent des éléments du patrimoine archéologique ;</p> <p>CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;</p>	
<p>ARRETE</p>	
<p>Article 1^{er} : Une opération de fouille archéologique préventive sera réalisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux susvisés, situé comme suit :</p>	
<p>Direction régionale des affaires culturelles – Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent – 69283 LYON Cedex 01 Tél. : 04 72 00 44 00 – Fax : 04 72 00 43 30 – www.culture.gouv.fr/rhone-alpes</p>	

Région : Rhône-Alpes
Département : ARDECHE
Commune : Vallon-Pont-d'Arc
Lieu-dit : Vieux Vallon - Réhabilitation du château et de ses abords
Cadastre : section(s) / parcelle(s) : D 228p, 229

L'opération de fouille archéologique préventive débutera par une intervention de terrain et s'achèvera par l'analyse et la mise en forme des résultats obtenus et la remise d'un rapport de synthèse.

Article 2 : La réalisation de l'opération de fouille archéologique préventive incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux susvisés. Celle-ci fera appel, pour sa mise en œuvre, à un opérateur : soit l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), soit un service archéologique territorial agréé, soit toute autre personne de droit public ou privé dont la compétence scientifique est garantie par un agrément délivré par l'Etat, et sous réserve du respect du dernier alinéa de l'article L.523-8 du code du patrimoine.
L'agrément requis pour la présente fouille concerne la période suivante : Moyen âge.

Article 3 : Un contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux et l'opérateur chargé de la réalisation des fouilles fixera, notamment :

- Le projet scientifique d'intervention et les moyens mis en œuvre ;
- La date prévisionnelle de début de l'opération, sa durée et le prix de réalisation des fouilles ;
- Les conditions et délais de la mise à disposition du terrain par l'aménageur et de l'intervention de l'opérateur ;
- Les indemnités dues par l'une ou l'autre partie en cas de dépassement des délais convenus ;
- La date de remise du rapport final d'opération.

Le contrat signé par l'opérateur et l'aménageur est transmis par ce dernier au Directeur régional des affaires culturelles. Lorsque l'intervention de l'opérateur est conditionnée par l'agrément prévu à l'article 2, un justificatif de cet agrément est joint au contrat signé.

Article 4 : A réception du contrat signé, l'Etat dispose d'un délai maximal de 2 mois pour le valider, après consultation éventuelle de la Commission inter-régionale de la recherche archéologique (CIRA). Après avoir contrôlé la conformité du contrat avec les prescriptions de fouilles édictées, L'Etat autorisera les fouilles.

Article 5 : L'opérateur chargé de l'exécution des fouilles se conformera aux prescriptions imposées par l'Etat (selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques annexés au présent arrêté) et interviendra sous la surveillance des représentants de l'Etat.

Article 6 : Les travaux ou constructions prévues susvisés donnant lieu à la présente prescription de fouille ne pourront être entrepris qu'après l'achèvement de ces opérations d'archéologie préventive.

Article 7 : Le présent arrêté de prescription d'une opération de fouille archéologique est accompagné d'un cahier des charges scientifique élaboré par l'Etat, qui détaille la prescription et précise, notamment, les objectifs scientifiques et les principes méthodologiques indiqués à l'article 5. Un document graphique relatif à l'emprise au sol de la fouille archéologique est annexé au présent arrêté ainsi qu'un cahier des charges concernant l'enregistrement et le conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives).

Article 8 : La personne projetant d'exécuter les travaux susvisés ayant donné lieu à la présente prescription de fouille, tiendra informée le Directeur régional des affaires culturelles des modalités de mise en œuvre du présent arrêté.

Article 9 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et la Conservatrice régionale de l'archéologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la personne qui projette les travaux et à l'autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation.



Fait à Lyon, le 30/11/2011

P/Le Directeur régional
des affaires culturelles
et par subdélégation,
L'adjoint à la Conservatrice
régionale de l'archéologie



Michel LENOBLE

- Cahier des charges scientifiques et techniques

	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Vu pour être annexé à l'arrêté N° 31-384 du 30/11/2011
PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES		
Direction régionale des affaires culturelles Service régional de l'archéologie 6 quai Saint-Vincent 69283 LYON CEDEX 01 Tél : 04 72 00 44 50	CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE POUR UNE OPERATION DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE (conformément au code du patrimoine, et notamment son livre V)	
DONNEES ADMINISTRATIVES		
Réf. : 2011/8737/FD/PM		
Affaire suivie par : F. Dumoulin N° SRA : 21163		
LOCALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT		
Département : Ardèche Commune : Vallon Pont d'Arc Lieu-dit : Vieux Vallon Adresse : Réf. cadastre : Section : D Parcelles cadastrales : 228 – 229 – 234 – 235 – 240		
PROPRIETAIRE DU TERRAIN		
(si autre que maître d'ouvrage. Cf. liste jointe si propriétaires multiples)		
Nom : Adresse :		
MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT		
<input checked="" type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Mixte		
Nom (ou raison sociale) : Commune de Vallon Pont d'Arc Adresse : Hotel de Ville, 07150 Vallon Pont D'arc Tél. : Fax : Personne à contacter :		
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE		
(si autre que maître d'ouvrage du projet d'aménagement)		
<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Mixte		
Nom (ou raison sociale) : Adresse : Tél. : Personne à contacter :		
DOSSIER ADMINISTRATIF		
Type de dossier : DP N° opération d'urbanisme : sans objet Envoyé par : Commune de Vallon-Pont-d'Arc		
NATURE DU PROJET		
Aménagement touristique des ruines du château de Vallon		
PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS ET SITES :		
Sans objet		
Date d'examen en Commission interrégionale de la recherche archéologique : 18 octobre 2011		

DONNEES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

1 Type d'intervention

étude travaux de terrain travaux de laboratoire

2 Localisation et données techniques particulières

- 2.1 Emprise de la fouille : 1000 m² environ (délimitée sur le plan joint en annexe).

- 2.2 Section / parcelles concernées par la fouille : D 228p et 229

- 2.3 Niveau de décaissement prévu pour l'aménagement : 0, 5m maximum

- 2.4 Données techniques particulières

éventuellement, techniques de remblaiement et protections des vestiges laissés *in situ*.

Code du patrimoine, art. R. 523-39 : Lorsque le préfet de région prescrit la réalisation d'une fouille, il assortit son arrêté de prescription d'un cahier des charges scientifique qui définit les objectifs, les données scientifiques ainsi que les principes méthodologiques et techniques de l'intervention ainsi que le délai limite de remise du rapport final.

3 Données scientifiques

3.1. Contexte archéologique

- 3.1.1 Contexte général :

La commune de Vallon est mondialement connue pour son patrimoine archéologique préhistorique. Elle recèle aussi de nombreux vestiges d'époques plus récentes, dont le site de Vieux Vallon.

Le Vieux Vallon, comme son nom l'indique est le noyau d'origine du peuplement médiéval. Son château est mentionné dès 1206, et sa position défensive privilégiée a dû en faire un refuge à toutes les périodes instables de l'histoire. Les vestiges bien que mal connus sont incontestables.

- 3.1.2 Eléments acquis lors de l'étude architecturale

L'étude de l'architecte du patrimoine S. Zugmeyer permet de reconnaître dans l'ensemble castral de Vallon plusieurs entités.

Au centre une forte construction de base quadrangulaire, réalisée en grand appareil, très dégradé par les états postérieurs, semble correspondre au donjon initial. Sa situation sur une rocca dominant la plaine de Vallon laisse à penser qu'il s'agit d'une création seigneuriale ancienne, sans doute à l'origine du château et du village castral.

Une enceinte forte plus large vient entourer le sommet de la rocca (murs 3, 5 et 6). Cet ensemble encore en partie en élévation au nord et à l'ouest constitue le second état du site, un premier château. Les élévations laissent apparaître de nombreuses reprises, mais aussi beaucoup d'informations (ouvertures boulin, hourds ou chemins de ronde...). Le fossé taillé dans le rocher et sa plateforme antérieure appartiennent vraisemblablement à cet état.

Enfin une dernière phase d'aménagement, sans doute tardive est décelable, avec la mise en place de tours pleines dans l'angle nord de la fortification, et d'une poterne sur la face NO. Sur cette dernière on lit plusieurs états.

Pour terminer signalons que de nombreuses terrasses sans habitat se développent sur les pentes cotées nord ouest, et que le bourg castral, se développe sur le versant sud du site.

3.2. Documentation disponible

Laffont 2004 : Laffont P. Y. *Atlas des châteaux du Vivarais (X-XIIIe siècle)*, DARA 25, Lyon 2004.

Valadier Chante 1993 : Valladier Chante R., *Vallon Pont d'Arc à la fin du Moyen Age. Une communauté paysanne du Vivarais: Saint Saornin de Avallon*. Valence, 1993.

3.3. Objectifs scientifiques

L'intervention archéologique distingue trois catégories d'objectifs selon leur nature, portant sur les élévations, sur les fouilles du sol et sur les compléments de relevés.

- Sur les élévations, les murs repris seront analysés globalement par un relevé général. Les parties soumises à une reprise par les travaux (Mur 1, Tour 2, Mur 3, 4, 6, et 7), ainsi que les zones clefs de la compréhension des élévations (toutes anomalies, ouvertures, support d'ouvrages, les rapports stratigraphiques...) feront l'objet d'un relevé pierre à pierre repris sur le terrain.
- La fouille au sol portera sur trois points. Le premier est constitué par les points d'appuis de la passerelle. Un dégagement de 2 zones de 4m² sera réalisé. En rive nord on dégagera la surface du rocher. En rive sud on dégagera la maçonnerie reposant sur le rocher et selon les précisions du maître d'ouvrage on pourra rechercher la roche saine. Le second point de fouille consiste à dégager les zones d'appui de la coursière sud. Un dégagement de 2 zones de 4m² sera réalisé sur la surface du rocher. Le troisième point est de dégager le long des garde-corps sud et nord ouest. Le terrassement sera limité à la profondeur de 0,5m ou à la roche saine. Ce dégagement devra être réalisé manuellement en raison de l'absence d'accès pour des engins.
- Les relevés complémentaires porteront d'une part sur le massif rocheux situé en avant du fossé, afin de vérifier après débroussaillage si l'aspect lapiazé est du à une action anthropique, et si un fossé avancé ne défend pas le site (limite de la parcelle 228/26), et d'autre part sur le secteur du donjon. Cette zone, débroussaillée fera l'objet d'un relevé en plan précis, dans dégagement des constructions.

Le rapport de fouille devra remettre l'ensemble des constructions analysées dans un contexte historique local et général, en se basant sur la littérature existante et si cette dernière fait totalement défaut sur une rapide étude d'archive.

4. Agrément de l'opérateur

Qualification du responsable d'opération et de l'équipe d'intervention

Agrément de l'opérateur : Archéologie du bâti et période médiévale

En fonction des objectifs décrits ci-dessus (en 3), l'opérateur sera agréé pour la période suivante : Moyen Age.

Responsable d'opération :

Le Préfet de région désignera le responsable scientifique de l'opération qui devra assurer la direction effective de l'opération.

Il s'agira d'un archéologue spécialisé en archéologie médiévale et archéologie du bâti.

Le responsable d'opération informera régulièrement le Service régional d'archéologie, de préférence par écrit, du déroulement de l'opération et des découvertes.

Il informera immédiatement le Service régional d'archéologie de toute découverte d'intérêt majeur.

Dans son projet d'intervention, l'opérateur pourra proposer le nom du responsable scientifique de l'opération.

Equipe de fouille :

Les effectifs prévus dans le projet seront définis en fonction de la durée de l'intervention et des objectifs scientifiques émis par le Préfet de région.

Le projet devra en outre indiquer :

- le nombre de responsables de secteur et leurs compétences respectives, le schéma d'organisation dans lequel ils interviendront ;
- le nombre et les qualifications des spécialistes ;
- le nombre de techniciens de fouille et leurs compétences particulières, le cas échéant.

5. Principes méthodologiques

Le projet d'intervention de l'opérateur devra préciser :

- les modalités de décapage, le détail de leur mise en œuvre et les engins utilisés ;
- le mode d'enregistrement des données (mobilier inclus) ainsi que le détail de leur mise en œuvre. Les systèmes d'enregistrement utilisés seront libres de droit ;
- la méthodologie adoptée pour la fouille (en particulier pour les structures complexes) ;
- la prise en compte des données paléo-environnementales ;
- un planning détaillé de la réalisation de la phase terrain.

La durée minimale de la fouille sera de 20 jours ouvrés, pour une équipe de l'ordre de 2 à 3 personnes.

- Précisions quant au mode d'enregistrement des données :

- . les relevés graphiques seront localisés sur un plan ;
- . la cote d'apparition des vestiges sera indiquée ;
- . l'épaisseur des terres décapées figurera ;
- . les limites de fouille seront géolocalisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral ;
- . tous les plans et coupes apparaîtront à une échelle lisible ;
- . les niveaux seront rattachés aux altitudes NGF.

. L'opérateur proposera un protocole de tri et de traitement du mobilier pour identification et étude comprenant les mesures conservatoires éventuellement nécessaires. A cet effet, il fera appel, en tant que de besoin, à la participation de spécialistes ou de laboratoires compétents pour le prélèvement et l'étude du mobilier issu de la fouille. Une fiche de suivi indiquant le mode de traitement et le lieu provisoire de conservation sera attachée à chacun d'entre eux. La Drac (Service régional de l'archéologie) sera informée de tout mouvement de mobilier.

- Analyses et travaux en laboratoire : le projet d'opération archéologique décrira précisément la méthodologie et les moyens retenus pour la mise en œuvre des analyses et des travaux en laboratoire spécifiques à l'intervention.

Durant la phase terrain, l'opérateur fournira une fiche hebdomadaire d'avancement du chantier, avec plan mis à jour et photo si nécessaire.

A l'issue de la phase terrain un projet de programmation des moyens prévus pour la phase post fouille (compétences, planning) sera transmis au SRA.

6. Mise en forme des données

La phase de mise en forme des données consistera à traiter, inventorier, analyser puis mettre en forme les données de terrain afin de rédiger un rapport final de synthèse. Il sera rédigé en français, ainsi que l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération archéologique.

Le délai limite pour la remise du rapport final au S.R.A. est fixé à : 6 mois après la date d'achèvement de la phase de terrain.

- Le rapport final sera remis en 8 exemplaires, dont un non broché.

Il respectera les normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques définies :

- par l'arrêté du 27 septembre 2004, publié au J.O. du 14 octobre 2004 ;
- par le cahier des charges joint à l'arrêté de prescription de fouille et dénommé « enregistrement et conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives) ; normes de contenu et de présentation des rapports d'opération d'archéologie préventive en Rhône-Alpes ».

Le rapport doit comprendre, outre la page de titre, les trois sections suivantes :

- La première section rassemble, sous forme de fiches, de notices et de documents, les données administratives, techniques et scientifiques caractérisant l'opération. On y trouvera, en particulier, une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération, destinée au bilan scientifique régional.
 - La deuxième section décrit en détail l'opération et ses résultats.
 - La troisième section regroupe les inventaires techniques, et notamment l'inventaire technique et systématique du mobilier archéologique, ordonné par catégorie, par unité d'enregistrement et par parcelle cadastrale, sous forme de listes ou de tableaux.
- A la remise du rapport et, au plus tard à l'expiration d'un délai de deux ans (à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération du terrain), le mobilier est remis à l'Etat. Avec le mobilier, l'opérateur remet à l'Etat, aux fins d'archivage, la documentation scientifique constituée en cours d'opération. La documentation scientifique et le mobilier issu de l'opération archéologique seront remis conformément aux normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement définies par l'arrêté du 16 septembre 2004 précisé par le cahier des charges joint à l'arrêté de prescription de fouille.

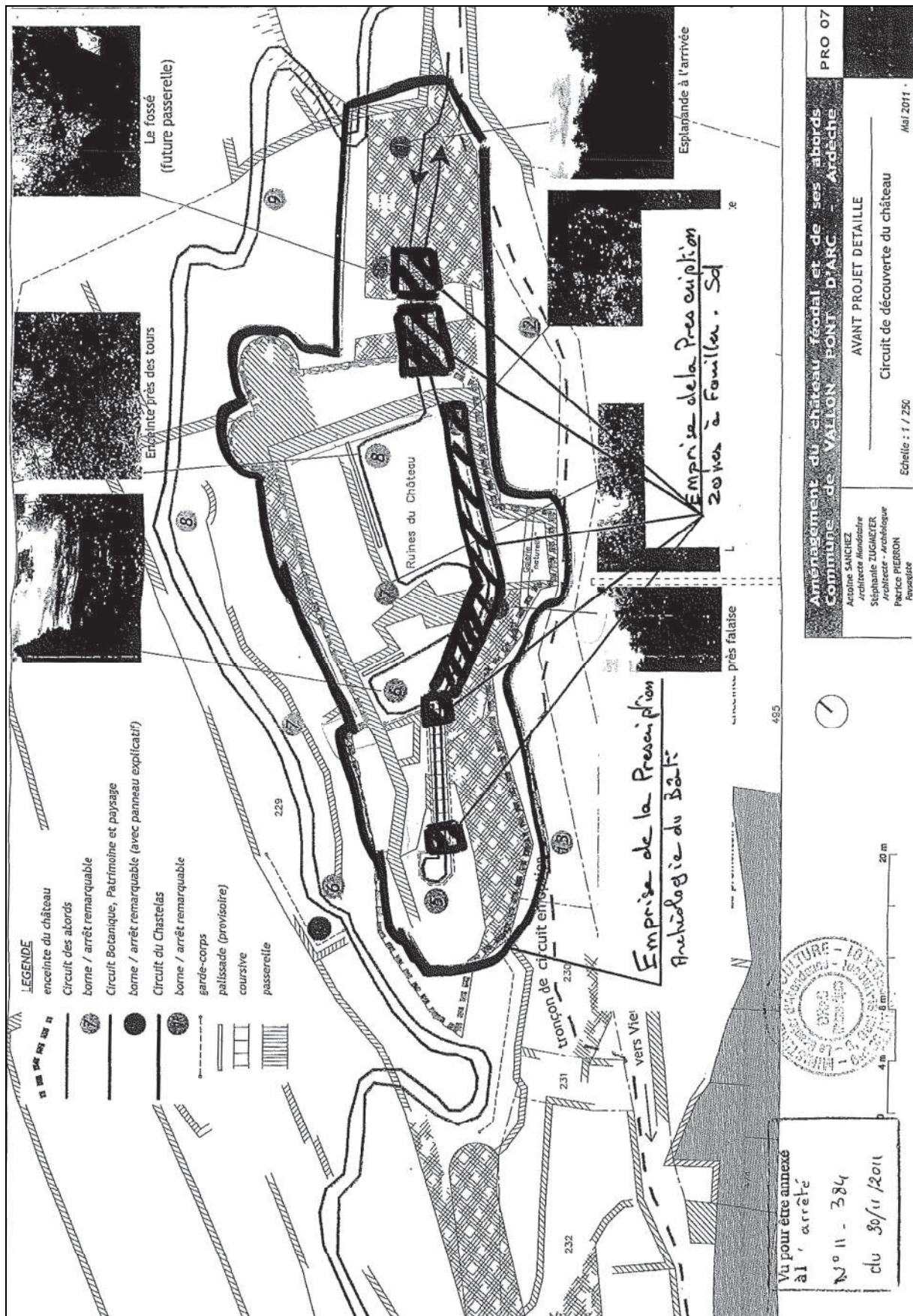
Lyon, le 30/11/2011

P/Le Directeur régional
des affaires culturelles
et par subdélégation,
L'adjoint à la Conservatrice
régionale de l'archéologie


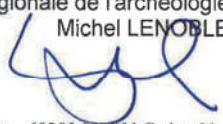


Michel LENOBLE


- Plan masse avec emprise des prescriptions pour la fouille archéologique et l'étude du bâti



- *Projet d'intervention approuvé ou autorisé par le Préfet de la région Rhône-Alpes*

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES	
Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes Service régional de l'archéologie Affaire suivie par : François DUMOULIN Tél. (33) [0]4 72.00.44.92 fax (33) [0]4 72.00.44.57 courriel : francois.dumoulin@culture.gouv.fr	Le Préfet de la région Rhône-Alpes Préfet du Rhône A Commune de Vallon-Pont-d'Arc Mairie 1 place de la Résistance 07150 VALLON-PONT-D'ARC
Réf : 2012/2567/ML/CC	Lyon, le 30 mars 2012
Références du dossier soumis à une prescription d'archéologie préventive :	
Vallon-Pont-d'Arc (ARDECHE) Vieux Vallon - Réhabilitation du château et de ses abords Cadastre : D 228, 229, 234, 235, 240 Déclaration préalable Demandeur : Commune de Vallon-Pont-d'Arc N° SRA 21163	
<p>Monsieur le Maire,</p> <p>J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant autorisation de fouille archéologique, pour le projet ci-dessus référencé.</p> <p>Lorsque vous m'aurez signalé l'achèvement des opérations de fouille sur le site, je vous délivrerai une attestation de libération du terrain qui déclenchera le délai de remise par l'opérateur de la documentation scientifique constituée au cours de l'opération et du mobilier archéologique découvert.</p> <p>Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.</p>	
<p>P/Le Directeur régional des affaires culturelles et par subdélégation, L'Adjoint à la Conservatrice régionale de l'archéologie Michel LENOBLE</p> 	
<p>Direction régionale des affaires culturelles – Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent – 69283 LYON Cedex 01 Tél. : 04.72.00 44 00 – Fax : 04.72 00 43 30 – www.culture.gouv.fr/rhone-alpes</p>	

- Arrêté de désignation du responsable scientifique d'opération n° 2012/1117 du 30 mars 2012



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

**Direction régionale
des affaires culturelles**
Service régional de l'archéologie

ARRETE N° 2012/1117

SRA : 21163
Code opération Patriarche : 2210930
Affaire suivie par : François
DUMOULIN
Téléphone : 04 72 00 44 92
Télécopie : 04 72 00 44 57
Mél :
francois.dumoulin@culture.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 11-008 du 13 janvier 2011, accordant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté du Directeur régional des affaires culturelles en Rhône-Alpes n° 2011-31 du 4 novembre 2011, portant subdélégation de signature pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté de prescription de fouille n° 11-384 en date du 30/11/2011 ;

VU le contrat conclu le 27/03/2012 entre :

l'aménageur : Commune de Vallon-Pont-d'Arc
Mairie, 1 place de la Résistance, 07150 VALLON-PONT-D'ARC

et l'opérateur : Amicale laïque de Carcassonne
Section Archéologie, 87 rue de Verdun, 11000 CARCASSONNE

qui définit les conditions de mise en œuvre du projet d'opération élaboré par l'opérateur ;

VU l'agrément de l'opérateur en date du 26/05/2011 ;

VU le projet scientifique d'intervention établi par l'opérateur sur la base du cahier des charges de la prescription ;

VU la transmission par l'aménageur du contrat susvisé, en date du 28/03/2012 ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation sur le château féodal mentionné dès 1206, affectent des éléments du patrimoine archéologique et qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une opération de fouille archéologique préventive est autorisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux situé comme suit :

Direction régionale des affaires culturelles – Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent – 69283 LYON Cedex 01
Tél. : 04.72.00.44.00 – Fax : 04.72.00.43.30 – www.culture.gouv.fr/rhone-alpes

Région : Rhône-Alpes
Département : ARDECHE
Commune : Vallon-Pont-d'Arc
Lieu-dit : Vieux Vallon - Réhabilitation du château et de ses abords
Cadastre : section(s) / parcelle(s) : D 228p, 229

Article 2 : La fouille sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Vallon-Pont-d'Arc.

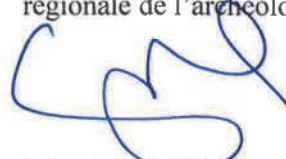
Article 3 : L'opérateur exécutera les fouilles conformément aux prescriptions imposées par l'Etat, selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques qu'il a fixés et sous la surveillance de ses représentants.

Article 4 : Le responsable scientifique de l'opération archéologique est : Jean-François MODAT.

Article 5 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et la Conservatrice régionale de l'archéologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'aménageur et à l'opérateur.


Fait à Lyon, le 30/03/2012

P/Le Directeur régional
des affaires culturelles
et par subdélégation,
L'Adjoint à la Conservatrice
régionale de l'archéologie



Michel LENOBLE

- Procès verbal de mise à disposition des terrains du 4 avril 2012



**PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES TERRAINS
POUR DES TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES**

Identification de l'opération





Commune :	Vallon-Pont-d'Arc
Site :	Château du Vieux Vallon
Arrêté N° :	2012/1117
N° SRA :	21163

L'opération citée en objet nécessite la mise à disposition par l'aménageur-maître d'ouvrage des travaux d'entités cadastrales ou immobilières à l'adresse de l'opérateur de fouille désigné.


Le présent procès-verbal, dressé contradictoirement par l'aménageur-maître d'ouvrage des travaux et l'opérateur après visite des lieux, constatent que :

X	Les terrains sont libres d'accès et permettent la réalisation complète des travaux mentionnés dans le contrat d'opération cité en objet, travaux réalisés par l'opérateur.
	Les terrains sont partiellement libres d'accès et la mise à disposition sera totale et effective à partir du Le représentant de l'opérateur décide d'accepter le démarrage de l'opération sous réserve de la mise à disposition totale à la date précisée ci-dessus. Le non respect de cette condition entraînera l'arrêt de l'intervention de l'opérateur qui ne délivrera en outre aucun certificat de libération des terrains déjà traités.
	Les terrains sont libres d'accès mais certaines contraintes techniques ne permettent le début de l'intervention de l'opérateur (présence de végétation, de bâtiments non démolis, etc.) (à préciser ci-après) : L'aménageur et l'opérateur conviennent d'une nouvelle date de visite des lieux afin de constater les nouvelles conditions de signature d'un PV de mise à disposition. Cette visite est fixée le .
	Les terrains ne sont pas libres d'accès (absence de titre de propriété ou d'autorisation d'accès). La mise à disposition sera constatée par un PV ultérieur. En outre, la mise à disposition est contrariée par (raisons à préciser ci-après) :

L'opérateur et l'aménageur prennent acte des constats effectués et s'engagent à mettre en œuvre les démarches respectives convenues dans la présente. Le présent procès-verbal est dressé notamment pour faire valoir l'ensemble des droits, obligations et contraintes de délais fixés mentionnés dans le contrat d'opération conclu entre les parties.

Procès-verbal dressé le 4 avril 2012 à Vallon Pont d'Arc en deux originaux.	
Pour l'aménageur-maître d'ouvrage des travaux :	Pour l'opérateur ALC Archéologie :
  	 ERIC SINATORA, Président AMICALE LAÏQUE 87, rue de Verdun 11000 - CARCASSONNE Tél. 04 68 25 24 74 <small>87 rue de Verdun 11000 Carcassonne Tél. 04 68 25 24 74 Fax 09 55 07 24 74 archeo@amicale-laique.fr</small>

- Procès verbal de fin de chantier du 3 mai 2012



ALC
Archéologie

PROCÈS-VERBAL DE FIN DE CHANTIER

Identification de l'opération



Commune :	Vallon-Pont-d'Arc
Site :	Château du Vieux Vallon
Arrêté N° :	2012/1117
N° SRA :	21163

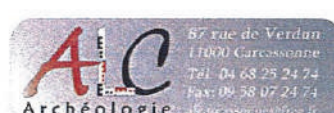
Le présent procès-verbal, dressé contradictoirement par l'aménageur-maître d'ouvrage des travaux et l'opérateur après visite des lieux, constate que :

X	L'opérateur cesse d'occuper le terrain (emprise des fouilles, abords immédiats et voies d'accès) qui a été mis à sa disposition par l'aménageur-maître d'ouvrage pour réaliser l'opération d'archéologie préventive, à compter du <i>3 mai 2012</i>
---	---

L'opérateur et l'aménageur prennent acte des constats effectués et s'engagent à mettre en œuvre les démarches respectives convenues dans la présente. Le présent procès-verbal est dressé notamment pour faire valoir l'ensemble des droits, obligations et contraintes de délais fixés mentionnés dans le contrat d'opération conclu entre les parties.

Le Service Régional de l'Archéologie validera auprès de l'aménageur la libération du terrain. Pour cela, l'aménageur rendra compte au Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes de la date à laquelle l'opérateur a cessé d'occuper le terrain.

Procès-verbal dressé le <i>3 mai 2012</i> à <i>Vallon Pont d'Arc</i> en deux originaux.	
Pour l'aménageur-maître d'ouvrage des travaux :	Pour l'opérateur ALC Archéologie :
	<i>Eric Sinatora, Président</i>  <p>AMICALE LAÏQUE 87, rue de Verdun 11000 - CARCASSONNE Tél. 04 68 25 24 74</p>



ALC
Archéologie
87 rue de Verdun
11000 Carcassonne
Tél. 04 68 25 24 74
Fax: 09 38 07 24 74
alc@carcassonne.fr

SECTION II

Résultats de l'opération

Introduction

Située en Rhône-Alpes, au sud du département de l'Ardèche, la commune de Vallon-Pont-d'Arc s'étend sur la rive gauche de l'Ardèche, au pied du plateau des Gras.

Entourée par les communes de Salavas, Lagorce et Sampzon, Vallon-Pont-d'Arc est une petite ville rurale située à 33 km au Nord-Ouest de Bagnols-sur-Cèze, la plus grande ville à proximité. Non loin de là, à 14 km de distance, se trouve le parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

La rivière Ardèche, la rivière l'Ibie, et le ruisseau de l'Enfer sont les principaux cours d'eau qui la traverse. D'une superficie de 28,6 km², la commune compte 2 337 habitants depuis le dernier recensement de la population (2004). Avec une densité de 81,7 habitants par km², Vallon-Pont-d'Arc connaît une nette hausse de sa population.

En l'absence de toute étude archéologique préalable, cette opération a permis pallier aux importantes lacunes relatives à l'implantation du château et de son *castrum*.

Les sondages et l'observation des structures bâties ont recélé des informations quant au début de l'occupation du site, mais aussi à la stratégie d'aménagement des différents éléments défensifs bâtis.

L'opération s'est déroulée du 4 avril au 3 mai 2012, mobilisant trois archéologues dont un spécialiste de l'archéologie du bâti.

Une réunion de chantier s'est tenue sur site avant intervention, afin de planifier les différentes phases de terrain. Étaient présents à cette réunion :

- M. Jean Meyer-Roux, adjoint à l'Urbanisme de la commune de Vallon-Pont-d'Arc,
- M. Vincent Roux, Services techniques de la commune, Maîtrise d'œuvre et Travaux,
- M. Gilles Faure, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Vallon-Pont-d'Arc,
- M. Patrice Pierron, paysagiste,
- Entreprise Andriollo, serrurerie,
- M. Jean-François Modat, responsable d'opération, ALC archéologie,
- M. Romain Wiss, technicien de fouille, ALC archéologie.

Au terme de cette réunion, l'implantation des zones à fouiller a ainsi été réalisée en respectant les prescriptions du Service régional de l'archéologie de la région Rhône-Alpes. Les tranchées accueillant le garde-corps, les emprises de la coursive et de la passerelle ont été matérialisées au sol par l'entreprise Andriollo.



Fig. 6 : Matérialisation des tranchées du garde-corps. À gauche la TR 1, à droite les TR 2 et 3.

La superficie totale fouillée représente environ 31 m², et la profondeur des sondages n'a excédé 0,50 m.

Les éléments bâtis ont été dégagés manuellement, relevés pierre à pierre et les altitudes des niveaux d'apparition des maçonneries cotées. Les sols et niveaux ont été fouillés par unité stratigraphique à la truelle, et le mobilier avant d'être prélevé, a été relevé en trois dimensions.

Les relevés du bâti ont été réalisés à l'aide d'un tachéomètre laser couplé avec une couverture photographique pour la réalisation de montages orthophotographiques.

Des surveillances archéologiques ont également été réalisées les 24 mai et 2 juillet 2012, avant les travaux de consolidation des arases de murs et de remailage des fissures. Ces travaux, conduits par l'entreprise Sele, ont permis de compléter l'étude archéologique du bâti.

2.1. Approche historique du site

• Contexte géologique :

Le Bas-Vivarais est un prolongement des paysages du Bas-Languedoc gardois qui repose sur un substrat d'origine sédimentaire. Il se compose de dépressions de faible altitude, de plateaux calcaires urgoniens ou hauteriviens, de cuestas et d'escarpements.

La grande majorité des matériaux ayant servi à la construction du château et du *castrum*, proviennent de ces plateaux calcaires.

Fig. 7 : Carte géologique de Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche). Extrait de carte © IGN au 1/25 000^e.



• Contexte géographique :

Le paysage présente un couvert végétal pleinement méditerranéen, caractérisé par des chênaies, des oliviers et des garrigues. Les cultures de la vigne¹, du blé et d'arbres fruitiers se sont développées à la faveur d'un climat doux et sec.

Contrée de prédilection de l'élevage ovin, la commune de Vallon a développé quasi exclusivement cette activité dès le XV^e siècle.

La crête rocheuse sur laquelle a prit place le château et dont les pentes furent occupées par un *castrum*, domine une large plaine favorable aux cultures citées plus haut.

¹ En 1464, le vignoble représente 13,6 % des parcelles déclarées par les taillables ; en 1497 le taux est de 14,1 %. Vers 1573, le vignoble représenterait 16 %¹. Mais cette production ne couvrait pas les besoins de la communauté, et la qualité semblait être médiocre (enquête de 1782).



Fig. 8 : Le château du « Vieux Vallon » vu du nord-ouest, bâti au sommet de la crête rocheuse.

On peut raisonnablement penser, au regard des différentes recherches qui ont été menées, que cette plaine fertile a été exploitée pour l'agriculture depuis l'antiquité comme en témoignent les nombreuses découvertes : une nécropole mise au jour à la fin du XIX^e siècle dans le secteur du mas de Colombier, une occupation antique et tardo-antique sur le hameau de Saint-Martin², la découverte de bornes miliaries sur la voie reliant Nîmes à Uzès et Alba.

De plus, la fouille menée par nos soins sur le site apporte un témoignage nouveau sur l'ancienneté de l'occupation de ce territoire, puisqu'un petit corpus de mobilier céramique daté avec certitude de périodes antérieures : protohistoire avec des céramiques du néolithique final et de l'âge du Bronze ancien /moyen.

Pour résumer, on peut donc constater que cette zone géographique de l' « entrée des gorges de l'Ardèche », de par sa topographie ainsi que ses conditions morphologiques et climatiques, a favorisé l'implantation humaine depuis des temps reculés : au début du paléolithique supérieur avec la grotte Chauvet), au néolithique (plaine alluviale fertile), durant l'antiquité (lieu de passage d'une voie importante) et au Moyen Âge avec le site castral dont on observe encore quelques élévations.

• Contexte historique :

Bâti probablement à partir du XI^e siècle sur une crête rocheuse dominant l'entrée des gorges de la rivière Ardèche, le château de Vallon ou « chastelas » domine un habitat préexistant implanté à l'époque carolingienne³. En effet, les états des estimes conservés dans la *Charta vetus* datée du milieu de X^e siècle, confirment l'existence de la paroisse de Saint-Martin-d'Arc, plus petite communauté du Vivarais⁴.

À Vallon, le *castrum* s'est implanté sur un relief dominant de 80 mètres une plaine alluviale occupée durant tout le haut Moyen Âge comme en témoigne les églises et leur cimetière attenant.

Quatre édifices de lieux de culte sont attestés sur la commune : Saint-Martin-d'Arc, Saint-Saturnin, Saint-Martin-du-Plan et Saint-Pierre-de *Ajaone*⁵.

Cette implantation s'explique en outre par la configuration particulière du relief vivarois qui entraîne un morcellement de la région en une multitude de petites unités géographiques et une grande dispersion des hommes. En l'absence de d'un pouvoir central fort et avec un émiettement des patrimoines aristocratiques, la densité du réseau castral en Vivarais aux XII^e-XIII^e siècles est élevée.

² Informations aimablement transmises par N. Clément, docteur en archéologie.

³ LAFFONT (P.-Y.), 2009, *Châteaux du Vivarais, pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut Moyen Âge au XIII^e siècle*, p. 130.

⁴ Les ruines de l'édifice sont encore visibles sur le promontoire rocheux prolongeant le Pont d'Arc vers le nord et dominant le cirque d'Estre.

⁵ VALLADIER-CHANTE (R.), 1993, p. 107.

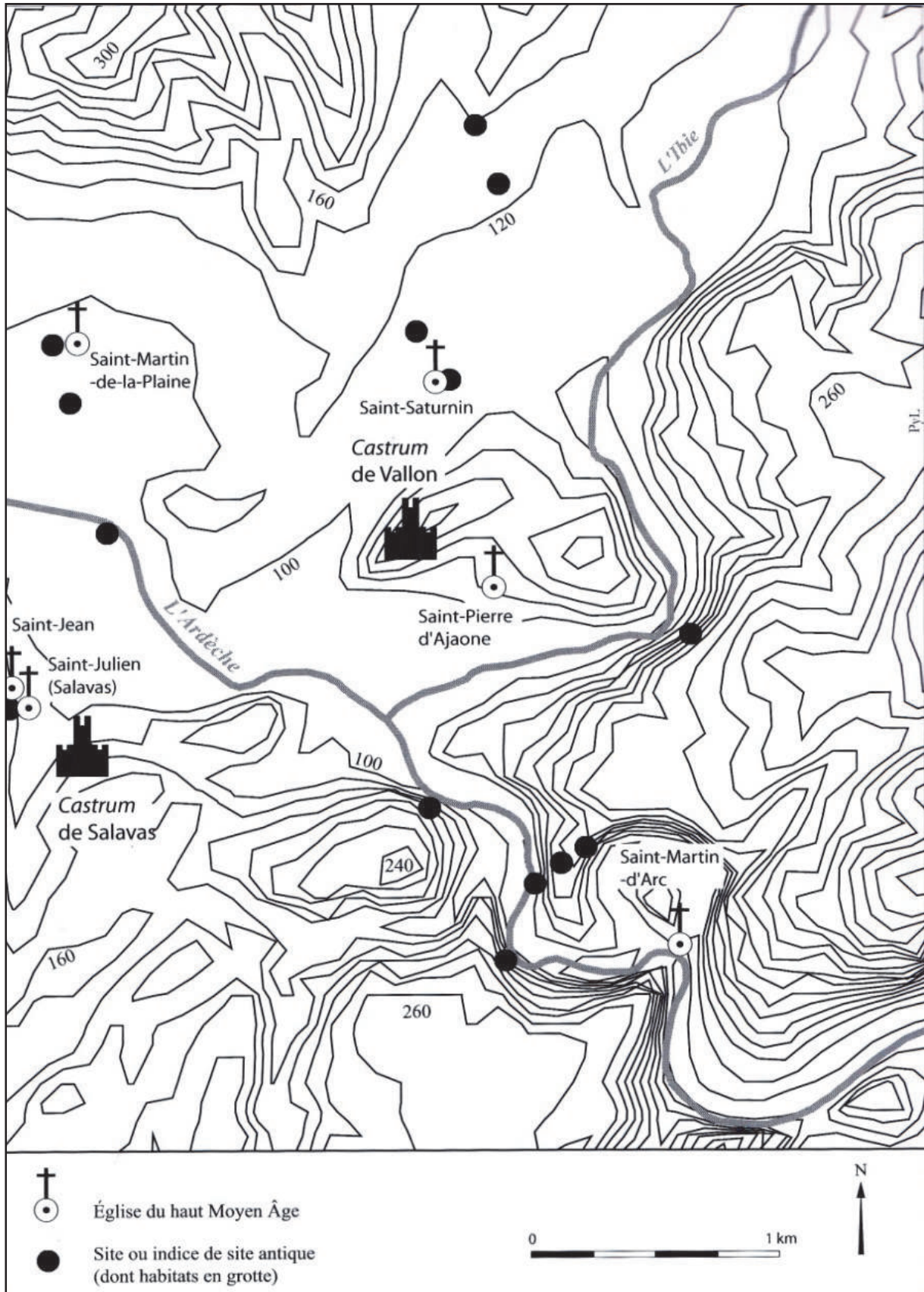


Fig. 9 : Les occupations antique et du haut Moyen Âge autour du castrum de Vallon (d'après Laffont, 2009).

• **Le site du Vieux Vallon à travers les sources :**

Toponymie :

Le toponyme de Vallon figure dans les textes des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles sous les formes *Avalon*, *Avalonis*, *Avalone*, issus du gaulois « *Avallo* » qui signifie « pomme », pouvant désigner une pommeraie. Peut-être par analogie Avalon est devenu *Valon*, puis *Vallon* pour désigner une petite vallée⁶.

Ainsi, les différentes mentions retrouvées dans les sources sont :

- *Castrum de Abalone, XIV^e siècle (decimes) ;*
- *S. Saornin de Avalone, 1464 (estimes) ;*
- *Paroisse de Sancti Saturnini de Avalonis, 1501 ;*
- *Avallone, 1516 (decimes) ;*
- *Valon ,1573 (enquête) ;*
- *Val Libre, 1793 ;*
- *Vallon pont d'Arc, 1948⁷.*

Période castrale :

Il semble qu'à l'origine la seigneurie de Vallon soit rattachée à l'évêché de Vivier comme en témoigne une sentence arbitrale rendue par Guillaume, archevêque de Vienne en 1289, qui stipule que l'évêque est seigneur de Sampzon et de Vallon⁸.

Par la suite et conjointement, il apparaît que ce sont les seigneurs de Lagorce (localité proche d'une dizaine de kilomètres de l'actuel Vallon-Pont-d'Arc) qui exercèrent la seigneurie effective sur le territoire de Vallon, son château (forteresse militaire, plus que lieu de résidence seigneuriale) et son *castrum*.

En outre et de manière sûre, à partir de la moitié du XIV^e siècle, il apparaît que le territoire de Vallon fut partagé en nombreuses coseigneuries, toujours sous l'égide de la famille de Lagorce, tant sur le plan mobilier et immobilier que sur le plan des droits sur les hommes (justice notamment). *Condomini castri de Avalone*⁹.

Ainsi, les sources sont assez nombreuses pour ces périodes des XIV^e et XV^e siècles, confirmant l'important morcellement des seigneuries entre de nombreux coseigneurs. Cela se caractérise par des séries de sentences arbitrales concernant des reconnaissances de propriété, de droits (justice par exemple « huitième de la haute justice cédée par un des coseigneurs en 1380), des lods, des approbations de contrats fonciers ou des ventes immobilières.¹⁰

Ces sources montrent par ailleurs que certaines familles « étrangères » à la seigneurie de Vallon possédaient des immeubles dans l'étendue du territoire en question.

⁶ VALLADIER-CHANTE (R.), 1998, p. 23.

⁷ CHARRIER Dictionnaire topographique du département de l'Ardèche.

⁸ ADA 52 J art. 395.

⁹ BONNIOL (A), Revue du Vivarais, pp 357-363. Notes sur les coseigneurs de Vallon aux XIV^e et XV^e siècles. ADA PER 3000 art. 18.

¹⁰ *Ibidem*.

Moyen Âge et Époque Moderne :

D'un strict point de vue des sources, nous ne conservons à ce jour que peu d'informations pour la période et sur l'impact qu'a pu représenter la Guerre de Cent Ans sur le site du Vieux Vallon. Par contre, les observations fournies par l'étude du bâti attestent de modifications du système défensif sur l'ensemble fortifié¹¹.

Cependant, les différents compoix rédigés à partir du XIV^e siècle permettent un éclairage intéressant sur la structure et les évolutions de l'habitat d'origine castrale qui s'est développé sur les pentes en dessous du « chastelas ».

Ainsi, la communauté est scindée en plusieurs bourgs établis autour d'une église ou d'un château : en 1464 Vallon compte 103 maisons ou caseaux de taillable sur un versant de colline au-dessous du castrum (58,5 %), 36 (20,5 %) sur une autre éminence autour de l'église Saint-Saturnin, et 37 (21 %) formant des mas dispersés dans le terroir. Leur toponymie pourrait peut-être indiquer une origine gallo-romaine, les *villae* ayant exploité les terres sur de grandes étendues, et qui auraient maintenu leur importance jusqu'au XV^e siècle¹².

En 1497, le compoix de Vallon cite le *luminarié* de Saint-Pierre en tant que propriétaire d'une parcelle de terre. Le *luminarié* forme donc une personne morale et, par son intermédiaire, des laïcs sont étroitement associés à la gestion de l'église. Aucune détérioration n'est à observer : les murs et les toitures sont en bon état. Les faits de guerre ne semblent avoir que peu affecter les églises¹³.



Fig. 10 : Quelques éléments architecturaux visibles sur les maisons du castrum : porte en arc brisé (à droite) et baie en partie aménagée dans le substrat rocheux (à gauche).

¹¹ Cf. l'étude portant sur l'archéologie du bâti.

¹² VALLADIER-CHANTE (R.), 1998, p. 49.

¹³ *Ibid.*, p. 57.

Les estimates de 1464 déclarent 145 maisons et 31 casaux (maison désaffectée, mesure servant de remise ou pouvant parfois être habitée)¹⁴. Sous le château 74 maisons et 15 casaux, Ville ou église de Vallon (Saint-Saturnin) 27 maisons et 9 casaux, un bourg peu étendu et entouré de terres cultivées ; le reste dans les mas tels Seveyras (8 maisons), de Raveyron ou des Gontiés (7 maisons, 2 casaux) ou Saint-Martin (5 maisons). Moitié des maisons sous la colline du chastelas (58 %) qui ne payaient pas le cens. Tous les mas ou hameaux de la commune de Vallon sont déjà établis en 1453, à la fin de la Guerre de Cent Ans.

Les paysans vallonais de 1464 sont les descendants des rescapés de la peste noire, à la tête d'un patrimoine important et difficile à entretenir faute de main d'œuvre. Les bâtisses en pierres sont construites sur voûtes et accolées les unes aux autres le long de ruelles étroites ; des passages ou des sentiers (*viol*) sont également présents. Les *crota* ou *camera* sont des pièces voûtées abritant souvent une étable ou une échoppe ; un étage peut être présent sur certaines demeures.



Fig. 11 : Un exemple de « crota » dans le castrum du Vieux Vallon.

La place de l'agglomération du château, plus difficile à localiser, se situerait sur le versant ouest de la colline, au sud-ouest château, sur un terrain plat d'une dizaine de mètres de large et de 54 mètres de long. Correspondant au troisième niveau de terrasse, il est soutenu par un mur de 4 mètres de hauteur, accueillant le portail et arrondi à ses extrémités. Les habitants devaient se réfugier là en cas de péril¹⁵.

Durant les Guerres de Religion¹⁶, nous gardons témoignage d'un incendie en 1569 par les protestants tandis que le bourg Saint Saturnin, situé en contrebas, se développe. En 1628, le duc de Rohan, chef des troupes protestantes de la région, détruit le château et ses fortifications, et le *castrum* est dépeuplé au profit de Vallon Saint-Saturnin.

¹⁴ VALLADIER-CHANTE (R.), 1993, pp. 91-95.

¹⁵ *Ibidem*, pp. 102-103.

¹⁶ Étude historique de MM. R. Valladier-Chante et P. Roudil, aimablement confiée par M. J. Meyer-Roux.

Par la suite, l'abandon sera progressif jusqu'au début du XX^e siècle, avec le départ du dernier habitant du *castrum* en 1940.



Fig. 12 : Carte postale du Vieux Vallon : maisons bâties à l'emplacement du castrum (www.delcamp.fr).



Fig. 13: Photographie aérienne de 1947 montrant le château du Vieux Vallon et son castrum. Source : www.geoportail.fr © IGN.



Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)
Château et castrum du Vieux Vallon
Plan des structures bâties

- Mur
- Bâti en ruine
- Habitation
- Élévation observée
- Substrat calcaire
- Course altimétrique

Fouille : J.-F. Modat, ALC archéologie, 2012
 Fond de plan : architectes A. Sanchez et S. Zugmeyer, paysagiste P. Pierron
 DAO : J.-F. Modat



Nous proposons d'exposer ci-après les résultats archéologiques obtenus dans chaque tranchée du garde-corps (TR 1, 2, 3a et 3b) et chaque sondage réalisés pour l'aménagement de la coursière et de la passerelle d'accès (sondages 1, 4 et 5).

2.2. Les tranchées TR1, 2, 3a et 3b

• Tranchée TR1 :

Cette tranchée d'une longueur de 9,45 m sur 0,50 m, orientée N.38, couvre une superficie de 4,73 m². Les unités stratigraphiques perçues lors du décapage manuel correspondent globalement à des niveaux de remblai contemporains.

En effet, sous le niveau de circulation actuel de la partie nord du château (US 1101), à une altitude comprise entre 182,48 m et 182,36 m NGF, trois unités stratigraphiques ont été perçues.

L'US 1102, épaisse de 0,05 m et apparaissant entre 182,45 m et 182,33 m NGF, est une couche de terre végétale argilo-sableuse peu compacte de couleur brun foncé. De rares nodules de mortier étaient présents et le mobilier rencontré est subactuel (XX^e siècle).

L'US 1103, longue de 2,60 m et épaisse de 0,06 m est une couche de remblai sablo-argileuse peu compacte et hétérogène de couleur brun à gris clair. Présence de rares fragments de tuiles et de nombreux blocs calcaires posés à plat (L. = 0,15 x l. = 0,12 x ép. = 0,06 m) provenant du versement du mur en pierres sèches contemporain (MR 5d).

Épaisse de plus de 0,35 m, l'US 1104 perçue entre 182,24 m et 181,85 m NGF, est une couche de remblai sablo-limoneuse meuble et hétérogène de couleur beige à gris clair. De nombreux nodules de mortier, de rares fragments de tuiles et d'un fin cailloutis. L'épaisseur totale de cette couche contemporaine n'a pas été perçue (fond du sondage).

Longeant le versant est de la crête accueillant le château, cette tranchée a permis de mettre en évidence des niveaux de remblai contemporains s'appuyant sur les parements internes du mur MR 5, dont plusieurs phases de construction ont été mises en évidence (cf. *infra* étude du bâti).



Fig. 15 : Au nord de la tranchée TR1, l'US 1104 s'appuyant contre le muret en pierres sèches liés à la terre MR 3e (à gauche), lui-même appuyé contre le massif de maçonnerie MR 5b (en haut). Photos : J.-F. Modat, 2012.



Fig. 16 : Au sud de la tranchée, l'US 1104 s'appuyant contre l'angle du mur MR 5c. À gauche, vue en plan, à droite vue en élévation s'articulant avec le mur MR 5a. Photos : J.-F. Modat, 2012.

Le mobilier archéologique, peu abondant, a été retrouvé en surface, sur le niveau actuel de circulation (US 1101).

		Mobilier céramique						Mobilier non céramique									TOTAL	%	
		CNT	Amphore	Réductrice	Oxydante	Glaçurée	Vernissée	Divers	TCA	Faune	Malacofaune	Fer	Alliage cuivreux	Scorie	Verre	Monnaie			Lithique
ZONE 1	US 1101					9		7				1					1	18	100
	US 1102																		
	US 1103																		
	US 1104																		
	TOTAL					9		7				1					1	18	100
	%					50		39				5,6					5,6	100	

Fig. 17 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR1.

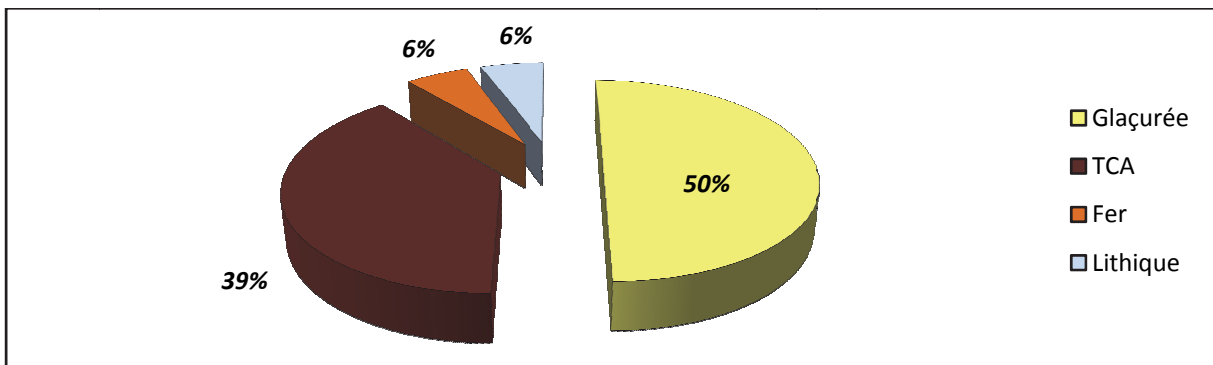


Fig. 18 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR1.

• **Tranchée TR2 :**

Cette tranchée d'une longueur de 8,60 m sur 0,50 m, orientée N.49, couvre une superficie de 4,30 m². Quelques vestiges de mur et leurs aménagements ont été rencontrés, permettant d'affiner l'agencement des structures défensives dans la partie orientale du château.

Au nord de cette tranchée, sous le niveau de circulation actuel (US 1201), un niveau de remblai sableux brun jaunâtre (US 1202) épais de 0,53 m apparaît entre 182,71 m et 182,13 m NGF. Il contient quelques tessons de céramique glaçurée datable du XVI^e siècle.

Sous-jacent à ce remblai, l'US 1203 équivalente à l'US 1104, est une couche de destruction sableuse apparaissant à 182,17 m NGF légèrement compactée en surface. Reposant sur le substrat rocheux calcaire et s'appuyant sur le mur MR 5c, elle contient de nombreux nodules de mortier de chaux et quelques fragments de tuiles. Son épaisseur n'a pu être déterminée.

Dans le prolongement sud de la tranchée TR2, le mur MR 5e qui se rattache au mur MR 5f a été perçu durant le décapage manuel. Leur état de conservation n'a pas permis de déterminer la nature de leur liaison. Le mur MR 5e qui apparaît entre 182,86 m et 182,80 m NGF, d'une longueur totale de 4,74 m et épais de 0,92 m, fortement arasé (0,35 m de hauteur conservée), se dirige avec une légère inflexion vers les ruines de la tour-maitresse, à l'ouest. Certaines observations laissent penser qu'il s'y est ancré après la destruction de cette dernière.

Une structure de refend perpendiculaire au mur MR 5e, dont les seuls vestiges sont des arrachements observables sur la semelle de mortier de chaux (US 1204) reposant sur le substrat rocheux calcaire (US 1206) et l'assise débordante de fondation, permettent d'avancer l'hypothèse d'un mur fermant l'espace du massif de maçonnerie MR 5.

La couche de mortier de tuileau (US 1205), épaisse de 0,06 m et apparaissant à 182,55 m NGF, sous-jacente et peu visible, atteste-t-elle d'un aménagement antérieur et dont la nature nous échappe ?



Fig. 19 : Semelle de mortier de chaux (US 1204) recouvrant un mortier de tuileau rose (US 1205), plaquée contre l'assise du mur MR 5e. Photo : J.-F. Modat, 2012.

Au sud du mur MR 5e, une couche de remblai sablo-limoneuse hétérogène (US 1207) de couleur beige à gris clair contenant de nombreux nodules de mortier, de rares fragments de tuiles et d'un fin cailloutis scelle les vestiges médiévaux.

On note également la présence d'un niveau de circulation sableux jaunâtre (US 1210) long de 0,81 m et épais de 0,03 m apparaissant entre 182,86 m et 182,80 m NGF, et recouvrant le comblement de la

tranchée de fondation du mur MR 5e (US 1209). En l’absence de tout mobilier archéologique, il est impossible de savoir s’il s’agit d’un niveau médiéval contemporain à l’aménagement du massif de maçonnerie MR 5.

La tranchée de fondation du mur MR 5e (US 1208) visible au sud de celui-ci, est large d’environ 0,80 m, et son comblement argileux brun sombre (US 1209) apparaissant à 182,84 m NGF et contenant quelques os de faune posés à plat présentant des traces de découpe, sont les seuls vestiges contemporains à l’aménagement du château.



Fig. 20 : Le mur MR 5e au sud de la tranchée TR2. À gauche vue en plan : on distingue au sud le comblement de la tranchée de fondation (US 1209). À droite, les deux assises conservées reposant sur le substrat rocheux. Photos : J.-F. Modat, 2012.

Le substrat rocheux calcaire (US 1206) apparaissant entre 183,27 m et 182,23 m NGF, affleure dans toute la tranchée TR2.

Peu de mobilier archéologique a été collecté dans cette tranchée, comme en témoigne les deux figures suivantes.

		Mobilier céramique						Mobilier non céramique									TOTAL	%	
		CNT	Amphore	Réductrice	Oxydante	Glaçurée	Vernissée	Divers	TCA	Faune	Malacofaune	Fer	Alliage cuivreux	Scorie	Verre	Monnaie			Lithique
ZONE 1	US 1201			4	1	1			1	1								8	50
	US 1202					2				2								4	25
	US 1207																		
	US 1209									4								4	25
	US 1210																		
	TOTAL			4	1	3			1	7								16	100
	%			25	6,3	18,8			6,25	43,8								100	

Fig. 21 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR2.

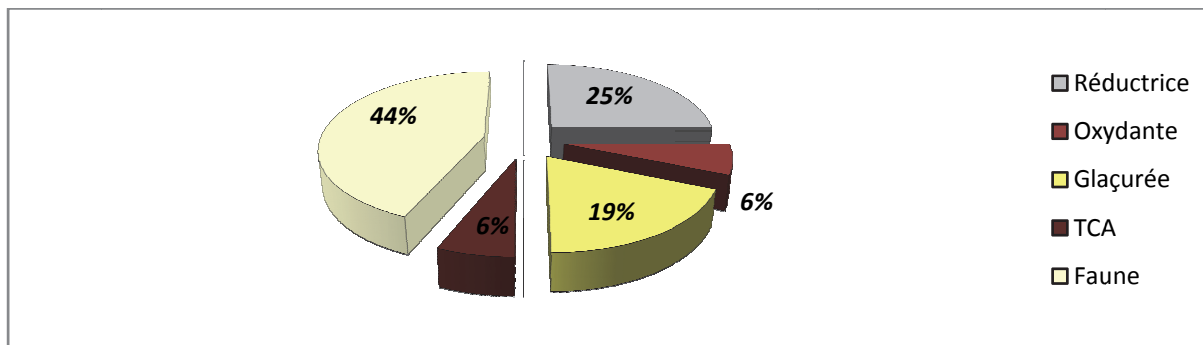
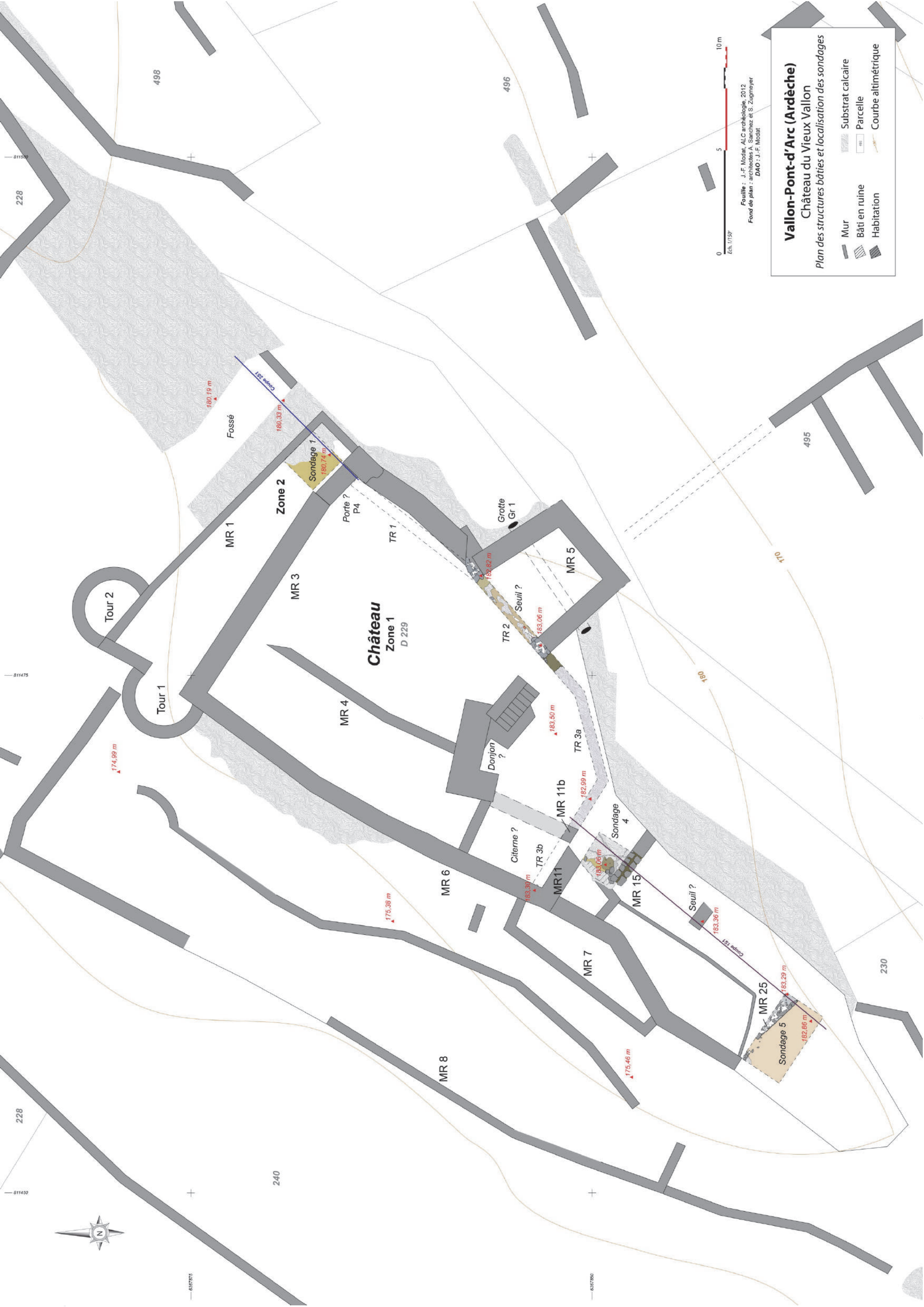


Fig. 22 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR2.



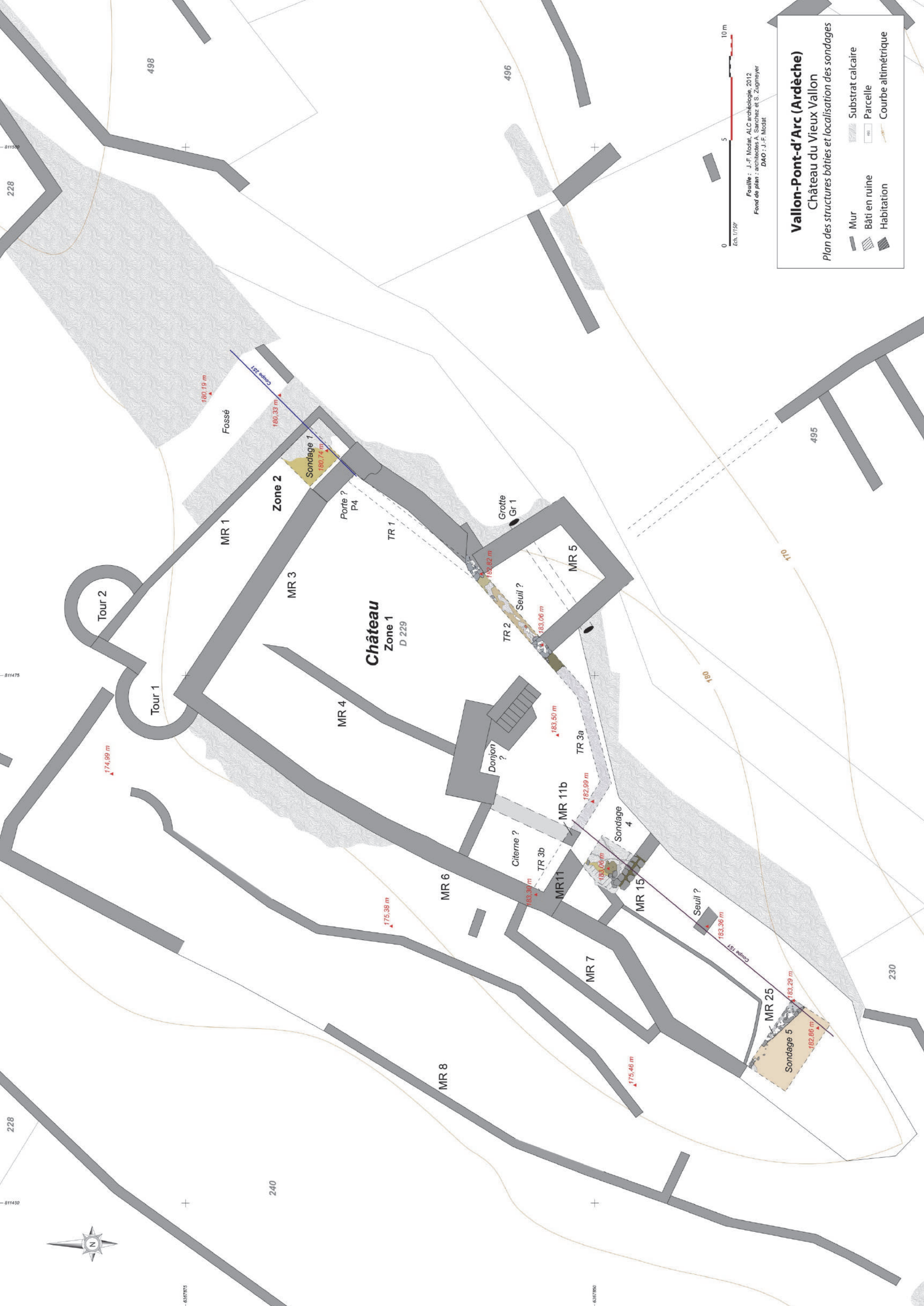
Fouille : J.-F. Modat, ALC archéologie, 2012
Fond de plan : architectes A. Sanchez et S. Zugmeyer
DAO : J.-F. Modat

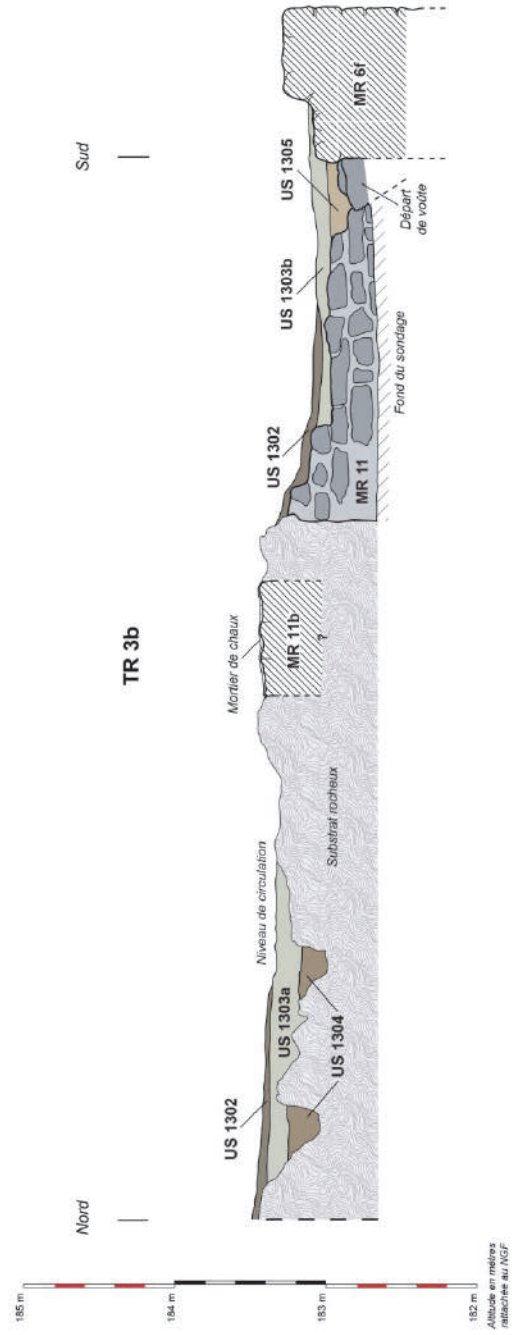
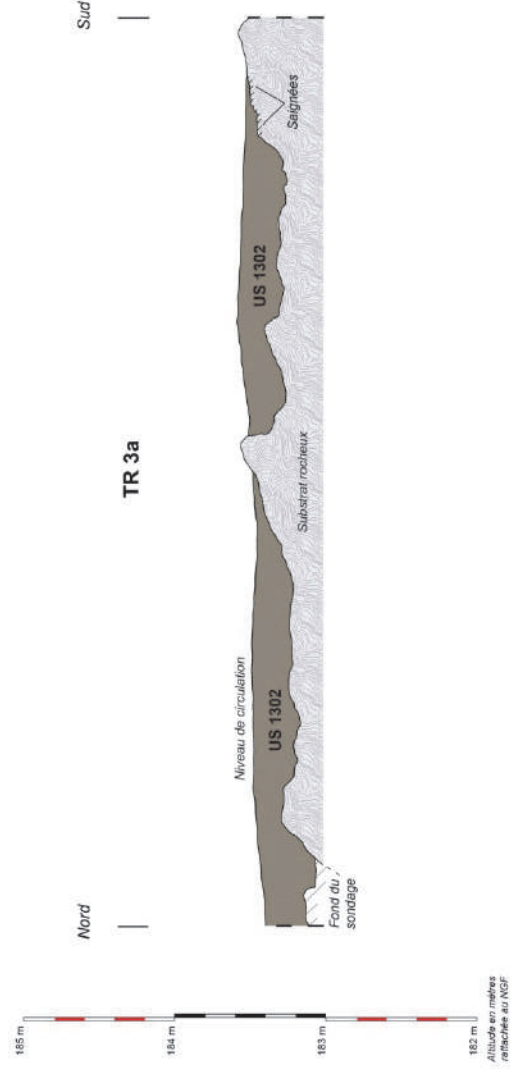
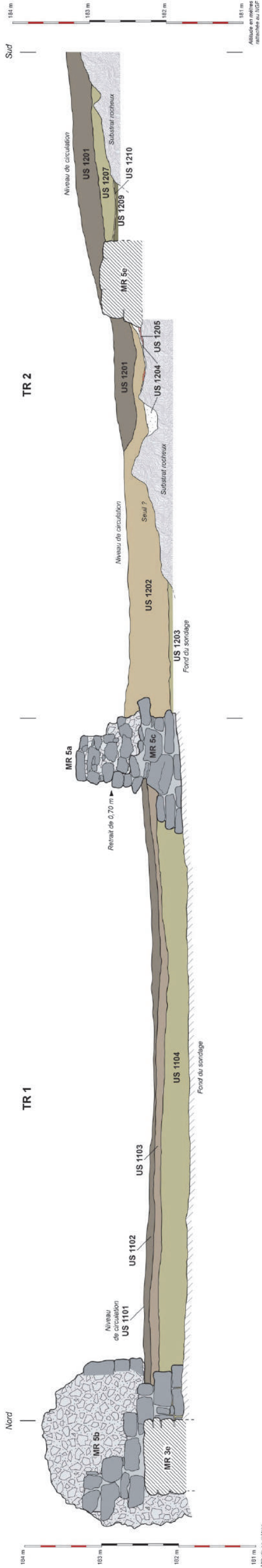
Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)

Château du Vieux Vallon

Plan des structures bâties et localisation des sondages

	Mur		Substrat calcaire
	Bâti en ruine		Parcelle
	Habitation		Courbe altimétrique





Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)
Château du Vieux Vallon
 Coupes et plan des tranchées (zone 1)

-  Bloc calcaire
-  Tuile
-  Mortier de tuileau
-  Substrat calcaire

0 2 m
 Ech. 1/500

Fouille : J.-F. Modat, ALC archéologie, 2012
 Relevés : R. Wiss
 DAO : J.-F. Modat

• **Tranchée TR3a :**

Cette tranchée d'une longueur de 5,96 m sur 0,50 m, orientée N.72, couvre une superficie de 2,98 m². Elle a livré un mobilier peu abondant (2 fragments de faune et 1 objet lithique) et les unités stratigraphiques en présence correspondent à des niveaux de sédimentation reposant sur le substrat rocheux affleurant au plus haut à 183,58 m NGF.

Il s'agit du niveau de circulation actuel dans la partie centrale du château, composé d'un sable grossier épais de 0,03 m dont l'altitude varie entre 183,48 m et 182,36 m NGF.

Sous-jacent, à une altitude oscillant entre 183,49 m à 183,35 m NGF, une couche de terre végétale argilo-sableuse peu compacte de couleur brun foncé est présente, d'une épaisseur maximale de 0,35 m.

• **Tranchée TR3b :**

Cette tranchée qui coupe transversalement le château, est d'une longueur de 7,10 m sur 0,50 m et orientée N.112. Elle couvre une superficie de 3,55 m².

La stratigraphie, peu épaisse à cet endroit, a livré du mobilier archéologique et des éléments architecturaux renseignant sur l'occupation du site et l'aménagement du château.

En effet, sous la couche de terre végétale (US 1302) épaisse de 0,05 m et oscillant entre 183,34 m à 183,03 m NGF d'altitude, un niveau de remblai (US 1303a et b) était observable de part et d'autre du mur MR 11b perçu lors du décapage manuel. Il s'agit d'un remblai sableux meuble et homogène épais de 0,34 m au maximum, contenant de nombreux nodules de mortier, de rares scories et de céramique grise et glaçurée. Il apparaît entre 183,39 m et 183,12 m NGF.

Sous-jacente, une couche de sédimentation argilo-limoneuse sombre et peu compacte, l'US 1304, colmate les failles naturelles du substrat rocheux. Épaisse de 0,19 m, elle apparaît à 183,25 m NGF. De nombreux tessons de céramique non tournée, d'os de faune et des balles de fronde attribuables à l'âge du Bronze récent ou le premier âge du Fer y ont été découverts. La présence de ce mobilier protohistorique permet de faire reculer dans le temps l'occupation du site.

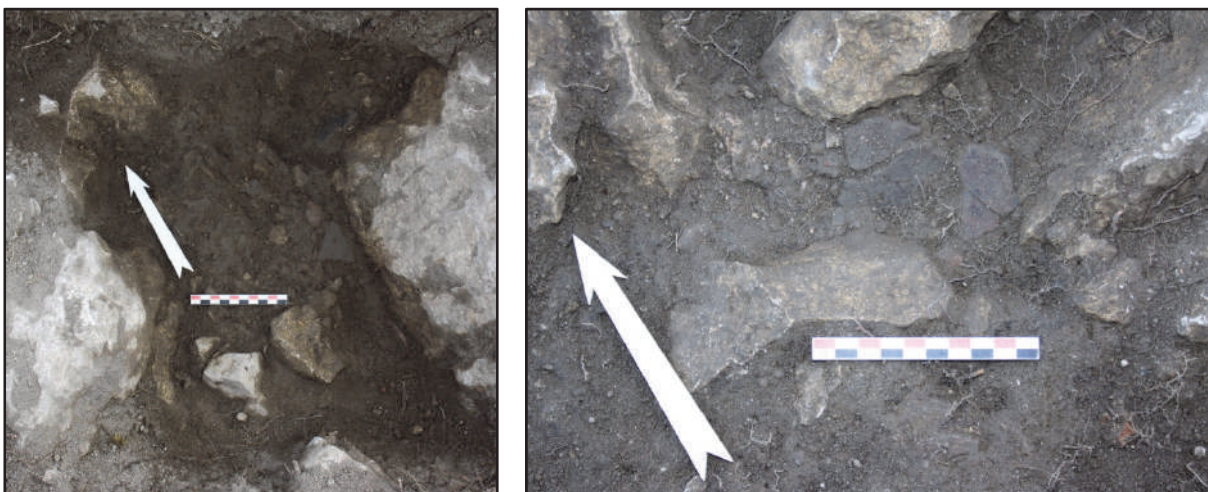


Fig. 25 : Tessons de céramique non tournée enrobés dans l'US 1304, colmatant les failles naturelles du substrat rocheux. Photos : J.-F. Modat, 2012.

La partie ouest de la tranchée TR3b a recoupé le mur MR 11b appuyé contre le mur MR 11 dont le parement interne est apparu.

Le mur MR 11 est constitué de blocs calcaires bruts liés au mortier de chaux blanc, dont ne subsiste que la base. Long de 2,39 m et épais de 0,90 m, il est conservé sur une hauteur de 2,85 m. Il constitue la paroi sud de la citerne dont subsiste un vestige d'enduit de mortier de tuileau sur son parement interne. Perpendiculaire aux murs MR 6f et MR 11b.



Fig. 26 : Parement interne du mur MR 11 perçu dans la tranchée TR 3b. On notera la présence d'un départ de voûte s'appuyant sur le parement ouest du mur MR 6. À droite, mortier de tuileau rose plaqué contre le mur MR 11. Photos : J.-F. Modat, 2012.

Le mur MR 11b, épais de 0,74 m, dont ne subsiste que la base à une altitude de 183,44 m NGF, est constitué de blocs calcaires bruts liés au mortier de chaux blanc. Aménagé par une saignée dans le substrat rocheux, il constitue la paroi est de la citerne. Perpendiculaire au mur MR 11, son orientation est N.34.



Fig. 27 : Arase du mur MR 11b (vue en plan) dont le parement est s'appui contre le substrat rocheux retouché. Photo : J.-F. Modat, 2012.

Cet agencement ainsi que la présence d'un mortier de tuileau plaqué sur le mur MR 11, laissent à penser que nous serions en présence d'une citerne. Le départ de voûte à l'ouest s'appuyant sur le parement interne du mur MR 6f (maçonnerie du XI^e siècle) venant confirmer ce dispositif datant vraisemblablement du Moyen Âge médian.

L'ensemble est scellé par une couche de remblai sableux contemporain brun à gris clair, épais de plus de 0,35 m et apparaissant à 183,01 m NGF. De nombreux nodules de mortier de chaux, de fragments de tuiles et de verre actuel, ainsi que des blocs calcaires et des galets ne provenant pas du mur MR 11.

La quasi totalité du mobilier archéologique provient de l'US 1304 avec sa céramique non tournée et ses éléments lithiques piégés dans les failles du substrat, tandis que du mobilier de datation diverse provient du niveau de remblai US 1305. Ci-après le mobilier archéologique collecté dans la tranchée TR 3b.

	Mobilier céramique							Mobilier non céramique								TOTAL	%		
	CNT	Amphore	Réductrice	Oxydante	Glaçurée	Vernissée	Divers	TCA	Faune	Malacofaune	Fer	Alliage cuivreux	Scorie	Verre	Monnaie			Lithique	
ZONE 1	US 1302b																		
	US 1303a																		
	US 1303b																		
	US 1304	82		15	7	9	3	1	2	110	1						9	239	98,0
	US 1305			1		1			2	1								5	2,0
TOTAL	82		16	7	10	3	1	4	111	1						9	244	100	
%	33,607		6,6	2,9	4,1	1,2	0,4	1,6	45,5	0,4						3,7	100		

Fig. 28 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR3b.

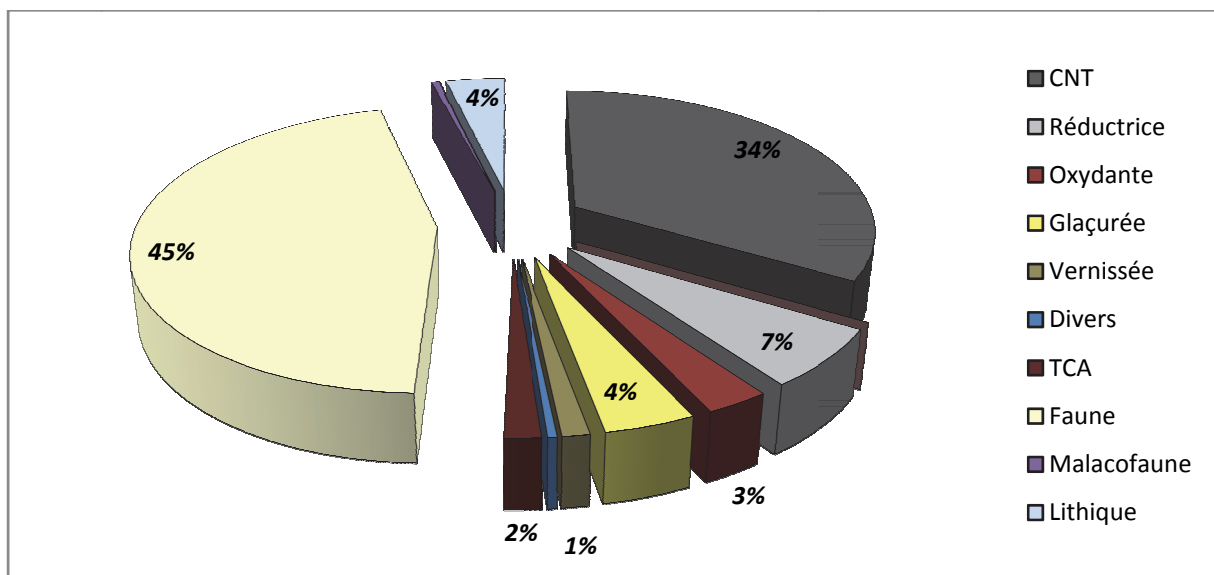


Fig. 29 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR3b.

2.3. Les sondages 1 (zone 2), 4 et 5 (zone 1)

Ces sondages ont été réalisés préventivement à l'aménagement de la passerelle d'accès au château (sondage 1, zone 2) au-dessus du fossé lapiazé, et à la coursive à l'intérieur du château (sondages 4 et 5, zone 1).

- **Sondage 1 (zone 2) :**

Cette fenêtre de 4 m² réalisée au pied du château, sur la terrasse située au sud du fossé, Les unités stratigraphiques perçues lors du décapage manuel correspondent à des niveaux de remblai modernes et contemporains.



Fig. 30 : Le sondage 1 (zone 2) avant intervention. Photo : J.-F. Modat, 2012.

Sous le niveau de circulation actuel du versant sud du fossé (US 2100), au pied du mur 3, situé à 181,41 m NGF, une terre végétale argilo-sableuse brun foncé (US 2101) composée de nombreux débris végétaux, de fragments de verre actuel et de malacofaune et épaisse de 0,14 m était présente.

Entre 181,22 m et 180,77 m NGF d'altitude un remblai sableux jaunâtre à gris moyen mêlé d'un cailloutis calcaire, l'US 2102, épaisse de plus de 0,37 m a livré de fréquents nodules de mortier de chaux, des tuiles et des tessons de céramique glaçurée. Cette couche semble correspondre à la mise en place au XVI^e siècle du mur MR 1 au sud du fossé lapiazé, comme peut en témoigner la présence du méreau de Savoie daté des années 1500 (cf. *infra* les monnaies).

Une semelle de mortier de chaux rose clair (US 2104), large de 0,85 m et épaisse de 0,02 m, reposant sur le substrat rocheux calcaire retouché est présente en bordure du fossé lapiazé, dans l'alignement du mur MR 1 totalement épierré à cet endroit.



Fig. 31 : Stratigraphie sud du sondage 1 (zone 2). En arrière-plan l'ancienne porte d'accès au château partiellement colmatée par un mur en pierres sèches. Photo : J.-F. Modat, 2012.

Un élément provenant certainement de la porte d'accès au nord du château a été retrouvé dans le mur en pierres sèches bordant le fossé lapiazé, ses dimensions sont : H.= 0,29 m ; L.= 0,19 m ; ép.= 0,26 m.



Fig. 32 : Bloc présentant une feuillure et accueillant le système de fermeture d'une porte. Photo : J.-F. Modat, 2012.

Les vestiges en présence et la stratigraphie observée dans ce sondage sont contemporains des phases de construction du mur MR 1 et des tours TO 1 et TO 2, à savoir le XVI^e siècle. Ces éléments peuvent être attribués aux aménagements défensifs du château suite à la destruction partielle après la guerre des Religions.

Le mobilier archéologique collecté dans ce sondage provient intégralement du niveau de remblai moderne, l'US 2102 comme en témoigne le tableau suivant.

	Mobilier céramique						Mobilier non céramique										TOTAL	%					
	CNT	Amphore	Réductrice	Oxydante	Glaçurée	Vernissée	Divers	TCA	Faune	Malacofaune	Fer	Alliage cuivreux	Scorie	Verre	Monnaie	Lithique							
ZONE 2	US 2100																						
	US 2101																						
	US 2102	1	2	2	7	19		5	12		1		1			1					51	100	
	US 2103																						
	TOTAL	1	2	2	7	19		5	12		1		1			1					51	100	
	%	2	3,9	3,9	13,7	37,3		9,8	23,5		2		2			2					100		

Fig. 33 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD1 (zone 2).

La forte proportion de céramique glaçurée retrouvée dans ce sondage atteste bien d'une occupation moderne du secteur.

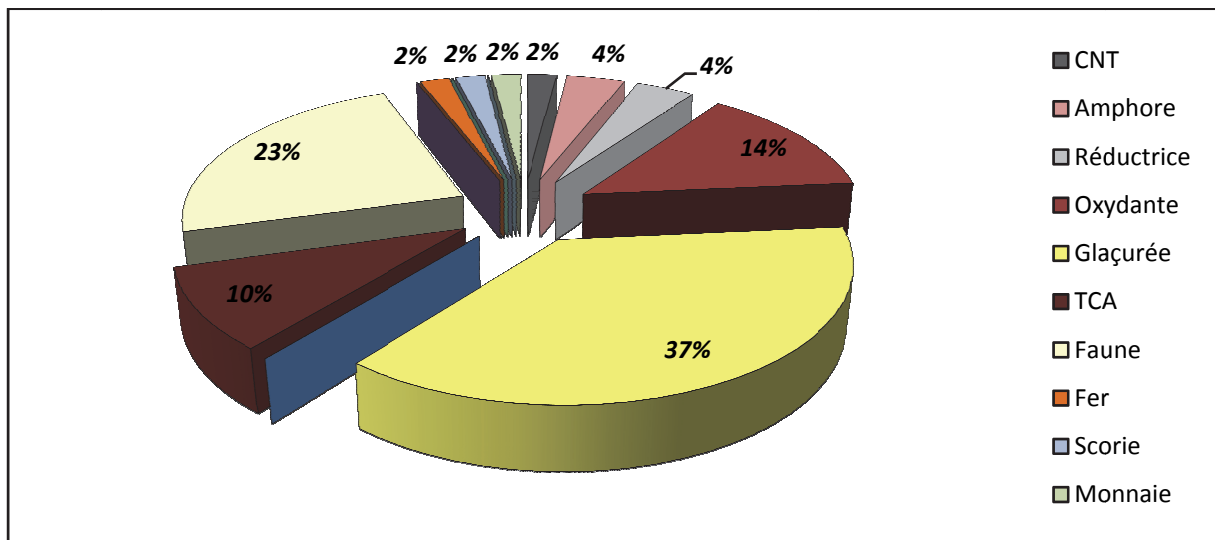
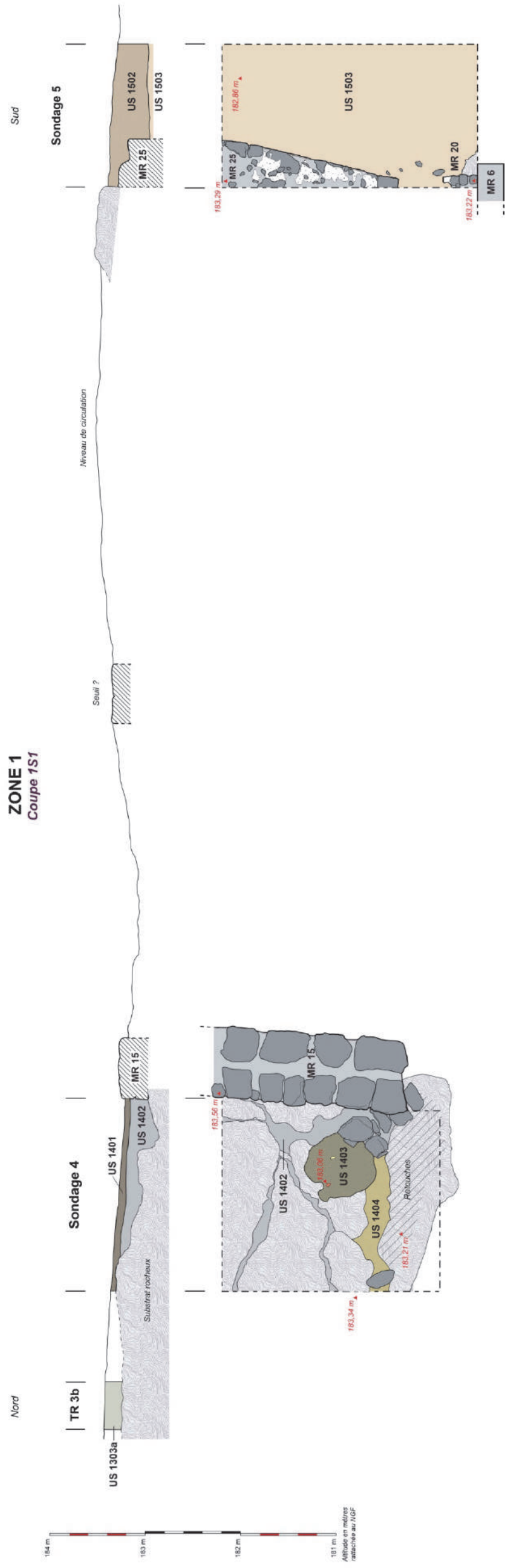
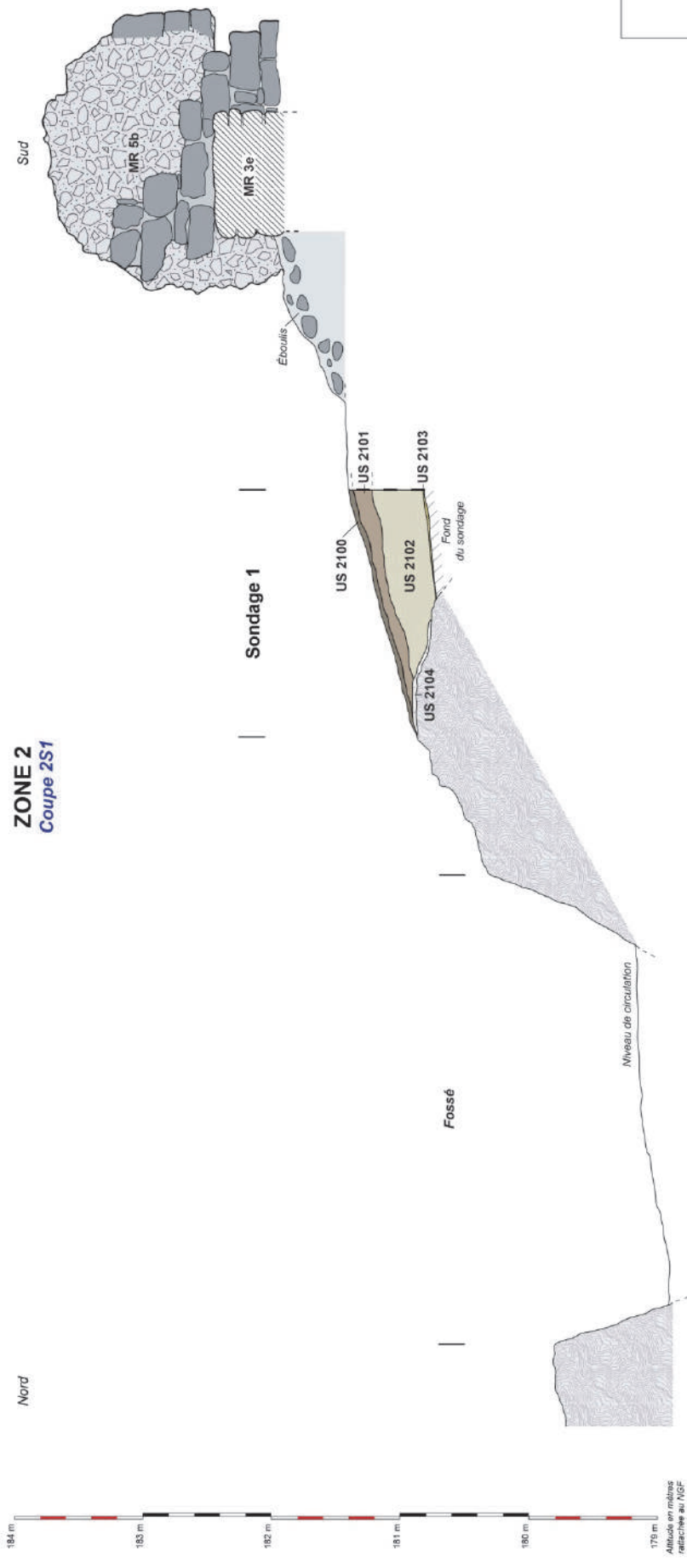


Fig. 34 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD1 (zone 2).

ZONE 1
Coupe 1S1



ZONE 2
Coupe 2S1



Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)
Château du Vieux Vallon
Coupes et plans des sondages 4 et 1 (zones 1 et 2)

- Bloc calcaire
- Tuile
- Mortier de tuileau
- Substrat calcaire

0 2 m
Ech. 1/50'

Fouille : J.-F. Modat, ALC archéologie, 2012
Relevés : R. Wiss
DAO : J.-F. Modat

• **Sondage 4 (zone 1) :**

Cette fenêtre de 4 m² réalisée au sud de la tranchée TR 3b est bordée à l'ouest par un aplomb rocheux retaillé et au sud par le mur MR 15. Ce sondage a été réalisé pour enregistrer les vestiges en présence avant l'aménagement de l'entrée du belvédère.



Fig. 36 : Le sondage SD4 (zone 1) en cours de fouille, vu du nord-ouest. Photo : J.-F. Modat, 2012.

La stratigraphie est peu importante dans ce secteur car le substrat rocheux calcaire est affleurant. Sous le niveau de circulation actuel (US 1401) variant entre 183,34 m et 183,21 m NGF d'altitude, le décapage manuel a mis en évidence deux niveaux de remblai (US 1402 et 1404) et un lambeau de sol (SL 1403).

Le premier niveau de remblai, l'US 1402, épais de 0,28 m, est sableux de couleur gris clair et repose en partie sur le substrat rocheux calcaire. Il s'appuie sur le mur MR 15, contient un rare mobilier résiduel et recouvre les vestiges d'un niveau de circulation, SL 1403.

Ce niveau de circulation composé d'un sédiment argilo-sableux brun moyen épais de 0,11 m, apparaît à 183,04 m NGF. Partiellement conservé, ses dimensions sont : L.= 1,49 m, l.= 0,88 m. Reposant sur le substrat rocheux calcaire, il s'appuie sur deux moellons grossièrement équarris et liés à la terre, eux-mêmes adossés au substrat rocheux retouché. On note la présence de rares fragments de tuile et d'os de faune.

Le deuxième niveau de remblai (US 1404), épais de 0,12 m et apparaissant à 183,07 m NGF, est limono-sableux mêlé de graviers, peu compact, homogène et de couleur beige moyen. Il recouvre au nord le lambeau de sol (US 1403) et s'appuie à l'ouest contre le substrat rocheux calcaire.



Fig. 37 : Le sol SL 1403 (à gauche) s'appuyant sur deux moellons à peine équarris (à droite). Photos : J.-F. Modat, 2012.

Le mur MR 15 est un vestige de maçonnerie en partie dégagé par les travaux préalables à la pose du garde-corps. D'une épaisseur de 0,60 m et orienté N.35, ce muret de moellons calcaires de tailles variables est lié au mortier de chaux maigre (déchets de taille en blocage). Bâti sur le substrat calcaire, il est en décalage à l'ouest avec le mur MR 12 et vient s'appuyer sans liaison à l'est contre le mur MR 18. Cette construction MR15 semble tardive (Époque moderne ?).



Fig. 38 : Le muret MR 15 lié au mortier de chaux s'appuyant sur le substrat rocheux (photo : J.-F. Modat, 2012).

Le mobilier archéologique se répartit assez bien dans chaque unité stratigraphique présente dans le sondage, avec une forte proportion de céramique glaçurée et de faune.

	Mobilier céramique						Mobilier non céramique									TOTAL	%	
	CNT	Amphore	Réductrice	Oxydante	Glaçurée	Vernissée	Divers	TCA	Faune	Malacofaune	Fer	Alliage cuivreux	Scorie	Verre	Monnaie			Lithique
ZONE 1	US 1401			3	7	2			6				1				19	39,6
	US 1402		1	3	4			1									9	18,8
	US 1403					1		3			1	4					10	20,8
	US 1404			3	2	2			1		1		1				10	20,8
	TOTAL		1	9	13	5		1	11		1	1	5	1			48	100
	%			2,1	18,8	27,1		2,1	22,9		2,1	2,1	10,4	2,1			100	

Fig. 39 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD4 (zone 1).

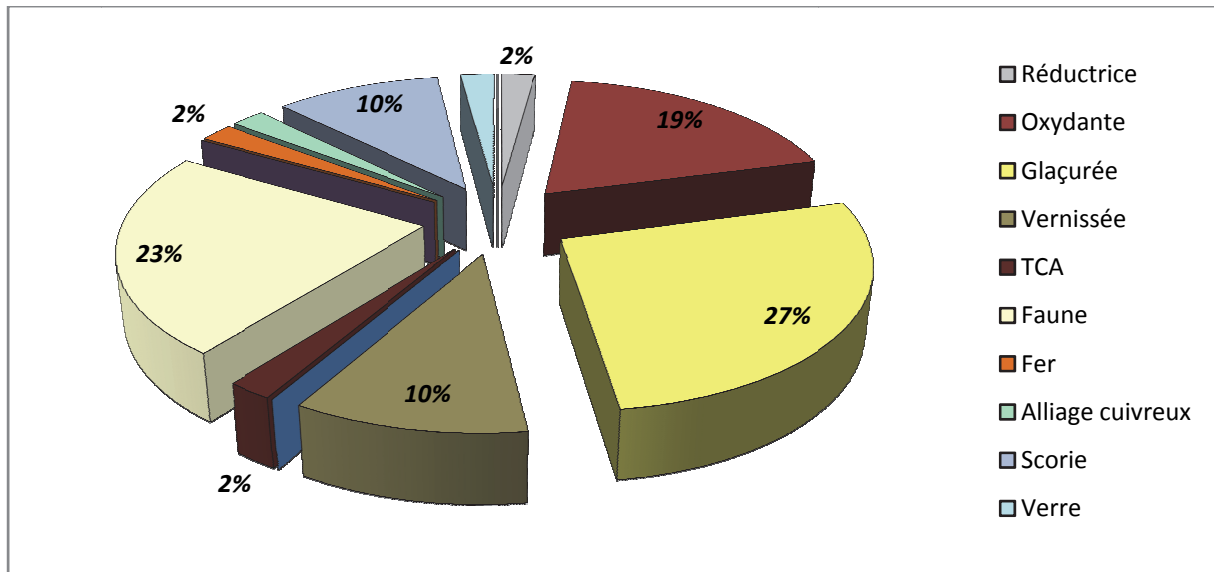


Fig. 40 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD4 (zone 1).

• **Sondage 5 (zone 1) :**

Cette fenêtre de 6,9 m² (L.= 4,60 m x l.= 1,50 m) réalisée au sud du château avant l'aménagement du belvédère a mis en évidence des niveaux de remblai et un mur contemporains.

Le niveau de circulation actuel (US 1501), situé entre 183,31 m et 183,22 m NGF d'altitude, est composé de terre végétale limono-sableuse homogène de couleur brun moyen d'une épaisseur de 0,13 m. De rares tessons de céramique et des fragments de tuiles étaient présents.

Sous-jacent, un remblai sableux brun à gris moyen mêlé de graviers et de cailloux calcaires (US 1502), contenant un mobilier archéologique moderne relativement abondant était présent. Épais de 0,18 m, il apparaît à 183,13 m NGF.

Une couche de destruction limono-sableuse orangée, mêlée d'un cailloutis calcaire et induré en surface lui succédait. Des plaques de mortier de chaux lissées, des éclats calcaires et des fragments de tuiles ont été collectés, de même qu'une peinture de facture contemporaine et d'une monnaie de 10 centimes datée de 1872. L'épaisseur totale de cette couche n'a pu être appréhendée.



Fig. 41 : Le mur MR 25 en plan (à gauche) et en élévation (à droite) perçu dans le sondage SD5 (zone 1). Photos : J.-F. Modat, 2012.

Un mur de facture contemporaine (MR 25) a également été mis en évidence. Orienté N.146, il est constitué de blocs calcaires récupéré liés au mortier de chaux gris très sableux. Ses dimensions sont : L.= 2,94 m, ép.≈ 0,90 m, H.= 0,39 m. Des traces d'épierrement sont bien visibles sur le parement sud.

Le mobilier archéologique, relativement abondant dans ce sondage, a livré une forte proportion de tessons de céramique oxydante avec ou sans glaçure.

		Mobilier céramique						Mobilier non céramique										TOTAL	%
		CNT	Amphore	Réductrice	Oxydante	Glaçurée	Vernissée	Divers	TCA	Faune	Malacofaune	Fer	Alliage cuivreux	Scorie	Verre	Monnaie	Lithique		
ZONE 1	US 1501				1	3			1									5	5,7
	US 1502	1			16	16	7		3	5		2			1	1		52	59,1
	US 1503			3	3	7	10			6		2						31	35,2
	TOTAL	1		3	20	26	17		4	11		4			1	1		88	100
	%	1,1		3,4	22,7	29,5	19,3		4,5	12,5		4,5			1,1	1,1		100	

Fig. 42 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD5 (zone 1).

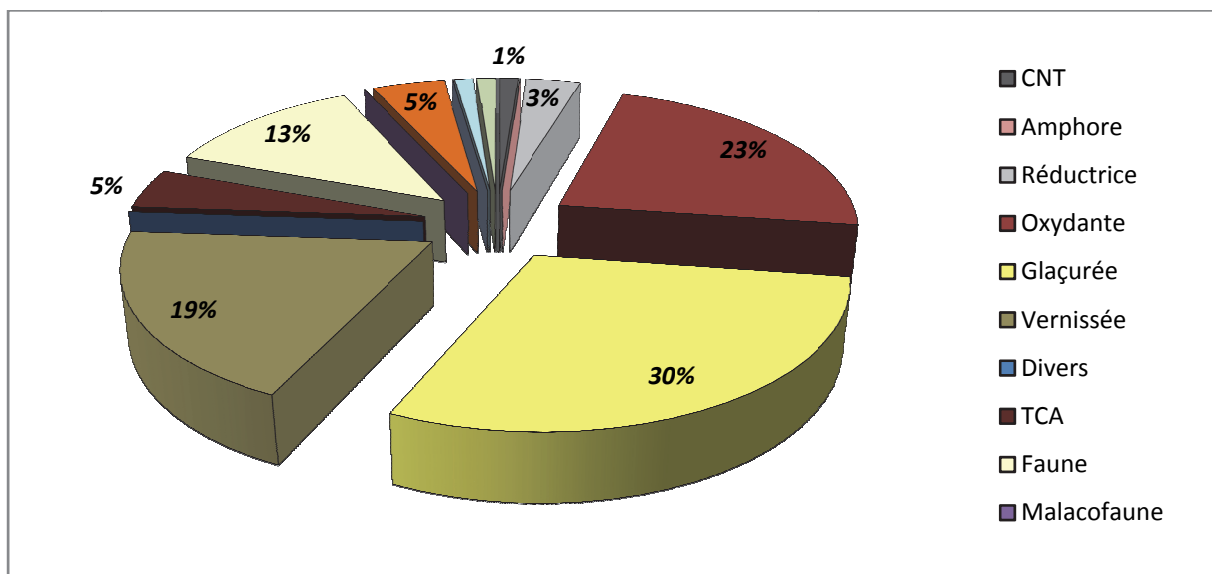


Fig. 43 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD5 (zone 1).

2.4. Le mobilier archéologique

Ce sont ainsi 468 éléments archéologiques qui ont été prélevés lors de cette opération sur le château du vieux Vallon. Dans le tableau et le graphique suivants sont présentés l'inventaire et la proportion de chaque catégorie de mobilier collecté.

		Mobilier céramique						Mobilier non céramique										TOTAL	%
		CNT	Amphore	Réductrice	Oxydante	Glaçurée	Vernissée	Divers	TCA	Faune	Malacofaune	Fer	Alliage cuivreux	Scorie	Verre	Monnaie	Lithique		
ZONE 1	TR 1	US 1101				9			7			1					1	18	3,8
		US 1102																	
		US 1103																	
		US 1104																	
	TR 2	US 1201			4	1	1			1	1							8	1,7
		US 1202					2				2							4	0,9
		US 1207																	
		US 1209									4							4	0,9
	TR 3a	US 1210																	
		US 1301								2							1	3	0,6
	TR 3b	US 1302a																	
		US 1302b																	
		US 1303a																	
		US 1303b																	
	Sond 4	US 1304	82		15	7	9	3	1	2	110	1					9	239	51,1
		US 1305			1		1				2	1						5	1,1
		US 1401				3	7	2			6				1			19	4,1
		US 1402			1	3	4				1							9	1,9
		US 1403						1		1	3		1	4				10	2,1
		US 1404				3	2	2			1		1		1			10	2,1
US 1501					1	3				1							5	1,1	
US 1502		1			16	16	7		3	5		2			1	1	52	11,1	
US 1503				3	3	7	10			6		2					31	6,6	
ZONE 2		Sond 1	US 2100																
	US 2101																		
	US 2102		1	2	2	7	19		5	12		1		1		1		51	10,9
	US 2103																		
TOTAL		84	2	26	44	80	25	1	22	154	1	7	1	6	2	2	11	468	100
%		18	0,4	5,6	9,4	17,1	5,3	0,2	4,7	32,9	0,2	1,5	0,2	1,3	0,4	0,4	2,4	100	

Fig. 44 : Quantification du mobilier archéologique prélevé lors de l'opération de fouille (zones 1 et 2).

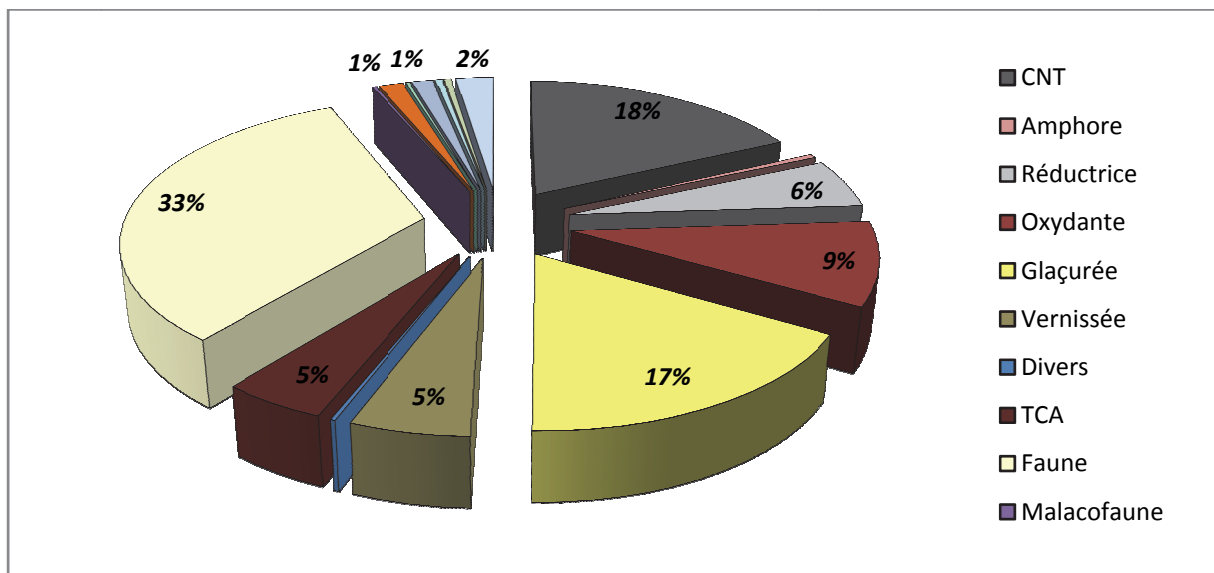


Fig. 45 : Représentation du mobilier archéologique global prélevé (zones 1 et 2).

Nous constatons que l'essentiel du mobilier archéologique est constitué de céramique, tessons et terres cuites architecturales (60,7 %), et d'éléments de faune (32,9 %).

• **La céramique¹⁷** :

Le mobilier céramique représente 56,6 % de l'ensemble du mobilier archéologique collecté. Six catégories ont été définies pour ce type de mobilier, dont l'inventaire est présenté ci-après.

			Mobilier céramique							
			CNT	Amphore	Réductrice	Oxydante	Glaçurée	Vernissée	TOTAL	%
ZONE 1	TR 1	US 1101					9		9	3,4
		US 1102								
		US 1103								
		US 1104								
	TR 2	US 1201			4	1	1		6	2,3
		US 1202					2		2	0,8
		US 1207								
		US 1209							4	1,5
		US 1210								
	TR 3a	US 1301							0	0,0
	TR 3b	US 1302a								
		US 1302b								
		US 1303a								
		US 1303b								
		US 1304	82		15	7	9	3	116	43,8
		US 1305			1		1		2	0,8
	Sond 4	US 1401				3	7	2	12	4,5
		US 1402			1	3	4		8	3,0
		US 1403						1	1	0,4
		US 1404				3	2	2	7	2,6
Sond 5	US 1501				1	3		4	1,5	
	US 1502	1			16	16	7	40	15,1	
	US 1503			3	3	7	10	23	8,7	
ZONE 2	Sond 1	US 2100								
		US 2101								
		US 2102	1	2	2	7	19		31	11,7
		US 2103								
TOTAL			84	2	26	44	80	25	265	100
%			32	0,8	9,8	16,6	30,2	9,4	100	

Fig. 46 : Quantification du mobilier céramique par catégorie et par unité stratigraphique.

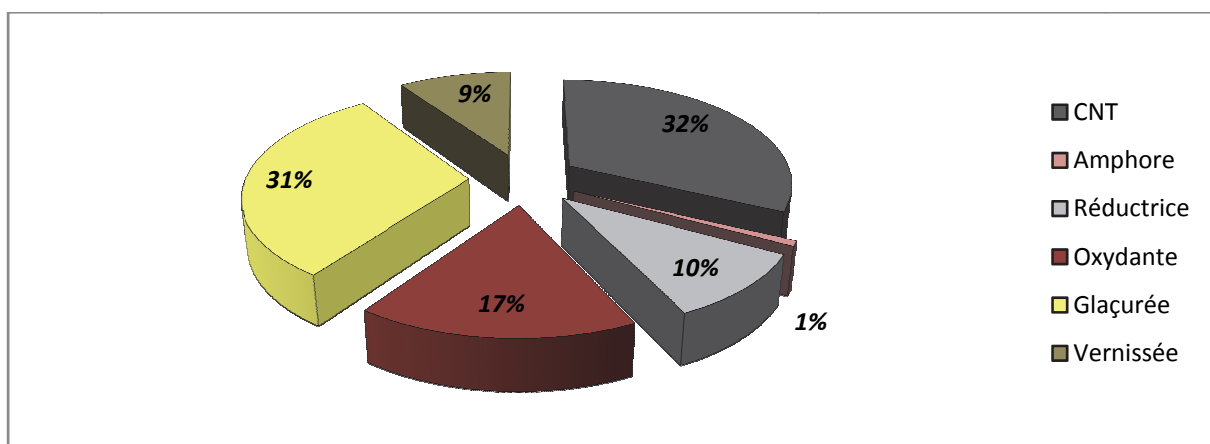


Fig. 47 : Répartition du mobilier céramique par catégorie.

¹⁷ Étude réalisée par François Amigues, céramologue, docteur en archéologie et Maître de Conférences émérite à l'Université de Perpignan-Via Domitia.

La majeure partie de ce corpus est constitué de céramique protohistorique non tournée (31,7 %) découverte dans l'US 1304 (tranchée TR 3b). Les failles naturelles du substrat rocheux ont piégé ces éléments qui permettent de faire reculer l'occupation de la crête rocheuse au Bronze récent ou premier âge du Fer.

Quelques tessons de céramique se recollant, décorés par impression ont été retrouvés, de même qu'un tesson perforé après cuisson pouvant correspondre à une réparation du vase.

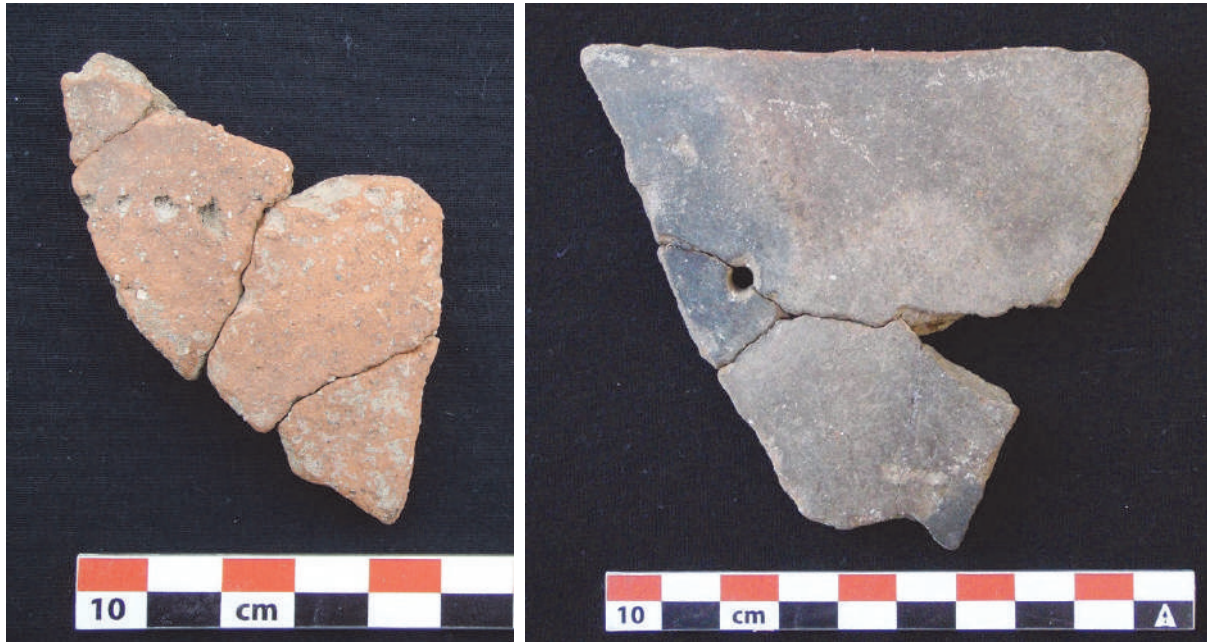


Fig. 48 : Tessons de céramique protohistorique présentant un décor (à gauche) et une perforation après cuisson pour accueillir une agrafe de réparation (à droite). Photos : O. Armand, 2012.

Quelques fragments de céramique à cuisson réductrice, attribuables au Moyen Âge sans autre précision, ont également été collectés. Il s'agit de formes fermées à lèvre saillante de type pot à cuire.

L'autre grande série de ce mobilier céramique est daté du XVI^e siècle (30,2 %). Le seul élément reconstituable est un plat glaçuré à décor peint caractéristique de cette période.



Fig. 49 : Fragment de bord de plat glaçuré à décor peint datable du XVI^e siècle (zone 1, TR1, US 1101). Photo : O. Armand, 2012.

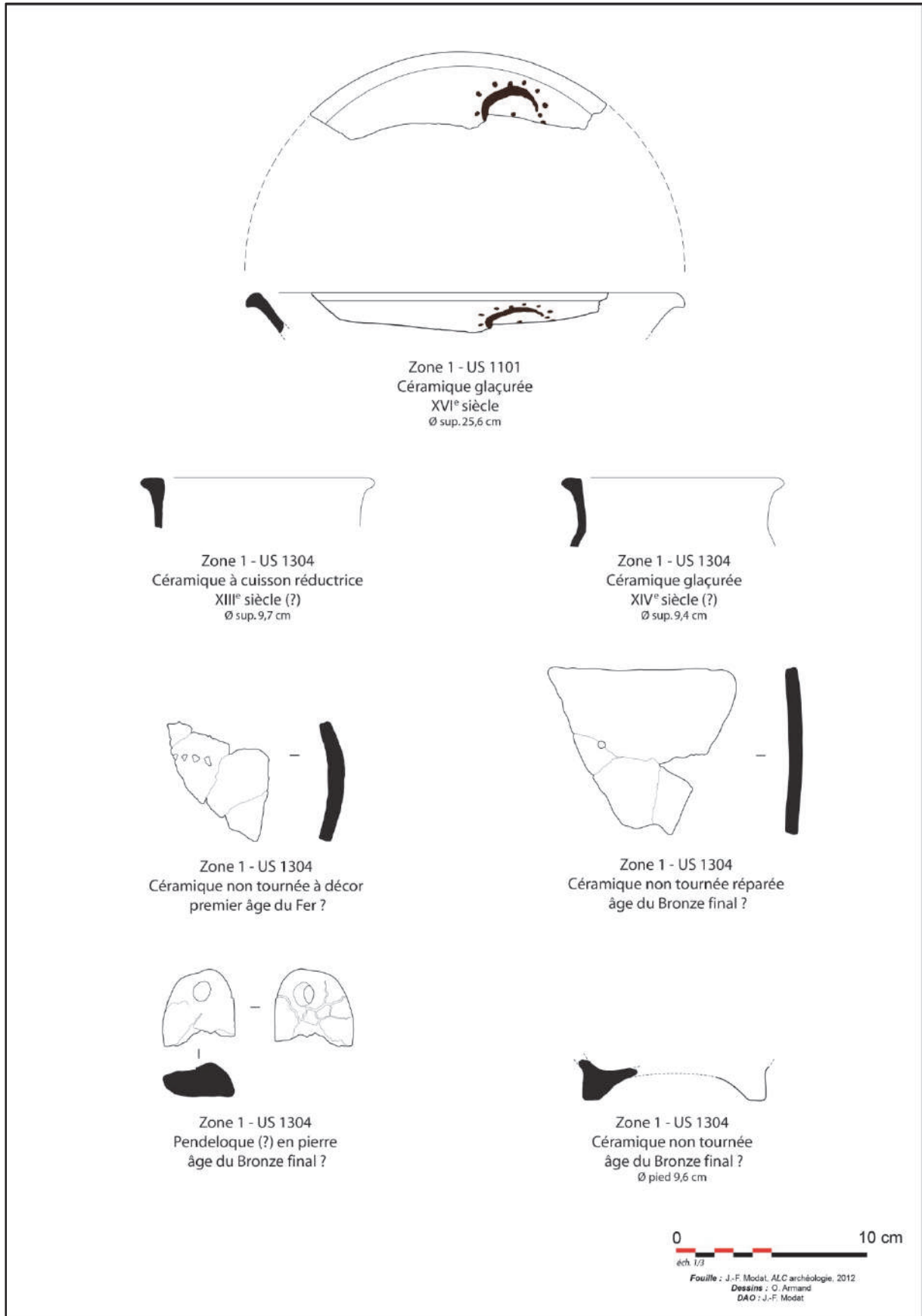


Fig. 50 : Dessins du mobilier céramique et lithique prélevé lors de l'opération de fouille (DAO : J.-F. Modat, 2012).

• **Le mobilier lithique¹⁸ :**

Ce sont 11 éléments lithiques qui ont été collectés dont 9 balles de fronde retrouvées associées aux tessons de céramique non tournée protohistorique (zone 1, TR 3b, US 1304).

Leur nature et leur disposition semble témoigner d'un dépôt intentionnel. Il s'agit de galets roulés en granit, quartz et basalte, collectés vraisemblablement en bord de rivière, et regroupés dans une faille du substrat rocheux calcaire. Les longueurs maximales oscillent entre 0,71 à 0,36 cm, et les diamètres maximaux entre 0,46 à 0,34 cm.



Fig. 51 : Balles de fronde associées au mobilier céramique protohistorique (zone 1, TR 3b, US 1304). Photo : O. Armand, 2012.

Un autre élément remarquable est un fragment de galet perforé à une extrémité (action anthropique ?) ayant subi l'action du feu, causant sa fracturation. Retrouvé dans la même couche que les balles de fronde et la céramique non tournée, les dimensions de cet élément sont : L.= 0,36 cm, l.= 0,38 cm, ép.= 0,16 cm. Il pourrait s'agir d'un élément de parure protohistorique de type pendeloque.



Fig. 52 : Galet percé ayant subi l'action du feu (zone 1, TR 3b, US 1304). Photos : O. Armand, 2012.

¹⁸ Mobilier observé par Robin Furestier, docteur en préhistoire, gestionnaire des collections du musée de l'aven d'Orgnac.

• **La faune¹⁹** :

Une étude des pièces osseuses de faune est proposée ci-après, selon le sondage de provenance.

Zone 1, tranchée TR 2

US 1202 :

Dans cette unité stratigraphique, seuls 2 restes fauniques ont été découverts, appartenant à *Sus scrofa domesticus* et *Bos taurus*.

Le fragment d'humérus gauche de porc, d'une longueur de 82 mm, est représenté par l'articulation distale et le fût diaphysaire. La fracture transverse, au-dessus du foramen vasculaire caudal, peut être anthropique. Le coup porté à fracturé longitudinalement l'os jusqu'à la fosse oléocrânienne. Des traces de découpe sont visibles sur le bord médial du condyle médial de la trochlée distale. L'extrémité distale est soudée à la diaphyse indiquent un âge supérieur à 1 an. Les dimensions de la trochlée distale suggèrent un animal de petite taille, comme il est couramment observé au Moyen Âge (Dtmax : 31,9 ; Dt trochlée : 25 ; DAP : 33 et Htc : 16).

La seconde pièce est un fragment diaphysaire de côte gauche de bovin de 80 mm de longueur.



Fig. 53 : Humérus de porc présentant une fracture transverse (à gauche) et des traces de découpe sur la trochlée (photo : P. Magniez, 2012).

US 1209 :

Les 4 fragments d'os correspondent à une esquille indéterminée, un fragment de côte, un fragment de cinquième cervicale d'un ovicapriné fracturé longitudinalement et un tibia droit d'ovicapriné sub-complet de 188 mm de long. Ce dernier une diaphyse proximale non fusionnée indiquant un jeune animal, entre 30 et 60 mois car l'extrémité distale est bien soudée. L'extrémité proximale montre des cupules laissées par les dents d'un carnivore et des traces de rongement. Les dimensions de l'extrémité distale sont faibles (Dtmax : 24,4 et DAPmax : 20).

Zone 1, Tranchée TR 3b

US1305 :

Une diaphyse métatarsienne de *Bos taurus* a été retrouvée, de 151 mm de longueur et présentant une fracture longitudinale.

¹⁹ Étude réalisée par Pierre Magniez, archéozoologue, docteur en paléontologie (Université de Perpignan, EPCC-CERP, UMR 7194 du CNRS, Avenue Léon-Jean Grégory, Tautavel, F-66720).

US 1301 :

Les 8 débris osseux mise au jour dans cette unité stratigraphique correspondent à au moins deux animaux d'espèces distinctes. Un reste de métacarpien de 101 mm de longueur présentant des traces de carnivore se rapporte à *Bos taurus* et les restes d'une molaire supérieure (5 fragments) peuvent être attribués à un ovicapriné.

Les 6 fragments restants sont de petites esquilles (entre 15 et 30 mm de longueur) de petit herbivore. Deux sont déterminables en tant que fragment de côte et de crâne (voire mandibule).

Zone 1, sondage 4US 1401 :

Quatre espèces sont représentées dans ce niveau. Le *Bos taurus* avec un fragment diaphysaire d'os long mesurant 49 mm ; un ovicapriné avec un cylindre diaphysaire de radius gauche présentant des traces de carnivore et le canard (*Anas sp.*) avec un ulna fracturé au niveau de la diaphyse distale. Ce spécimen pourrait s'associer aux restes trouvés dans l'US 1502. Enfin, un fragment d'une mandibule de porc (*Sus scrofa domesticus*) est représenté par sa composante alvéolaire.

Deux petites esquilles indéterminées complètent le corpus.



Fig. 54 : Diaphyse d'ovicapriné présentant des traces de carnivore (photo : P. Magniez, 2012).

US 1402 :

Le reste faunique présent est un fragment de diaphyse humérale gauche de 47 mm de longueur appartenant à un petit herbivore. Une longue entaille est présente sur la face caudale de l'os, près du foramen vasculaire.

US 1403 :

Cette unité stratigraphique a fourni 3 petites esquilles d'os long de petit herbivore, entre 20 et 30 mm de longueur.

US 1404 :

Un fragment diaphysaire de fémur d'un jeune ovicapriné a été retrouvé. Il mesure 68 mm de longueur et présente le stigmate d'un impact (anthropique ou carnivore) pour ouvrir la cavité médullaire et une fracturation hélicoïdale caractéristique.

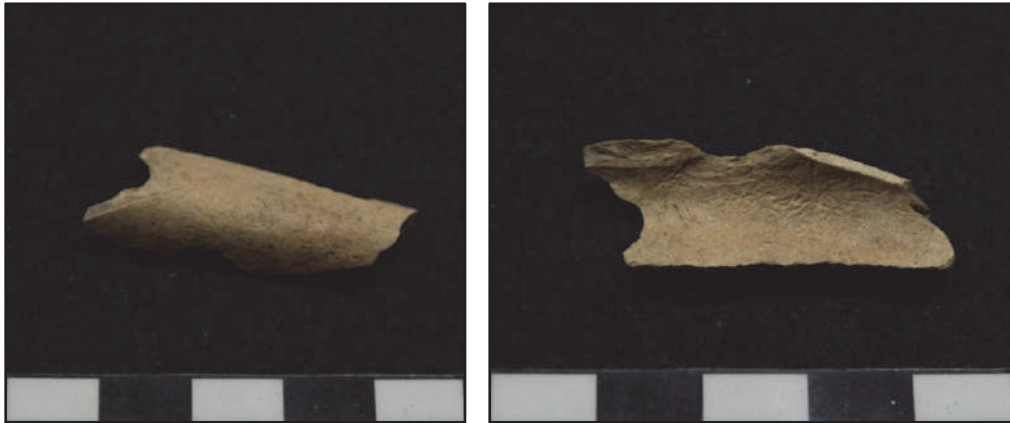


Fig. 55 : Diaphyse de fémur d'ovicapriné présentant un stigmate d'impact (photo : P. Magniez, 2012).

Zone 1, sondage 5

US 1502 :

Cette unité stratigraphique a livré 6 restes fauniques : 2 de *Anas* sp., 1 d'ovicapriné et 2 esquilles.

Le tibiotarse et le fémur de canard peuvent appartenir au même individu, et peut être s'associer à l'ulna de l'US 1401. Les deux pièces sont fracturées au niveau de la diaphyse distale.

Le fragment diaphysaire d'humérus d'ovicapriné mesure 43 mm de longueur et présente deux traces d'impact opposées, vraisemblablement dues à l'ouverture de l'os par un carnivore.

L'une des deux esquilles est un fragment d'os plat, peut-être de la branche montante d'une mandibule.

US 1503 :

Les 6 restes de cette couche correspondent à un fragment mandibulaire de *Sus scrofa domesticus* ou de *Bos taurus* montrant un impact anthropique de percussion, une phalange de *Sus scrofa domesticus*, une M3 inférieure droite de *Capra hircus* d'un animal âgé de 3 ou 4 ans, un fragment de côte d'un ovicapriné et deux esquilles indéterminées.

Zone 2, sondage 1

US 2102 :

12 restes de faune ont été retrouvés représentés par 3 de *Bos taurus*, 3 de *Capra hircus* et 6 pièces de petit herbivore.

Les restes de bovin peuvent correspondre au même individu, représenté par une M2 inférieure droite d'un animal mort à 1 an environ, une diaphyse distale de métapodien de veau et une esquille d'os long.

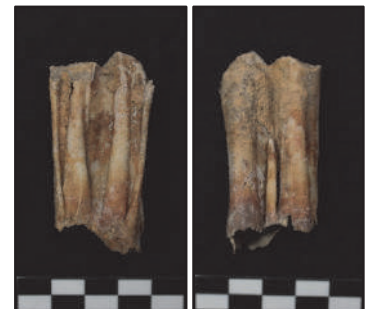
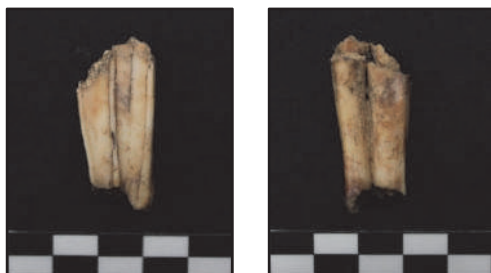


Fig. 56 : M2 inférieure de bovin âgé de 1 an (photo : P. Magniez, 2012).



Les restes d'au moins 2 chèvres sont présents, avec une M2 supérieure gauche d'un animal de 2 ou 3 ans, une M3 inférieure gauche d'un individu âgé entre 6 et 8 ans et une phalange postérieure présentant une articulation soudée suggérant un âge supérieur à 18 mois.

Fig. 57 : M2 supérieure de chèvre âgée de 2 ou 3 ans (photo : P. Magniez, 2012).

Les autres restes, appartenant vraisemblablement à de petits herbivores, correspondent à deux petites esquilles d'os long, deux fragments de côte, un fragment d'os plat et un fragment de maxillaire.

Conclusion pour le mobilier archéozoologique

Taux de détermination :

Au total, 154 restes fauniques proviennent de cette fouille : 61 fragments sont déterminables au niveau générique, 21 pièces peuvent être attribuées à de petits herbivores et 4 sont indéterminées.

4 espèces ont été reconnues : un bovin (*Bos taurus*), la chèvre (*Capra hircus*), le porc (*Sus scrofa domestica*) et le canard (*Anas sp.*).

La masse total est très faible (256,8 grammes). Le sanglier et le bœuf sont, de ce point de vue, les mieux représentés. La longueur moyenne d'un fragment est de 45 mm (pour 17 mm de largeur et 9 d'épaisseur) pour 5 grammes.

Espèce	NR	Masse (g)	Indice (m/NR)
<i>Bos taurus</i>	10	81,5	11,64
<i>Capra hircus</i>	4	17	4,25
<i>Ovis/Capra</i>	13	63,5	9,07
<i>Sus scrofa</i>	6	42,5	14,17
Ongulé	25	25,6	1,22
<i>Anas sp.</i>	3	6	2,00
Indét.	93	20,7	5,18
TOTAL	154	256,8	5,24

Fig. 58 : Quantification globale des restes fauniques du château du Vieux Vallon.

Représentation squelettique :

Les restes sont la plupart du temps très fragmentés. Les fragments diaphysaire d'os long sont les plus fréquents mais toutes les parties squelettiques sont représentées.

Les seuls éléments entiers concernent la denture et les phalanges. Un seul os long est sub-complet : un tibia droit d'un jeune ovicapriné (vraisemblablement de la chèvre) issu de l'US 1209.

Conservation:

Aucun reste ne présente de traces caractéristiques de carbonisation mais les vestiges peuvent avoir subi une légère chauffe.

Les ossements sont dans l'ensemble très bien conservés. Seules 4 pièces présentent des fissures longitudinales. Toutefois, la majorité des restes (51 %) montrent des stigmates d'exfoliation et d'altération en forme de vermiculation et ou de cupules sur le cortex de l'os.

Traces anthropiques :

5 restes, dont 4 esquilles de petit herbivore et un humérus de porc, présentent des traces d'incisions. Le stigmate d'un impact par percussion est visible sur un fragment mandibulaire appartenant à un bœuf ou un porc. Un impact, peut-être d'origine anthropique, est visible sur une diaphyse fémorale d'ovicapriné (US 1404).

La fracturation des os n'est pas nettement d'origine anthropique, excepté sur un humérus de porc, un métapodien de bœuf et une vertèbre d'ovicapriné.

Impact des carnivores :

Trois restes présentent des cupules et des traces de rongement laissés par un animal carnivore (un tibia et un radius d'ovicapriné ainsi qu'un fragment de métacarpien de bœuf).

Deux autres os peuvent avoir été fracturés par des carnivores (un fémur et un humérus d'ovicapriné).

• **Les monnaies²⁰** :

Une pièce en mauvais état de conservation, a été retrouvée dans le sondage 1 de la zone 2, dans un niveau de remblai sableux contenant de la céramique glaçurée.

Il pourrait s'agir soit d'une fausse monnaie en alliage cuivreux et de médiocre confection, soit d'un méreau de Savoie daté des années 1500 (début du XVI^e siècle).

Ses dimensions sont 0,15 cm de diamètre pour une épaisseur de 0,02 cm.



Fig. 59 : Méreau (zone 2, sondage 1, US 2102). Photos : O. Armand, 2012.

Une monnaie de 10 centimes daté de 1872 a été prélevée dans le sondage 5 de la zone 1, dans un niveau de remblai sableux s'appuyant sur le mur MR 25, de facture contemporaine.



Fig. 60 : Monnaie de 1872 (zone 1, sondage 5, US 1502). Photos : O. Armand, 2012.

²⁰ Étude numismatique réalisée par Jacques Labrot, Président du Centre National de Recherche sur les Jetons et les Méreaux du Moyen Âge (CNRJMMA).

2.5. L'étude du bâti

• Situation :

Le château de Vallon, localement dénommé *Chastelas*, est implanté au sommet d'une colline calcaire boisée (éperon barré) qui domine la plaine du vallonais. Il se compose d'une enceinte irrégulière entourant les vestiges d'une tour rectangulaire arasée. L'ensemble s'étend sur une cinquantaine de mètres de long pour une vingtaine de mètres de large au maximum.

Deux autres vastes enceintes se développent sur les pentes ouest du site alors que le village castral s'étendait sur les pentes sud et sud-ouest (de nombreux vestiges, pour la plupart des maisons d'Époque moderne, matérialisent son implantation). Il était lui aussi protégé par une enceinte dont on perçoit le tracé en plusieurs endroits. L'ensemble du site doit atteindre une superficie d'environ 2,5 hectares.



Fig. 61 : Vue générale de la colline du Vieux Vallon, prise depuis le château de Salavas (photo F. Loppe, 2012).



Fig. 62 : Vue de la crête sud de la colline du Vieux Vallon, prise depuis le château de Salavas (photo : F. Loppe, 2012).

Du côté nord/nord-est, le château est isolé par un petit fossé taillé dans le roc. Plusieurs maçonneries d'époques différentes composent la fortification : celles mentionnées dans le cahier des charges ont été étudiées dans la mesure où elles allaient faire l'objet de restaurations susceptibles de masquer certains détails architecturaux (murs MR1, MR3, MR4, MR6, MR7, TOUR TR2). D'autres murs périphériques, en partie dégagés par les travaux de sondage (murs MR5) ou en lien avec des structures à étudier (murs MR11, MR12, tour TR1) ont également été décrits pour faciliter la compréhension d'ensemble. Par ailleurs, une autre maçonnerie (enceinte du village castral ; mur MR10) a été étudiée à la demande de M. Dumoulin, lors d'une visite sur les lieux, dans la mesure où elle allait également faire l'objet d'une consolidation maçonnée. Compte tenu des nombreux remaniements de la construction et du mauvais état de conservation des structures, la lecture du bâti s'est avérée relativement difficile.

• Le château :

Le mur MR 3

Cette maçonnerie partiellement conservée et dérasée possède une orientation grossièrement nord-ouest/sud-est. Elle est cantonnée à l'est par le mur MR5 et à l'ouest par le mur MR6.



Fig. 63 : Parement externe du mur MR 3, vue du nord-est (photo : F. Loppe, 2012).

Six phases de construction ou d'aménagement peuvent être observées :

MR 3a :

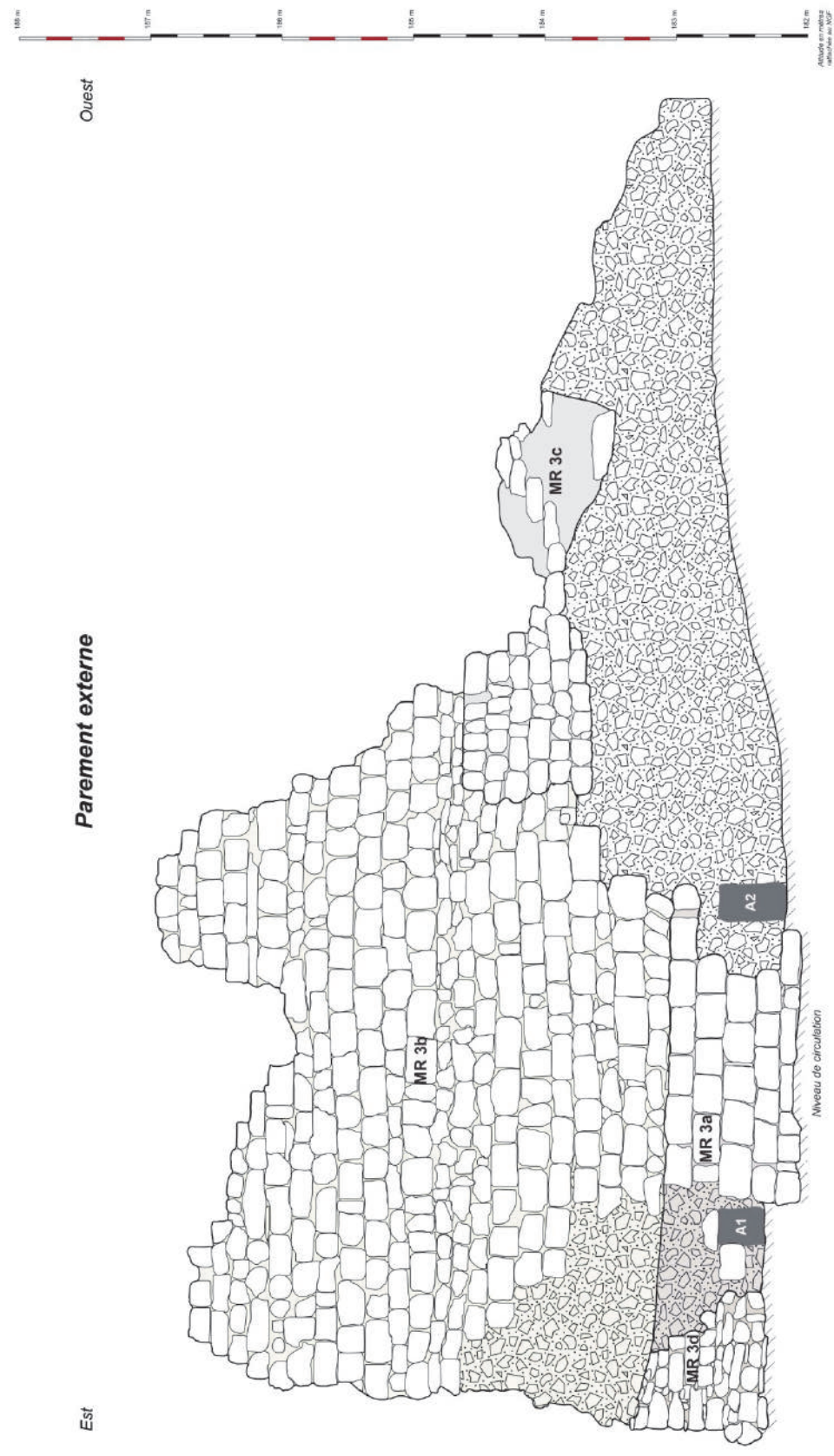
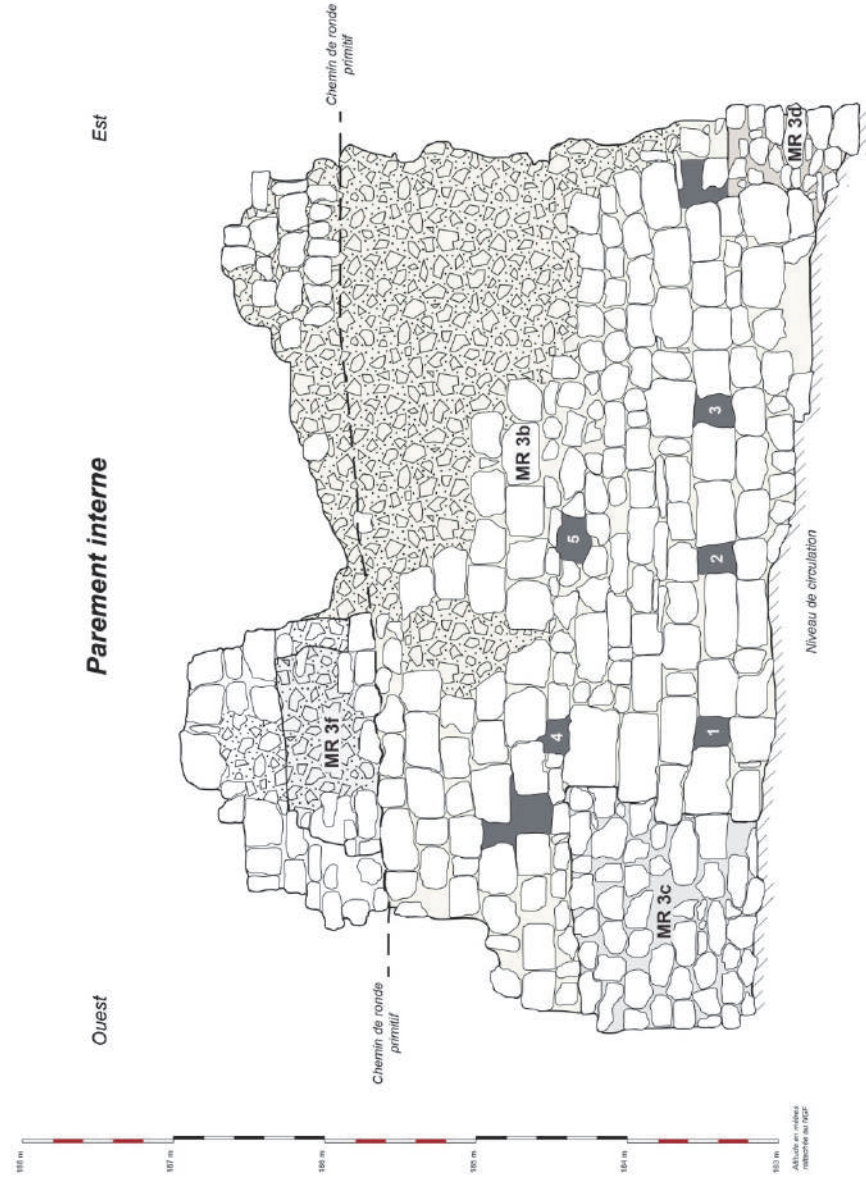
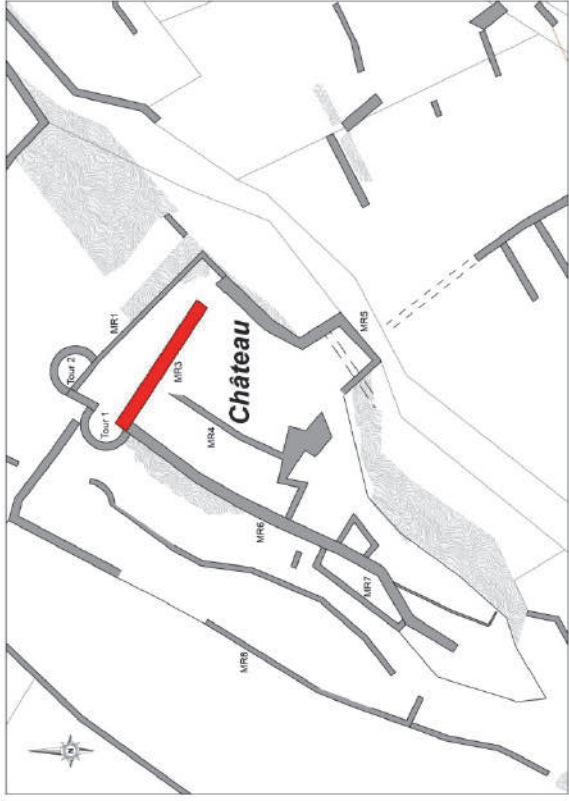
Le mur MR 3a peut être observé au niveau du parement extérieur sur une hauteur de 5 assises (1,24 m de hauteur) et une longueur de 2,20 m (ép. indé.). La maçonnerie se compose d'un moyen appareil²¹ de moellons calcaires gris très bien équarris liés par un mortier de chaux grisâtre très bien dosé. Des impacts de pointerolle sont observables sur les pierres. Les joints, très fins, n'ont nécessité aucun calage. Le blocage se compose de déchets de taille calcaires noyés dans un bain de mortier.



Fig. 64 : Le mur MR 3a dont les parements sont composés de moellons calcaires très bien équarris (photo : F. Loppe, 2012).

Deux archères (droites ?) A1 et A2, presque totalement remblayées et couvertes d'un linteau, défendaient les approches nord du site, les plus vulnérables. Leur ébrasement semble assez faible mais l'importance du comblement empêche de le certifier.

²¹ L x H : 0,38 x 0,20 m ; 0,35 x 0,28 m ; 0,29 x 0,28 m.



Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)
 Château du Vieux Vallon
 Relevés du mur MR 3 (château)

 Bloc calcaire  Epierrément
 Boulin / archère  Substrat calcaire



Fouille : J.-F. Modat, ALC archéologie, 2012
 Relevés et DAO : J.-F. Modat, R. Wiss



Fig. 66 : Les archères A1 (à gauche) et A2 (à droite) visibles sur le mur MR 3a (photo : F. Loppe, 2012).

MR 3b :

Cette maçonnerie a repris la précédente en élévation et se poursuit jusqu'au sommet de l'arase conservée. Il s'agit d'une construction de 1,30 m d'épaisseur bâtie en moellons calcaires bien équarris²² (remploi d'éléments très bien équarris du mur MR3a²³ et d'autres du mur MR3c) sur lesquels on note des traces d'outils. Ces moellons sont bien appareillés et garnissent des assises ondulantes qui pour la plupart ne suivent pas une ligne horizontale.



Fig. 67 : Le mur MR 3b, reprise de maçonnerie de MR 3a, visible jusqu'au niveau de l'arase (photo : F. Loppe, 2012).



Quelques éclats sont utilisés en calages. Le liant est un mortier de chaux très bien dosé (sable de rivière non tamisé) et le blocage est constitué de déchets de taille calcaires assisés afin de renforcer la cohésion de la structure. Au niveau de l'arase conservée de MR 3a, on remarque cinq petits moellons disposés de chant afin de compenser la hauteur d'assise.

Fig. 68 : Moellons disposés de chant au niveau de l'arase conservée du mur MR 3a (photo : F. Loppe, 2012).

²² L x H : 0,21 x 0,16 m ; 0,24 x 0,12 m.

²³ L x H : 0,38 x 0,27 m ; 0,29 x 0,22 m ; 0,33 x 0,22 m.

Au niveau du parement intérieur, la maçonnerie MR3b comporte en partie basse trois cavités²⁴ façonnées de manière contemporaine dans la même assise, et surplombant les archères A1 et A2. Deux autres trous²⁵ ont été retaillés *a posteriori* dans le parement, à environ 0,80 m au dessus des précédents, et sont d'aplomb avec les trous 1 et 2. Les moellons calcaires employés sont là encore hétérogènes dans leur taille et leur façonnage.



Fig. 69 : Parement interne de MR 3 (à gauche) et vestige de chemin de ronde (à droite) (photos : F. Loppe, 2012).

Enfin, l'arase de la construction correspond aux vestiges d'un chemin de ronde qui se signalent par un léger retrait de la maçonnerie (l : 0,60 m). Compte tenu de cette faible largeur, il est fort probable que cette circulation était autrefois élargie par une galerie charpentée encastrée peut-être soulagée par une équerre (aisselier/potelet) ou une jambe de force directement appuyée dans la structure.



MR 3c :

Dans la partie ouest, un mur MR 3c (ép. : 1,30 m) se caractérise par un décalage d'assises avec la phase MR 3b. Cette maçonnerie est bâtie en moellons calcaires de petites dimensions²⁶ bien appareillés dont la face de parement a été simplement dégrossie (calages rares). Le mortier de chaux est très bien dosé et le blocage appareillé. Au niveau du parement intérieur, on observe le même décalage et le même changement de taille des matériaux.

MR 3d :

Restauration maçonnée au ciment d'époque contemporaine visible en partie basse de l'extrémité orientale du mur MR3b et destinée à consolider l'arrachement maçonné.

Fig. 70 : Les murs MR 3d et 3e vus de l'ouest (photo : F. Loppe, 2012).

²⁴ Trou 1 : l x H x P : 0,20 x 0,24 x 0,16 m ; Trou 2 : 0,21 x 0,27 x 0,33 m Trou 3 : 0,16 x 0,25 x 0,20 m. Les trous 1 et 3 sont contemporains du mur MR3a (fond maçonné, linteau). Le trou 2 a été ménagé *a posteriori*. Ils semblaient tous destinés à soutenir le plancher d'un bâtiment adossé à la courtine.

²⁵ Trou 4 : l x H x P : 0,23 x 0,18 x 0,20 m ; Trou 5 : 0,24 x 0,16 x 0,16 m. Peu profonds et sans linteaux.

²⁶ L x H : 0,24 x 0,16 m ; 0,20 x 0,15 m.

MR3e

Muret de pierres arasé lié à la terre (ép. : 0,85 m ; H conservé : 0,50 m) réalisant la jonction entre l'arrachement oriental du mur MR 3b et le mur MR 5 contre lequel il s'appuie sans liaison.

MR 3f :

Au niveau du parement intérieur, au sommet du mur MR 3b, petit massif de maçonnerie (L x ép. x H : 1,20 x 0,80 x 1,20 m) qui a en partie occulté l'ancien chemin de ronde. Cette phase est apparue plus distinctement lors du nettoyage minutieux réalisé par les maçons avant la consolidation.



Fig. 71 : La maçonnerie MR 3f occultant les vestiges d'un chemin de ronde (photo : F. Loppe, 2012).

Bâti en petits moellons calcaires équarris de récupération liés par un mortier de chaux grisâtre relativement beurrant, ce bloc est accolé à l'ancien parapet du chemin de ronde primitif de MR 3b. Dans la mesure où il possède une chaîne d'angle conservée, il ne s'agit apparemment pas du vestige d'un contre-mur matérialisant une surélévation globale de MR 3b, mais plutôt d'un aménagement localisé dont la fonction nous échappe, faute d'éléments suffisamment conservés (pilier soutenant un chemin de ronde surélevé sur arcs ?).



Fig. 72 : Aménagement postérieur au chemin de ronde, s'appuyant sur le parapet primitif (photos : F. Loppe, 2012).

Dans l'ensemble, le blocage de ces maçonneries semble identique, raison pour laquelle les phases de constructions visibles (MR 3a, 3b et 3c) s'assimilent davantage à un noyau maçonné reparementé qu'à une reconstruction totale *ex nihilo*.

Le mur MR 3c pourrait ainsi être la maçonnerie originelle. Le petit appareil de moellons calcaires équarris et assisés se rapproche en effet des techniques de construction connues durant le premier âge roman (XI^e siècle). Suite à une destruction partielle de cette construction, un mur MR 3a (XII^e siècle ?) aurait reparementé le noyau de blocage de MR 3c avec un appareil plus grand et des moellons mieux taillés. On ignore l'extension originelle de cette reprise. Celle-ci a de nouveau été

victime d'une destruction partielle puis reparablementée lors de la phase suivante MR 3b (XIII^e siècle ?) qui réutilise des moellons d'un calibrage identique à ceux des deux phases précédentes et qui possède un vestige chemin de ronde dont la faible hauteur étonne (à seulement 4 m environ par rapport au sol extérieur, légèrement remblayé). Par la suite (bas Moyen Âge ? Époque moderne ?), une adjonction MR 3f a condamné ou réaménagé le chemin de ronde primitif (surélévation sur arcs ou autre aménagement ?). On peut d'ailleurs penser que ce surhaussement a entraîné une surélévation du niveau de plancher du bâtiment accolé à la courtine (abandon des trous de plancher 1, 2, 3 au profit des trous 4 et 5).

Puis deux dernières modifications d'époque contemporaine sont intervenues (muret en terre MR 3e ; consolidation au ciment MR 3d).

Enfin, la présence d'une porte P4, à l'extrémité orientale du mur MR 3, doit être envisagée à titre d'hypothèse, car aucun élément architectural, en l'état actuel des dégagements, ne peut certifier sa présence (*cf. infra*, mur MR 5).

Les murs MR 1 et MR 14

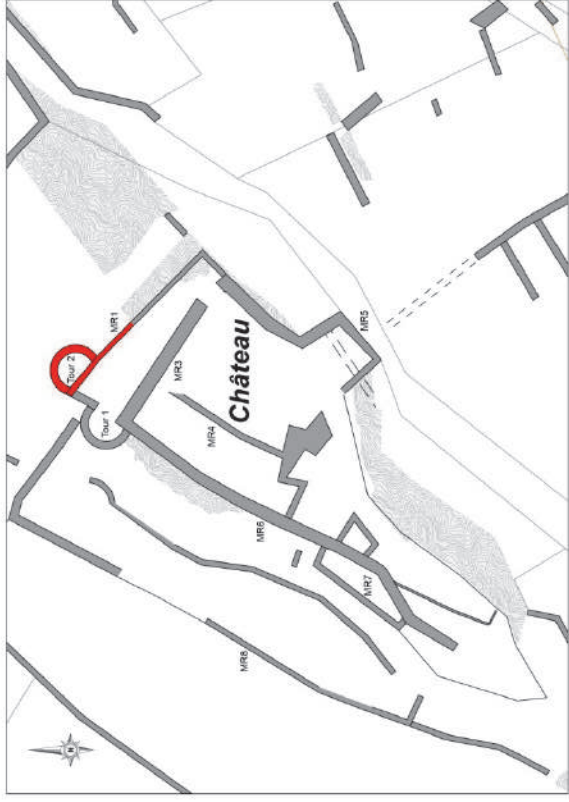
Bâti au devant du mur MR 3, au nord, au niveau de l'escarpe du petit fossé taillé dans le roc, le mur MR 1 (ép. : 0,90 m ; H max conservée : 3 m) semble d'une construction homogène, à l'exception de quelques assises en pierres sèches postérieures dans sa partie orientale : MR 1 est édifié en moellons calcaires moyens²⁷ et grands²⁸ à peine dégrossis, dont la face de parement est sommairement dressée.



Fig. 73 : Le mur MR 1 bâti au devant du mur MR 3 et situé à l'aplomb du fossé entaillé (photo : F. Loppe, 2012).

²⁷ L x H : 0,21 x 0,16 m ; 0,20 x 0,22 m ; 0,22 x 0,17 m.

²⁸ L x H : 0,57 x 0,25 m ; 0,37 x 0,30 m.



Est



Ouest



Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)
 Château du Vieux Vallon
 Relevés du mur MR 3 (château)

- Bloc calcaire
- Boulin / archère
- Epierrément
- Substrat calcaire



Fouille : J.-F. Modat, ALC archéologie, 2012
 Relevés et DAO : J.-F. Modat, R. Wiss

Le mur est bâti à cru sur le rocher (visible par endroits) et de nombreux déchets de taille sont utilisés en calage dans les joints. Le liant observable aujourd'hui est un mortier de chaux assez maigre, presque complètement lessivé. On remarque la présence à l'est d'un conduit traversant la maçonnerie de part en part (trou de boulin ou collecteur d'eaux pluviales ? ; trou 16 : L x l x P : 0,20 x 0,13 x 0,83 m). Près de la tour TO 2, à l'ouest, cinq autres ouvertures plus réduites, couvertes d'un petit linteau, sont également observables (H x l x P : 0,06 x 0,12 x 0,50 m ; 0,08 x 0,18 x 0,80 m). Trop basses pour être des dispositifs de tir, elles pourraient s'apparenter à des écoulements d'eaux pluviales. Au niveau de l'extrémité ouest du mur MR 1, une tour semi-circulaire TO 2 est venue s'accoler sans liaison (*infra*).



Fig. 75 : Arrachement du mur MR 1 à l'ouest (photos : F. Loppe, 2012).

Le mur MR 1 présente un arrachement à ce niveau dont il est impossible de dire à l'heure actuelle s'il se poursuivait, ou si seule la chaîne d'angle manque. Dans le premier cas, il formait peut-être un sas ou une barbacane au devant de la porte P 1 (mur d'enceinte MR 21). Dans la seconde hypothèse, un passage avait peut-être été ménagé avec la tour TO 1 pour atteindre une éventuelle porte P 4, à l'extrémité orientale du mur MR 3. Cet espace a depuis lors été colmaté par la construction d'un mur MR 14 édifié sur le substrat rocheux, et qui s'appuie sans liaison contre les deux maçonneries TO1 et MR 1²⁹. Le mur MR 14 est édifié en moellons calcaires équarris³⁰ dont la face de parement est dressée (nombreux calages en déchets de taille dans les joints). Le mortier de chaux observable présente un dosage moyen, et de fait est relativement friable.

Au centre, en partie basse, une ouverture rectangulaire³¹ (fonction inconnue) est couverte d'un linteau peu épais et dotée d'un fond bâti.

Enfin, lors du nettoyage préalable à la consolidation maçonnée, une petite archère droite A3 (H x l : 0,80 x 0,03 m) est apparue dans le mur MR 1 (à gauche). Elle a été condamnée par l'accolement postérieur de la tour TO 2.

²⁹ À ce niveau deux ou trois grandes pierres plates posées de chant colmatent l'espace avec le mur MR 1.

³⁰ L x H : 0,25 x 0,20 m ; 0,30 x 0,17 m).

³¹ H x l x P : 0,24 x 0,19 x 0,76 m.



Fig. 76 : Ouverture rectangulaire en partie basse du mur MR 1 (à gauche), petite archère droite (à droite) (photos : F. Loppe, 2012).

La tour TO 2

Appuyée sans liaison contre le mur MR 1, la tour TO 2 semble également homogène et aurait été édifiée d'un seul jet. Il s'agit d'une construction semi-circulaire de près de 5 m de diamètre et de 2 m de saillie environ (H max conservée : env. 3 m).



Fig. 77 : La tour TO 2, construction semi-circulaire appuyée contre le mur MR 1 et dont les mises en œuvres sont à rapproches (photos : F. Loppe, 2012).

Ses caractéristiques se rapprochent fortement de celles du mur MR 1 : il s'agit en effet d'une maçonnerie de moellons calcaires équarris³² dont la face de parement est dressée, et qui sont calés par de nombreux déchets de taille de petit calibre et de longues pierres plates destinées à maintenir l'horizontalité des assises. Le blocage semble appareillé et la base de la construction présente un léger talutage. L'ensemble est lié par un mortier de chaux très bien dosé mais inférieur à celui du mur MR 3. Aucune ouverture, même bouchée, n'est visible. Un dégagement superficiel réalisé par l'entreprise SELE a permis de constater que la maçonnerie n'excédait pas 0,50 m d'épaisseur. Il resterait toutefois à déterminer si le comblement de la tour résulte de sa ruine si celle-ci était comblée dès l'origine pour des raisons défensives.

³² L x H : 0,25 x 0,20 m ; 0,30 x 0,15 m.



Fig. 78 : Sommet de la tour TO 2 vue du sud, après déblaiement des arases (photo : F. Loppe, 2012).

Le mur MR 1 et la tour TO 2 semblent postérieurs aux phases du mur MR 3. Ils constituaient semble-t-il une fausse-braie (XIV^e-XV^e siècles ?) établie au devant de cette enceinte afin de la renforcer du côté le plus vulnérable. La tour TO 2 battait le petit fossé rupestre de flanc à la manière d'une caponnière, mais à l'heure actuelle il est difficile de connaître sa hauteur originelle. On ne sait si un cheminement entre MR 1 et MR 3 permettait d'atteindre un possible accès P4 à l'extrémité orientale du mur MR 3. Toujours est-il qu'après la construction du mur MR 6g et de la tour TO 1 (cf. *infra*), un mur MR 14 est venu s'appuyer sans liaison contre cette dernière.



Fig. 79 : Enceinte MR 21 accolée à la tour TO 1, vue de l'ouest. À droite, présence d'un logement d'écart attestant la présence d'une porte P1 (photos : F. Loppe, 2012).

Cette construction est peut-être à mettre en rapport avec l'édification de l'enceinte MR 21 qui est également venue s'accoler contre la tour TO 1 : la présence d'une porte P1 a peut-être conduit à déplacer un accès originel P4 (mur MR 3 ?) au niveau du mur MR 6 (porte P2), beaucoup plus à l'ouest, et mieux protégé par un redan de la courtine et la barbacane (mur MR 7).

Le mur MR 4

Cette maçonnerie d'une douzaine de mètres de long est édifiée contre le donjon dérasé, au centre du château.



Fig. 80 : Le mur MR 4 vu du sud-ouest, appuyé à droite contre le donjon arasé (photo : F. Loppe, 2012).

Il s'agit d'une construction assez mal conservée dans laquelle il est possible d'observer 5 phases de construction.

MR 4a :

Dans la partie septentrionale, sur environ 8 m de long, un mur MR 4a (ép. 0,70 m) est pratiquement parallèle au mur MR 6g (*infra*) et venait peut-être à l'origine s'appuyer contre le parement interne du mur MR3. MR4a présente une base talutée bâtie en moellons calcaires équarris de récupération (quelques rares éléments en grès ocre) qui forment un appareil relativement régulier lié par un mortier de chaux bien dosé (avec sable de rivière tamisé). Il adhère plus ou moins bien aux moellons selon les endroits (lessivage dû aux intempéries). Un seul tesson de tuile est observable dans un joint.

MR 4b :

Appuyée contre le donjon d'un côté et perturbée par la construction du mur MR4a de l'autre, une maçonnerie MR4b (ép. : 0,90 m) se compose de moellons calcaires et de calcaire gréseux assez bien équarris (éléments de récupération, probablement) dont la face de parement a été dégrossie. Le liant est un mortier de chaux très bien dosé contenant un sable fin tamisé. La partie supérieure amorce un départ de voûte et la partie centrale une ouverture dont les montants sont encore visibles (souple ou porte ?).

MR 4c :

Cette maçonnerie (ép. : 0,70 m) correspond au bouchage postérieur de la porte (ou du soupirail ?) du mur MR 4b, en épousant la courbure de la voûte aujourd'hui détruite. MR 4c se compose de blocs calcaires bien équarris³³ (récupération) liés par un mortier de chaux faiblement dosé.

Fig. 81 : Maçonnerie MR 4c correspondant à un bouchage du mur MR 4b réalisé avec des blocs de récupération (photo : F. Loppe, 2012).

MR 4d :

Cette maçonnerie est venue recouvrir les murs précédemment cités. Il s'agit d'une construction de 0,65 m d'épaisseur bâtie en moellons calcaires relativement hétérogènes mais assez bien équarris³⁴ (récupération), formant un appareil assez irrégulier (liant : mortier de chaux assez bien dosé). La maçonnerie inclut des tessons de tuiles en quantités assez importantes.



Fig. 82 : Maçonnerie MR 4d incluant des fragments de tuile (photo : F. Loppe, 2012).

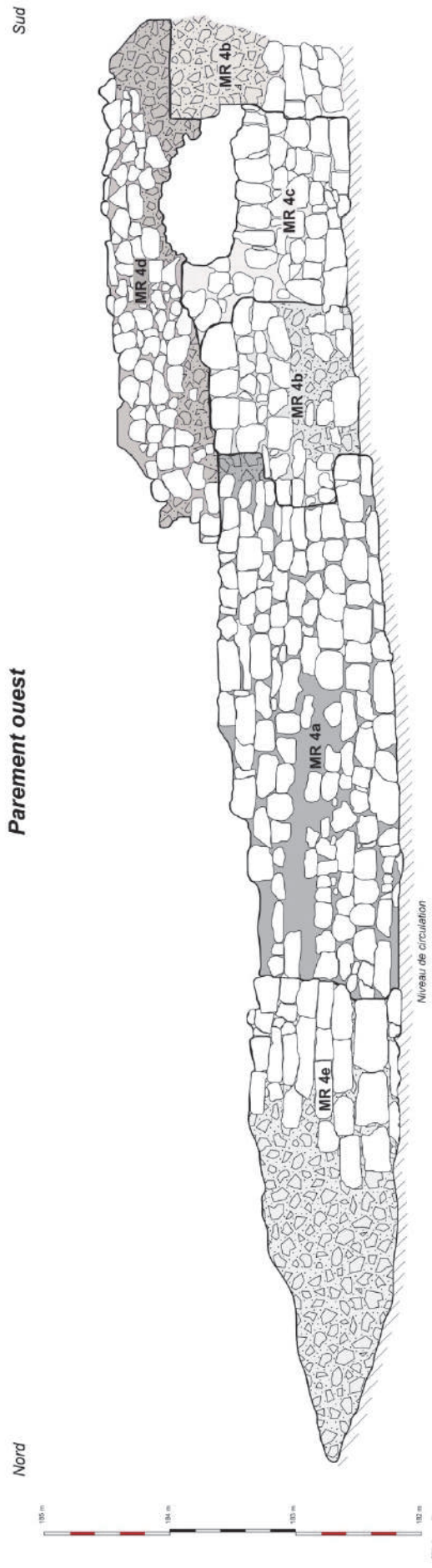
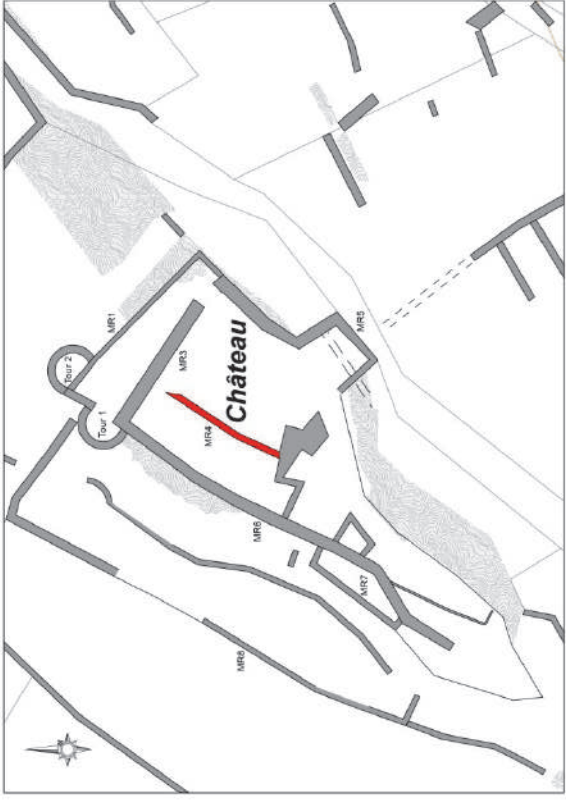
MR 4e :

Située à l'extrémité nord du mur MR 4a, cette maçonnerie est visible sur environ 2 m de long et 1 m de hauteur. Elle se compose de moellons hétérogènes de récupération, certains de grandes dimensions (calcaire, calcaire gréseux ocre) relativement bien appareillés et liés par un mortier de chaux fortement lessivé. Un décalage d'assises est observable avec MR 4a.

Fig. 83 : MR 4e (à gauche) s'appuyant sur MR 4a (photo : F. Loppe, 2012).

³³ L x H : 0,20 x 0,13 m ; 0,28 x 0,17 m.

³⁴ L x H : 0,26 x 0,15 m ; 0,21 x 0,12 m.



Fouille : J.-F. Modat, ALC archéologie, 2012
 Relevés et DAO : J.-F. Modat, R. Wiss

Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)
 Château du Vieux Vallon
 Élévation du mur 4 : parement ouest

-  Mur
-  Bâti en ruine
-  Habitation
-  Substrat calcaire
-  Parcelle
-  Courbe altimétrique

Dans un premier temps, le mur MR 4b (salle voûtée ; XIII^e-XIV^e siècles ?) aurait été appuyé contre le parement du donjon, parallèlement à la courtine MR 6f (*infra*) qui, d'après ses caractéristiques de construction, lui est antérieure. Par la suite, le mur MR 4c (bas Moyen Âge ?) vient condamner l'ouverture (porte ou soupirail ?) du mur MR 4b et le mur MR 4a est édifié (de manière contemporaine ?) en tenant compte du nouveau tracé du mur MR 6g, avec lequel il est peut-être contemporain (caractéristiques de construction proches, talutage à la base ; *infra*). MR 4e est ensuite venu prolonger MR 4a. Enfin, dans un dernier temps, le mur MR 4d (XVI^e-XVII^e siècles ?) est venu coiffer les maçonneries précédentes.

Le mur MR 6

Cette longue courtine s'étire sur plus de 35 m de long sur le front ouest. Son élévation extérieure est conservée sur la totalité du tracé alors que son élévation interne n'est visible que sur la partie défendue par la barbacane (mur MR 7).



Fig. 85 : Le mur MR 6 vu de l'ouest (photo : F. Loppe, 2012).

6 phases de construction et de réparation ont été identifiées :

MR 6a :

Cette phase correspond à une maçonnerie (ép. : 0,90 m) de moellons calcaires équarris et assez bien appareillés dont la face de parement a été dressée (alternance de moellons longs³⁵ et de « bouchons » plus courts ; lits de réglage par endroits) liés par un mortier blanc très bien dosé (sable tamisé). Les joints sont beurrés. Plusieurs trous sont visibles : les trous 8, 9³⁶ et 17 sont alignés sur la

³⁵ L x H : 0,35 x 0,27 m ; 0,42 x 0,28 m.

³⁶ H x l : 0,15 x 0,20 m environ.

même assise, en partie haute, et accueillait probablement les chevrons d'une toiture en appentis. Quant aux trous 18, 19, et 20, ils soutenaient vraisemblablement les solives du plancher du bâtiment. Enfin, le trou 7³⁷, en décalage, n'est peut-être pas contemporain des précédents. Le blocage appareillé avec des déchets de taille calcaire est visible au niveau de la brèche, à la base, à l'endroit où se trouvait autrefois une porte P2.



Fig. 86 : Le mur MR 6 vu de l'ouest (photo : F. Loppe, 2012).

En partie haute, au niveau du parement intérieur, on remarque les vestiges d'un chemin de ronde et d'un trou 21 destiné à l'encastrement d'une circulation charpentée en bascule. Cet aménagement a été bouché par le surhaussement de la phase MR 6c (cf. *infra*). Dans la mesure où le trou 21 n'est pas visible au niveau du parement externe (il ne semble pas avoir été bouché), on peut envisager qu'il n'y avait pas de hourd à ce niveau.



Fig. 87 : MR 6a, vestiges d'un chemin de ronde présentant un système de circulation charpenté en bascule (photos : F. Loppe et J.-F. Modat, 2012).

³⁷ H x l : 0,20 x 0,16 m.

MR 6b :

Cette maçonnerie correspond à un bouchage de forme vaguement rectangulaire (H x l : env. 2 x 1 m) visible sur les deux parements de MR 6a, dans sa partie sud mais en retrait par rapport à ces derniers. Elle se compose de moellons calcaires et de quelques moellons de grès ocre récupérés, liés par un mortier de chaux très peu dosé dans lequel on trouve çà et là quelques tessons de tuiles.



Fig. 88 : Le bouchage MR 6b vu du sud (photo : F. Loppe, 2012).

MR 6c :

Dans la partie la plus haute de la courtine MR 6, cette maçonnerie MR 6c correspond à un surhaussement du mur MR 6a par le plaquage d'un contremur au niveau de l'ancien chemin de ronde : les trous d'encastrement des solives de ce dernier semblent avoir été prolongés par cinq trous mal façonnés accueillant probablement les supports des aisseliers du nouveau chemin de ronde, désormais installé plus haut (et aujourd'hui détruit). MR6c est conservé sur une hauteur d'1 m environ et une longueur d'à peu près 3 m. MR 6c se compose de moellons calcaires équarris de tailles diverses mais dans l'ensemble relativement petits. Au niveau du parement extérieur, cette reprise se signale par un lit de petits éclats calcaires qui marque la séparation avec le mur MR 6a.

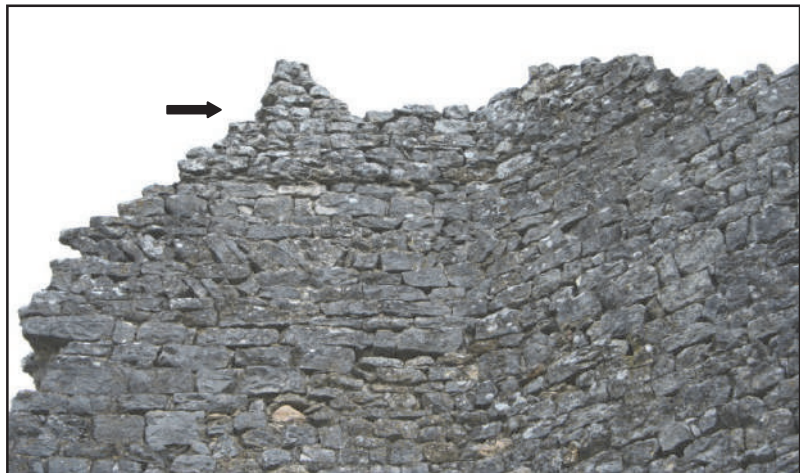


Fig. 89 : Maçonnerie MR 6c correspondant à un surhaussement du mur MR 6a au niveau de l'ancien chemin de ronde (photo : F. Loppe, 2012).

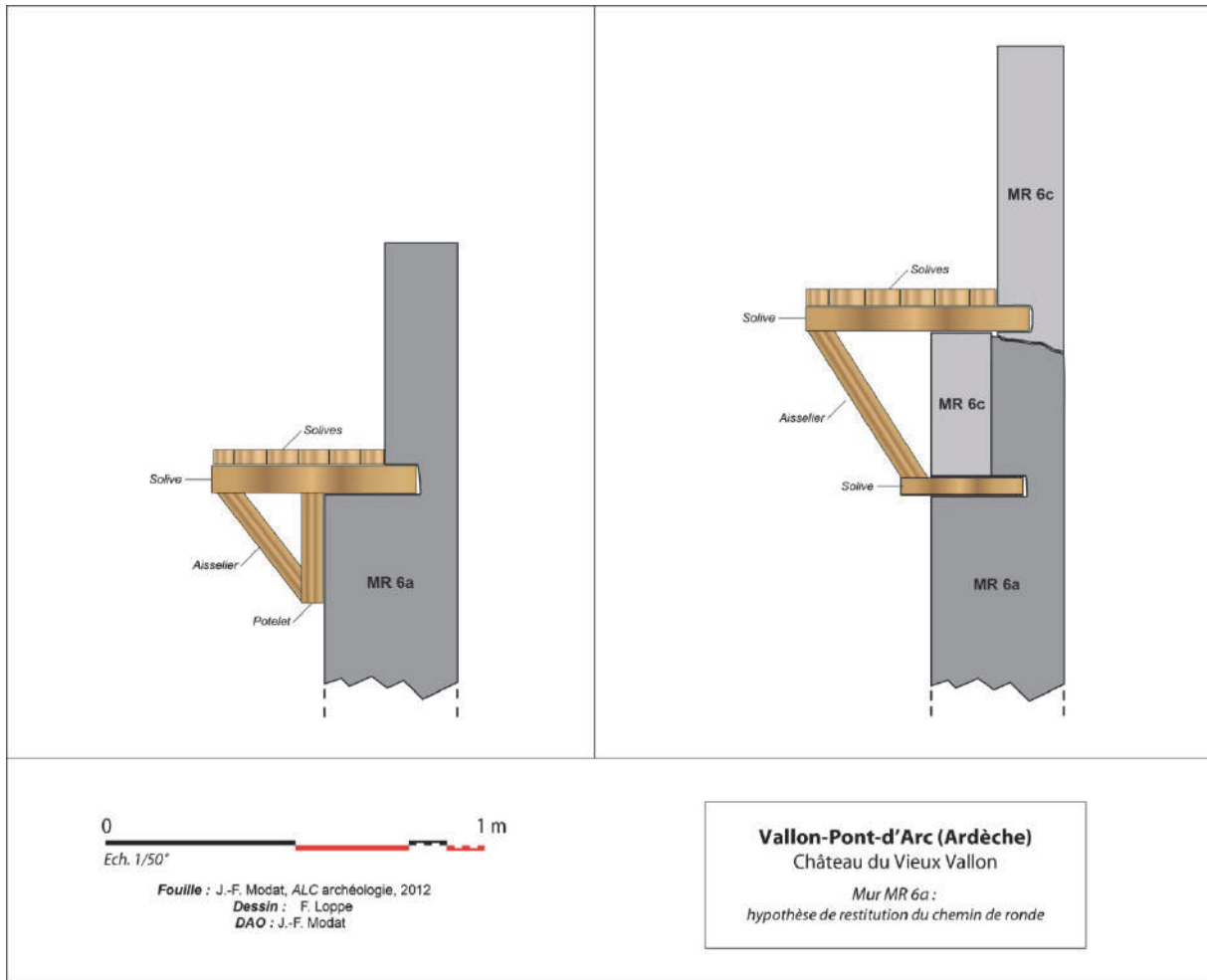
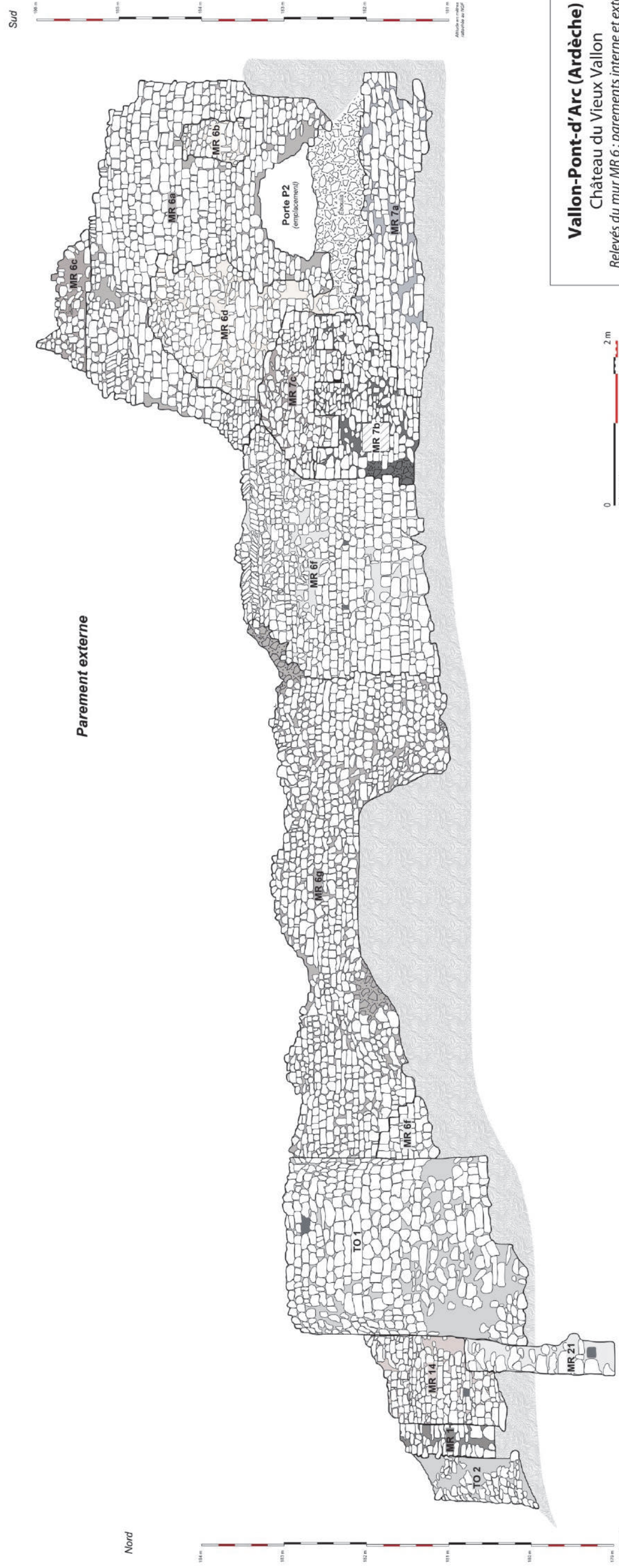
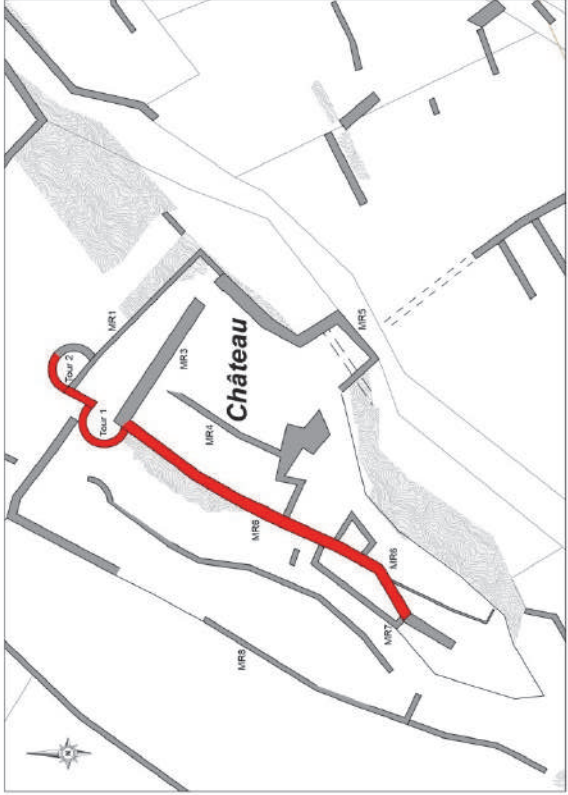


Fig. 90 : Hypothèse de restitution du chemin de ronde du mur MR 6a (dessin : F. Loppe, DAO : J.-F. Modat, 2012).



Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)
Château du Vieux Vallon

Relevés du mur MR 6 : parements interne et externe

	Bloc calcaire		Epierrément
	Trou de boulin		Substrat calcaire



Fouille : J.-F. Modet, ALC archéologie, 2012
Relevés et DAO : J.-F. Modet, R. Wiss

179 m
ANAS de l'INRA
laboratoire de R2P

MR 6d :

Zone du mur MR 6a très probablement reparablementée postérieurement et visible dans la partie nord de celui-ci sur environ 3 m de haut et autant de large (observable des deux côtés du parement). Des décalages d'assises et de légers espaces marquent la délimitation avec le parement de MR6a. Les moellons employés sont par ailleurs davantage hétérogènes (calcaire gréseux, calcaire gris³⁸) et on remarque même une pierre de taille de calcaire blanc (L x H : 0,26 x 0,17 m) dont les seuls autres exemplaires sont visibles dans les maçonneries arasées du donjon, à quelques mètres de là.



Fig. 92 : MR 6d, reparablement situé au nord du mur MR 6a. On notera la présence d'une pierre de taille de calcaire blanc (flèche) dont le gabarit rappelle celui des moellons du donjon arasé (photo : F. Loppe, 2012).

³⁸ L x H : 0,37 x 0,26 m ; 0,54 x 0,16 m ; 0,18 x 0,19 m.

MR 6e :

Au niveau du parement intérieur, vestige d'ancrage d'une maçonnerie de moellons calcaires équarris (une tuile dans les joints), accolée au parement du mur MR 6a. Elle matérialise probablement l'arc surbaissé d'une porte aujourd'hui détruite qui semblait fermer un sas intérieur derrière la porte P2.



Fig. 93 : MR 6e, vestige d'ancrage d'une porte aujourd'hui détruite (photo : F. Loppe, 2012).

MR 6f :

Maçonnerie de belle facture (ép. : 1 m) édiflée en moellons calcaires équarris et très bien appareillés (deux ou trois moellons de calcaire gréseux ocre sont visibles)³⁹. Au niveau de la base extérieure, une à deux assises en léger ressaut sont destinées à ancrer la construction sur le substrat calcaire qui ne semble pas avoir été particulièrement préparé.



Fig. 94 : Le mur MR 6f de belle facture, présentant deux trous de boulin (à droite) (photo : F. Loppe, 2012).

Les joints gras (2,5 à 3 cm) sont encore pleins par endroits et composés d'un mortier très bien dosé et fortement adhérent (très rares calages en déchets de taille). Deux petites cavités sur la même assise pourraient être des trous de boulins. En partie haute de l'arase, une assise en *opus spicatum* (épi) est visible.



Fig. 95 : Assise en *opus spicatum* visible au niveau de l'arase du mur MR 6f (photos : F. Loppe, 2012).

³⁹ L x H : 0,28 x 0,20 m ; 0,36 x 0,23 m.

Dans sa partie sud, au niveau d'une brèche à la base du mur MR 6a, on remarque que le mur MR 6f semblait lié ou raccordé avec le mur MR 11⁴⁰ (chaîne d'angle détruite).

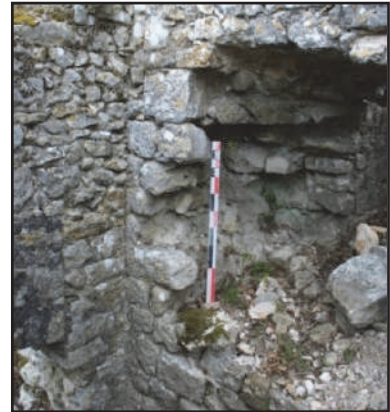


Fig. 96 : Chaîne d'angle détruite des murs MR 6f et MR 11 (photo : F. Loppe, 2012).

Enfin, un vestige du mur MR 6f est également visible à la base du mur MR 6g, près de la tour TO 1.



Fig. 97 : Vestige du mur MR 6f au sud de la tour TO 1 (photo : F. Loppe, 2012).

MR 6g :

Suite à une destruction volontaire ou accidentelle, la partie nord du mur MR 6f s'est effondrée (un vestige a été cependant conservé, comme on vient de le voir). Il est probable que MR 6f venait autrefois se raccorder au mur MR 3c, qui lui était peut-être contemporain (*supra*). MR 6g est une construction homogène composée de moellons calcaires⁴¹ (rares éléments en calcaire gréseux marron/ocre) assez bien appareillés et équarris (face de parement dégrossie), dont le raccordement avec le rocher a été stabilisé par deux bases talutées. Les moellons sont parfois calés par de petits déchets de taille (un tesson de tuile visible également à la jonction MR 6f / MR 6g). Le mortier de chaux est très bien dosé, de couleur gris-blanc, et le sable semble relativement tamisé.

⁴⁰ Celui-ci (ép. : 0,86 m) est pourtant d'une facture différente de MR6f (facture plus grossière des moellons, pas d'impacts de pointerolle, façonnage moins régulier). Il est par ailleurs simplement accolé contre le parement de MR6a.

⁴¹ L. x H. moy. : 0,35 x 0,18 m ; 0,22 x 0,14 m ; 0,29 x 0,16 m. Certains moellons semblent remployés de la phase MR 6f.

La tour TO1

La tour semi-circulaire TO 1 est venue s'appuyer sans liaison contre la base du mur MR 6f encore conservée (décalages d'assises) alors qu'au niveau du mur MR 6g, quelques dizaines de centimètres plus haut, le décalage n'apparaît plus et les maçonneries semblent harpées et contemporaines. La tour possède un empattement taluté encore en partie enfoui sous les éboulis. Elle était destinée à protéger l'angle MR 3 / MR 6 et probablement à défendre le passage entre les murs MR 1 et MR 3, aujourd'hui condamné par le mur MR 14. Elle permettait également de battre la courtine MR 6.

Fig. 98 : La tour TO 1 s'appuyant sans liaison contre le mur MR 6f (en bas) (photo : F. Loppe, 2012).



Fig. 99 : Vestige du mur MR 6f au sud de la tour TO 1 (photo : F. Loppe, 2012).

La tour est édifiée en moellons calcaires équarris et appareillés calés par des déchets de taille, surtout au niveau des joints de lit. Le mortier, très bien dosé, emplit des joints pleins fortement beurrés par endroits. Trois tessons de tuiles sont visibles dans les joints de la base.

Fig. 100 : Présence de déchets de taille pour le calage des moellons et de fragments de tuile dans les jointements (photo : F. Loppe, 2012).



La maçonnerie la plus ancienne de ce secteur semble être le mur MR 6f. Le soin apporté à sa construction, ses dimensions, l'appareil, la présence d'une assise soignée en *opus spicatum*, et la qualité du mortier incitent à penser qu'il s'agit d'une construction du XI^e siècle (*aula* ?), certainement le ou un des bâtiments du château primitif de Vallon. Il pourrait être contemporain des mur MR 3c (*cf. supra*), MR 5a et MR 5c (*cf. infra*) qui semblent délimiter un périmètre d'environ 25 x 18 m. Par la suite, MR 6f a été repris en élévation par le mur MR 6a qui l'a également prolongé vers le sud (XIII^e-XIV^e siècles ?). Celui-ci a été surhaussé par un mur MR 6c (XVI^e siècle ?) qui a probablement déplacé plus haut le niveau du chemin de ronde. Côté nord, c'est le mur MR 6g et la tour TO 1 qui reprennent l'arrachement du mur MR6f en renforçant la défense de l'angle nord-ouest du château (XIV^e-XV^e siècles ?). Enfin, suite à une destruction, dont la forme laisse penser à des impacts de boulets de canon, le mur MR 6a est colmaté par des bouchages MR 6b et MR 6d (fin XVI^e siècle ?).

Le mur MR 7

Cette maçonnerie correspondait à une barbacane au-devant de la porte P2 percée dans la partie méridionale du mur MR 6a. Quatre phases de construction ont pu être identifiées.

MR 7a :

Il constitue la base du mur MR 7 sur la presque totalité de sa longueur (son arrachement en escalier côté nord a été repris ultérieurement par MR 7b ; *infra*). Il est édifié en moellons calcaires équarris dont la hauteur d'assise est homogène (0,17 à 0,18 m) et les longueurs relativement importantes (0,32 ; 0,51 ; 0,62 m), l'ensemble étant lié par un mortier de chaux très bien dosé (quelques calages en déchets de taille dans les joints). La chaîne d'angle sud a été pillée en partie basse et la base du mur disparaît sous un éboulis d'environ 2 m de hauteur. Cette maçonnerie est conservée sur environ 7 m de long et 2 m de haut (épaisseur indéterminée).



Fig. 101 : Le mur MR 7a constituant la base du mur MR 7 (photo : F. Loppe, 2012).

MR 7b :

Cette maçonnerie de faible épaisseur (ép. : 0,40 à 0,55 m) a repris la précédente en élévation (à l'origine probablement sur toute la longueur, mais seule la partie nord est aujourd'hui conservée). Elle se compose de moellons calcaires⁴² et de grès de récupération (une tomette réutilisée au niveau du parement intérieur) assez mal appareillés et dégrossis, calés par des déchets de taille à certains

⁴² L x H : 0,22 x 0,20 m ; 0,30 x 0,20 m.

endroits. Le liant est un mortier de chaux blanc très bien dosé, beurrant par endroits. La partie supérieure comporte les vestiges d'un crénelage (quatre merlons⁴³, dont un formant l'angle ; cinq créneaux).

Toutefois, si l'on part du principe que le fort remblai existant dans la barbacane exhausse fortement le sol d'origine, on ne voit pas pour l'heure de quelle manière les défenseurs pouvaient accéder à ce crénelage, dans la mesure où aucun trou d'encastrement de plancher ou de chemin de ronde n'a été mis en évidence dans le mur MR 7b⁴⁴.



Fig. 102 : MR 7b, reprise en élévation de la partie basse de la barbacane (photo : F. Loppe, 2012).

Une porte P3⁴⁵ très endommagée était percée dans le retour du mur MR 7b qui vient s'appuyer sans liaison contre le mur MR 6f. Elle est couverte par un arc segmentaire faiblement incurvé (trace d'enduit sur l'intrados avec négatif des planches de coffrage) qui retombe sur des piédroits dont les éléments ont été presque totalement pillés⁴⁶ (de fait, impossible de constater une trace de feuillure ou un ancrage pour les gonds).



Fig. 103 : La porte P3 de la barbacane s'appuyant sans liaison contre le mur MR 6f (photo : F. Loppe, 2012).

⁴³ Ex. : l x H : 0,76 x 0,70 m ; 0,52 x 0,50 m.

⁴⁴ Il se peut que ceux-ci aient été bouchés lors de la surélévation de la phase postérieure MR 7c. Dans ce cas, seul un dégagement complet du parement intérieur et un examen minutieux permettraient ou non de le confirmer.

⁴⁵ l : 1,10 m ; H visible jusqu'à l'éboulis : 1,30 m.

⁴⁶ On note même une pierre de taille en remploi percée de deux trous (ancrage des défenses d'une ancienne baie ou d'un soupirail).

MR 7c :

Un mur MR 7c (ép. : env. 0,40 m) est venu surhausser la maçonnerie MR 7b en murant les créneaux. Il se compose de moellons « tout venant » en calcaire, grès, et même basalte liés par un mortier de chaux grisâtre au dosage moyen. Une petite ouverture de tir⁴⁷ pour armes à feu a été ménagée contre un ancien merlon.



Fig. 104 : Le mur MR 7c composé de blocs divers en calcaire, grès et basalte (photos : F. Loppe, 2012).

MR 7d :

Dans la partie sud de la barbacane, un arrachement MR 7d (angle maçonné ; ép. : 0,40 m) reprend en élévation le mur MR 7a en venant s'accoler pour partie contre le rocher et pour partie contre le mur MR 6b (sans liaison). Il est lié par un mortier grisâtre et se compose de petits moellons de calcaire gris ou gréseux, formant un appareil assez irrégulier, calé par des déchets de taille.

Dans un premier temps, le mur MR 7a a été édifié : ses caractères de construction renvoient à la période médiévale (XIII^e-XIV^e siècles) mais on ne sait quelle était sa hauteur d'origine. S'agissait-il au départ d'une maçonnerie destinée à soutenir les terres d'une rampe d'accès à la porte P2 ou bien dès l'origine d'une véritable barbacane avec une élévation importante et un crénelage ? Suite à la destruction d'une partie de cette maçonnerie, le mur crénelé MR 7b et la porte P3 reprennent la maçonnerie précédente (XVI^e-XVII^e siècles). Enfin, jugé trop bas, ce mur MR 7b (et probablement son crénelage) sont surélevés par un mur MR 7c qui a ménagé une ouverture de tir (XVI^e-XVII^e siècles). La phase MR 7d semble équivalente à MR 7b ou MR 7c et daterait donc de la même période.

Le mur MR 5

Le mur MR5 protégeait la partie nord-ouest du château. Il est édifié au sommet de hauteurs calcaires qui formaient du côté oriental une défense naturelle pratiquement infranchissable de plusieurs mètres de haut. Cinq phases de construction et de réparation ont pu être identifiées :

MR 5a :

Mur de très belle facture (ép. : 1 m) édifié en moellons calcaires équarris⁴⁸ et appareillés liés par un mortier de chaux blanc et très fortement dosé. Le blocage est également appareillé pour renforcer la cohésion de l'ensemble. Son parement extérieur a été édifié sur le rocher calcaire. On distingue un

⁴⁷ L x l int. : 0,30 x 0,23 m ; L x l ext. : 0,20 x 0,05 m.

⁴⁸ L x H moy. : 0,20 x 0,17 m.

trou 6 (de boulin ? ; L x H : env. 0,20 x 0,20 m). Sa liaison avec le mur MR 5f est détruite, si bien qu'elle ne peut être étudiée (MR5f est en effet totalement arasé du côté intérieur).



Fig. 105 : Le mur MR 5a vu du nord, composé de moellons calcaires équarris et présence d'un trou de boulin (photo : F. Loppe, 2012).

MR 5b :

Situé à l'extrémité nord du mur MR 5, ce massif de maçonnerie de 1,20 m d'épaisseur est bâti en moellons calcaires très bien équarris⁴⁹ et appareillés (traces de pointerolle) liés par un mortier de chaux très bien dosé. Il se poursuivait à l'origine vers le nord et vers le sud (arrachements). On ne sait de quelle manière le mur MR3 venait se raccorder à lui : en effet, face au mur MR3, le mur MR5b montre un parement bien conservé, et non un arrachement : cette disposition matérialisait peut-être l'emplacement d'une porte P4 (ouverte latéralement pour des raisons de défense ?), mais rien ne permet de l'affirmer avec certitude (absence de piédroit, d'ancrage de gonds). Depuis l'extérieur, l'élévation de MR5b atteint encore près de 2 m.



Fig. 106 : La maçonnerie MR 5b vu de l'est (à gauche) et de l'ouest (à droite) où s'appuie le muret MR 3e (photos : F. Loppe, 2012).

⁴⁹ L x H moy. : 0,30 x 0,25 m ; 0,36 x 0,25 m.

MR 5c :

Mur lié au mortier de chaux blanc très bien dosé (ép. : 1,10 m) dont l'orientation est divergente de celle de MR 5d. Ses moellons calcaires très bien équarris⁵⁰ sont harpés une assise sur deux avec le mur MR 5a (ép. : 1 m) avec lequel il est contemporain.

MR 5d :

Cette maçonnerie est venue s'ancrer contre le massif MR 5b postérieurement à la destruction partielle de ce dernier. Fortement arasé et en partie masqué par un muret en pierres sèches qui le recouvre, ce mur est difficile à étudier. Il vient se greffer postérieurement au sud dans le mur MR 5c.



Fig. 107 : Le mur MR 5d en partie masqué par un muret en pierres sèches (photo : F. Loppe, 2012).

MR 5e :

La tranchée de sondage a recoupé un mur MR 5e qui se rattache au mur MR 5f (là encore, leur état d'arasement n'a pas permis de déterminer la nature de leur liaison). Epais d'un mètre, ce mur fortement arasé se dirige avec une légère inflexion vers les ruines de la tour-maîtresse, à l'ouest. Certaines observations laissent penser qu'il s'y est ancré après la destruction de cette dernière.

Fig. 108 : Le mur MR 5e vu de l'ouest, recoupé par la tranchée TR 2 du garde-corps (photo : F. Loppe, 2012).

MR 5f :

Maçonnerie édifiée en limite de l'abrupt oriental et dont l'état de conservation (maçonnerie très arasée) ne permet pas d'étudier la liaison avec les murs MR 5a et MR 5e.

⁵⁰ L x H moy. : 0,36 x 0,23 m ; 0,30 x 0,21 m.

Dans un premier temps, ce sont les murs MR 5a et MR 5c, harpés, qui ont été bâtis sur ce front oriental. Leurs caractères de construction identiques et par ailleurs très proches de ceux du mur MR 6f laissent envisager qu'il s'agit de maçonneries du XI^e siècle correspondant aux premiers aménagements du château primitif. Par la suite, ils sont en partie détruits, et le mur MR 5c est repris par un mur MR5d à l'orientation différente, qui vient se rattacher au massif MR 5b, qui faisait peut-être partie d'une phase intermédiaire (XII^e-XIII^e siècles ?). Ce mur MR 5d pourrait être contemporain (XIII^e-XIV^e siècles ?) des phases de consolidation visibles dans les autres secteurs (mur MR 6g et tour TO 1, mur MR 6a) mais son état d'arasement interdit de l'affirmer. Par la suite, il est probable que les murs MR 5e et MR 5f ont été édifiés (Époque moderne ?).

Le mur MR 15

Ce vestige de maçonnerie a été en partie dégagé par les travaux préalables à la pose du garde-corps. D'une épaisseur de 0,60 m, ce muret de moellons calcaires de tailles variables est lié au mortier de chaux maigre (déchets de taille en blocage). Bâti sur le substrat calcaire, il est en décalage à l'ouest avec le mur MR 12 et vient s'appuyer sans liaison à l'est contre le mur MR 18. Cette construction MR15 semble tardive (Epoque moderne ?).



Fig. 109 : Le muret MR 15 lié au mortier de chaux maigre s'appuyant contre MR 18 (photos : F. Loppe, 2012).

Le mur MR 18

Le mur MR 18 (ép. indéterminé) est presque totalement arasé sur la totalité de sa longueur. Il est bâti en limite de l'abrupt oriental, le long de l'arête rocheuse qui va en se rétrécissant vers le sud. Un vestige de maçonnerie est encore visible, coincé entre deux failles rocheuses : il se compose d'un appareil de moellons calcaires bien équarris, plats et allongés, dans lequel de petits bouchons s'intercalent et un trou de boulin semble façonné. Il se rapproche fortement du mur MR 5a, dont la datation remonte vraisemblablement au XI^e siècle (*supra*).



Fig. 110 : Le mur MR 18 vu de l'ouest, à surplombant les cavités naturelles (photos : F. Loppe, 2012).

• **Le village castral :**

Le mur MR 10

En contrebas du château, à une vingtaine de mètres du mur MR5, sur les pentes orientales de l'ancien village castral, une maçonnerie correspondant vraisemblablement à un ancien tronçon d'enceinte allait faire l'objet de confortations maçonnées.



Fig. 111 : Le parement ouest du mur MR 10
(photo : F. Loppe, 2012).

Deux phases de construction ont pu être observées.

MR 10a :

D'une épaisseur de 1,10 m, il s'agit d'une construction liée au mortier de chaux très bien dosé (joints gras) dont l'appareil calcaire équerri⁵¹ montre des assises parallèles au sens de la pente. Certains moellons sont également inclinés sur deux rangées superposées, formant un *opus spicatum*. Des déchets de taille sont fréquemment utilisés en calage. La construction était directement implantée sur le substrat calcaire⁵² qui ne semble pas avoir été particulièrement préparé pour la recevoir.



Fig. 112 : Parement est du mur MR 10 dont les assises reposant sur le substrat rocheux suivent la pente
(photos : F. Loppe, 2012).

Seule une semelle de mortier de chaux⁵³ (ép. : 3 à 4 cm), plus ou moins bien conservée selon les endroits, permet de réaliser la liaison entre la construction et sa base naturelle.

⁵¹ L x H moy. : 0,18 x 0,19 m ; 0,23 x 0,20 m ; 0,33 x 0,21 m ; 0,42 x 0,20 m ; 0,28 x 0,18 m.

⁵² Le rocher est à ce niveau un mort-terrain qui se délite en éclats impropres à la construction sauf pour des calages et le blocage.

⁵³ Son dosage est moindre que celui du mur, et sa couleur tire davantage sur les tons jaunâtres et rosés. Le sable utilisé est très fin et a visiblement bénéficié d'un tamisage.

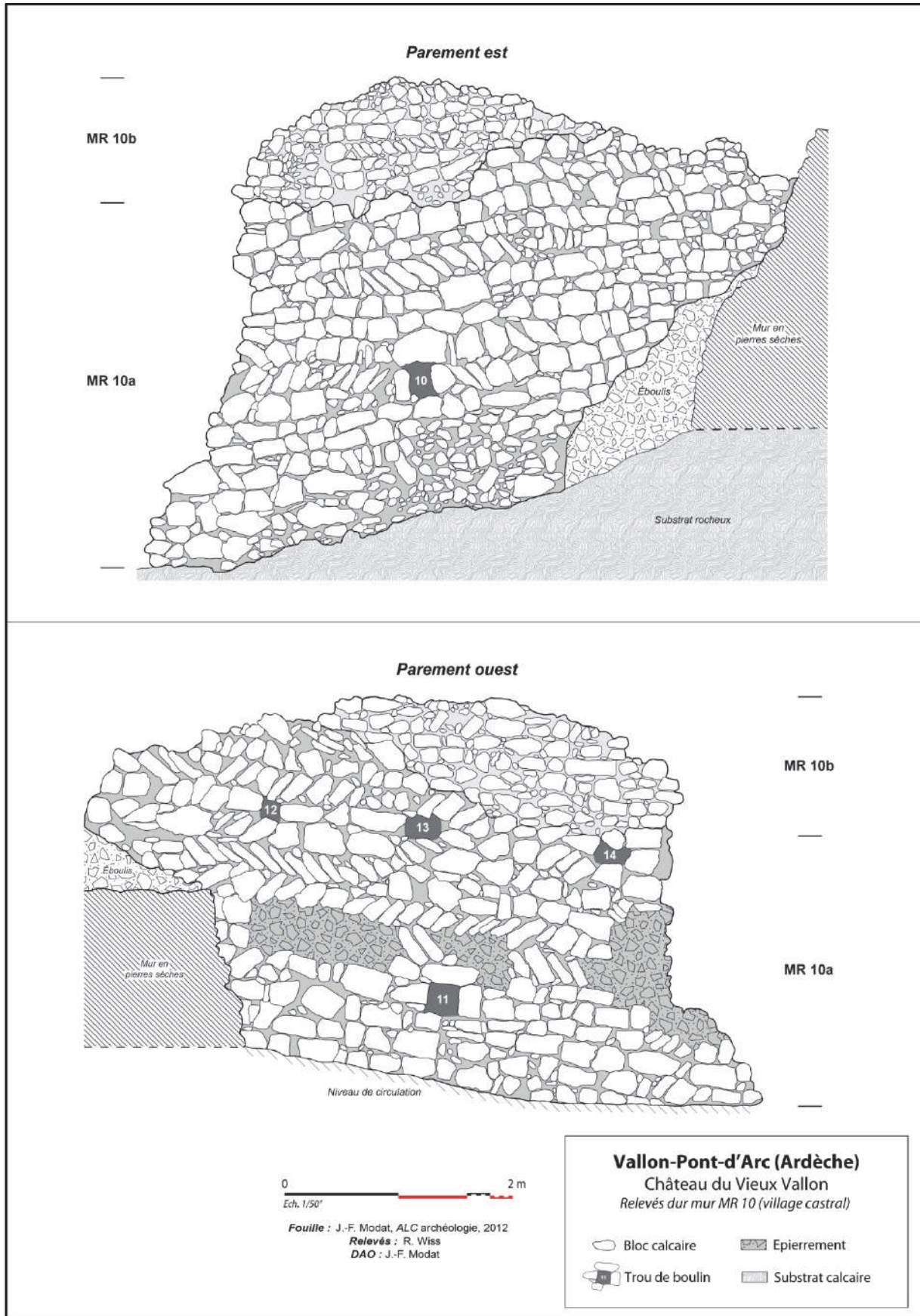


Fig. 113 : Relevés du mur MR 10 (DAO :J.-F. Modat, 2012).

En partie basse de la construction, un trou de boulin à fourreau traversant (trou 11 : l x H x P : 0,23 x 0,34 x 1,07 m) est coiffé d'un linteau.

Trois cavités 12, 13, 14⁵⁴ ont été ménagées dans le parement de MR 10a (postérieurement durant la phase MR 10b ?) sur une même ligne, plus proche de l'horizontale que les assises de la maçonnerie. Elles servaient peut-être à l'encastrement des solives d'un bâtiment.



Fig. 114 : Trou de boulin à fourreau traversant visible sur le mur MR 10 (photo : F. Loppe, 2012).

Le blocage est réalisé par un bain de mortier dans lequel sont noyés des déchets de taille calcaires. On note également la présence d'un tesson de tuile.



Fig. 115 : Blocage du mur MR 10a contenant des déchets de taille calcaires et une tuile (photos : F. Loppe, 2012).

MR 10b :

Le mur MR 10b correspondrait à une phase postérieure à MR 10a, qui semble avoir été détruit dans ses parties hautes. En effet, sur une hauteur d'environ 1 m, visible sur les deux parements, MR 10b se caractérise par des moellons calcaires équarris de dimensions inférieures, dont l'agencement forme des assises bien plus proches de l'horizontale.

⁵⁴ l x H x P : 0,16 x 0,20 x 0,30 m.



Fig. 116 : Assises horizontales des parements de la maçonnerie MR 10b (photo : F. Loppe, 2012).

Par ailleurs, à l'extrémité orientale, une petite chaîne conservée sur environ 0,60 m de haut marque un décrochement maçonné derrière lequel un parement est visible. Cet aménagement correspondait peut-être à l'origine à une niche ou à une gaine de circulation qui pourrait avoir un lien avec les trous 12, 13 et 14 créés postérieurement dans le parement de MR 10a⁵⁵.



Fig. 117 : Décrochement observable sur l'arase du mur MR 10b correspondant à une niche ? (photo : F. Loppe, 2012).

Il semble bien que le mur M10 corresponde à un tronçon de l'enceinte villageoise. D'après l'étude de terrain et le relevé topographique, cette enceinte venait se raccorder au niveau de la falaise supportant le mur MR5f du château, clôturant ainsi le périmètre sur le versant oriental. Les deux phases observées remontent à la période médiévale mais les éléments présents semblent insuffisants pour avancer des datations.

⁵⁵ En effet, contrairement à ce que l'on a vu pour le mur MR 6 (phases MR 6a et MR 6c), il ne semble pas que le mur MR 10b soit un contre-mur destiné à boucher à ce niveau un ancien chemin de ronde de MR 10a : d'une part en raison de la faible hauteur par rapport au sol (moins de 3 m, ce qui semble trop bas pour un chemin de ronde), d'autre part parce que le parement intérieur visible au niveau de l'arase fait selon nous partie de la phase MR 10b et non de MR 10a.

Conclusion pour l'archéologie du bâti

Les origines du château de Vallon sont encore mal documentées, faute d'étude historique approfondie en la matière. Les sondages préalables à la pose du garde-corps ont révélé la présence dans les lapiaz de tessons de CNT laissant envisager l'utilisation du site comme *oppidum* à l'époque protohistorique. On ne sait si le site a connu d'autres occupations avant la période médiévale, et notamment durant l'Antiquité, puisqu'aucun mobilier en ce sens n'a pu être découvert. Il semble que ce soit à partir du XI^e siècle, du moins d'après les maçonneries conservées, qu'une fortification à pierres et chaux se met en place sur l'arête calcaire⁵⁶. Cette première fortification correspondrait à certaines maçonneries observées (murs MR 6f, MR 5a, MR 5c, MR 18, MR 3c ?) qui épousent les contours de l'arête rocheuse. Des maçonneries similaires sont visibles au château tout proche de Salavas, de l'autre côté de l'Ardèche, au niveau du vaste logis sommital voûté.



Fig. 118 : Château de Salavas, situé à quelques kilomètres du Vieux Vallon, présentant des maçonneries semblables au château étudié (photos : F. Loppe, 2012).

C'est vraisemblablement à cette époque que le fossé rupestre, de modestes dimensions, a été creusé au devant de l'actuel mur MR 3. Il constitue un élément défensif d'assez faible valeur en raison de ses faibles dimensions, tant en largeur qu'en profondeur. On peut d'ailleurs s'interroger sur le fait de savoir si un premier fossé remblayé plus imposant n'existait pas vers l'est, sous l'actuel chemin d'accès⁵⁷.

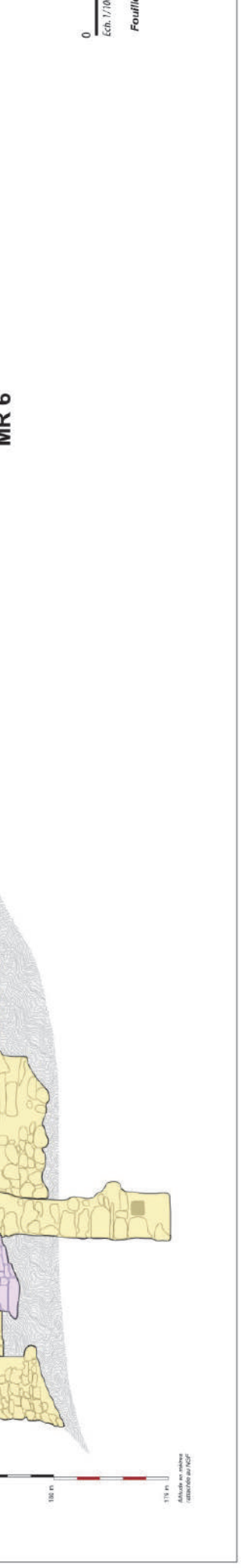
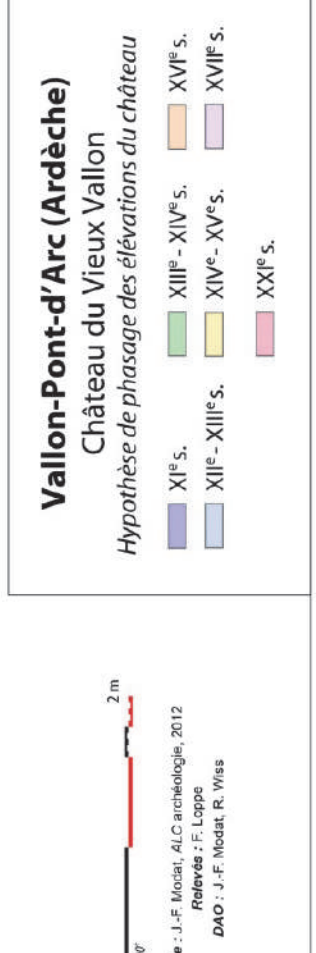
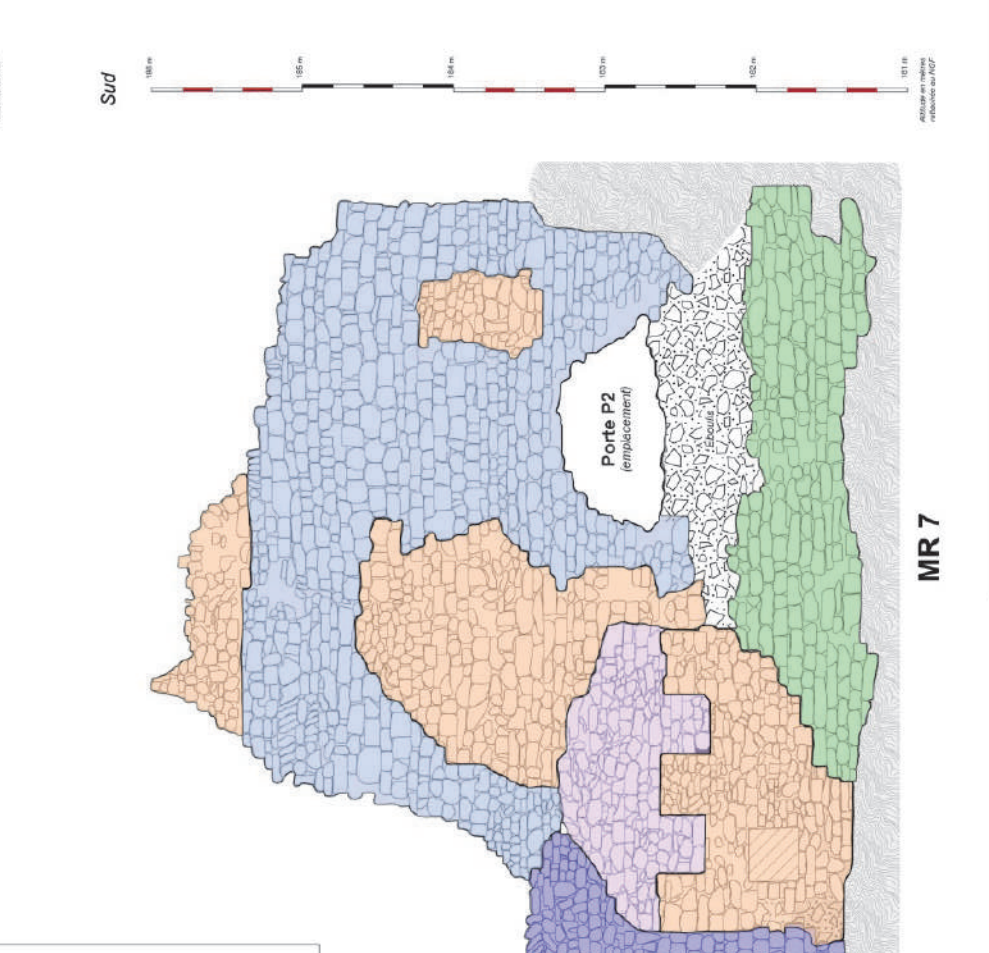
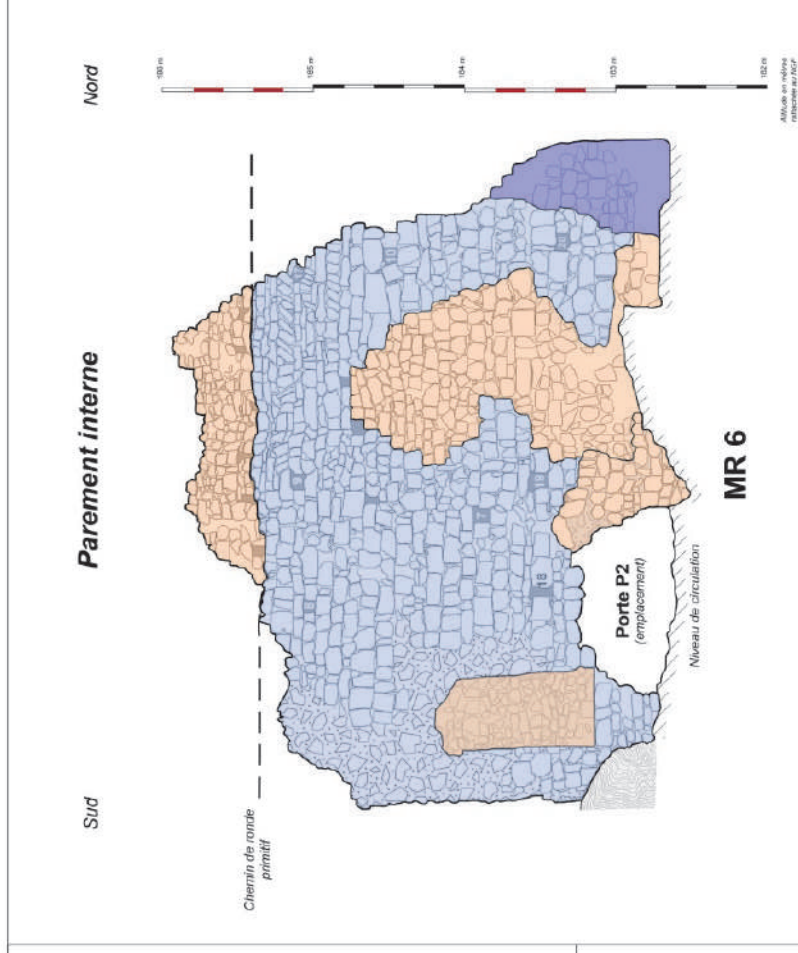
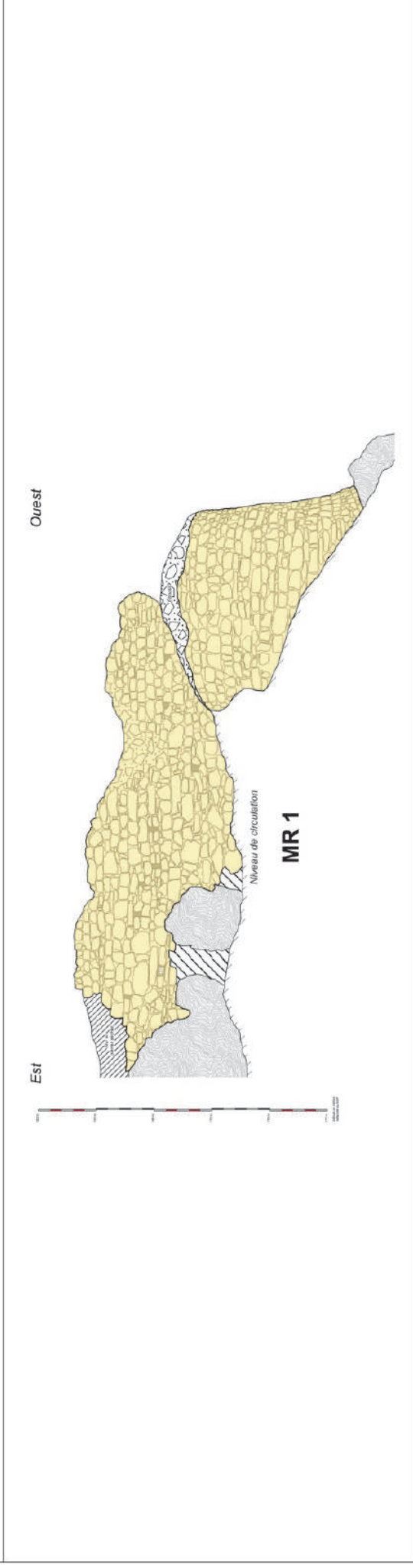
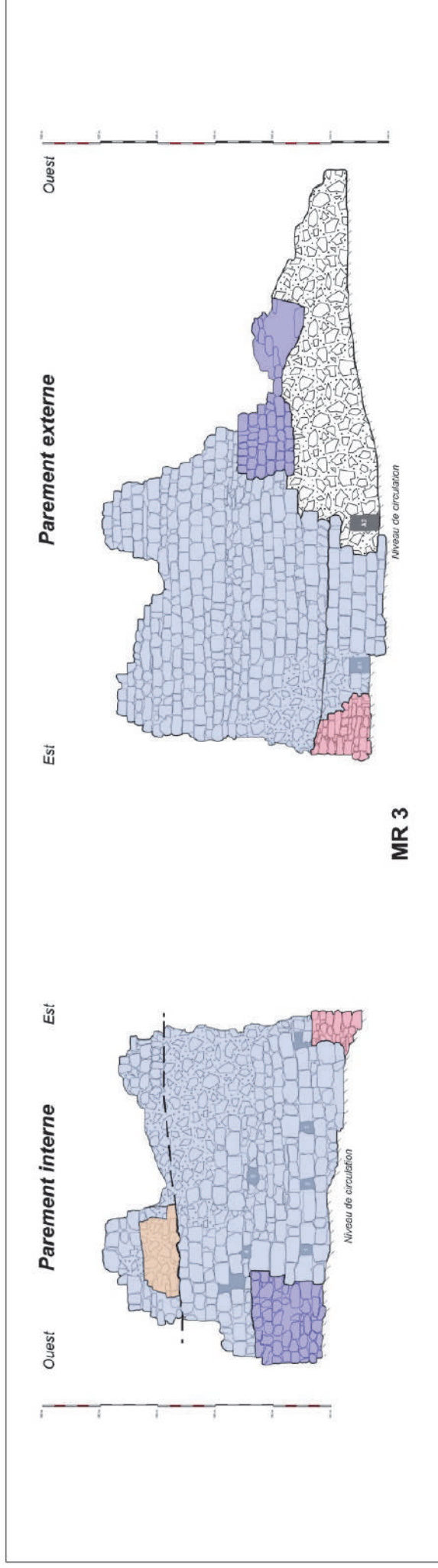
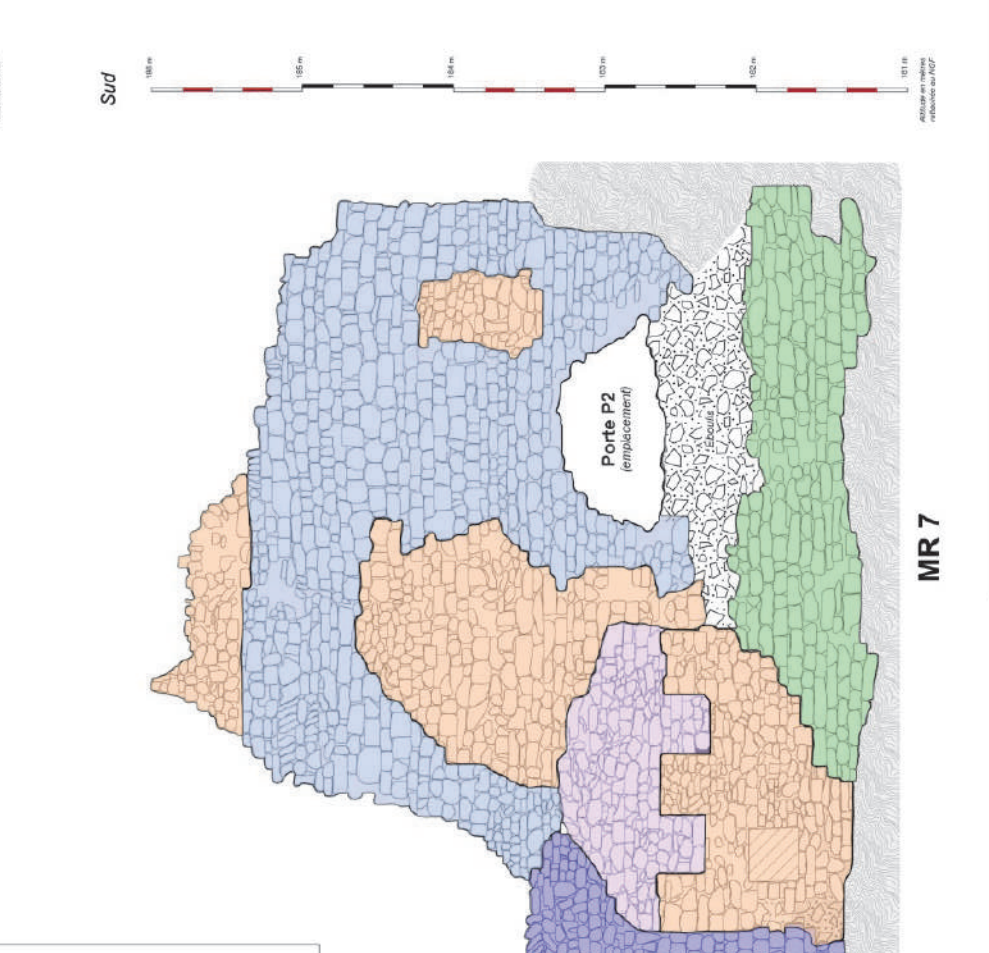
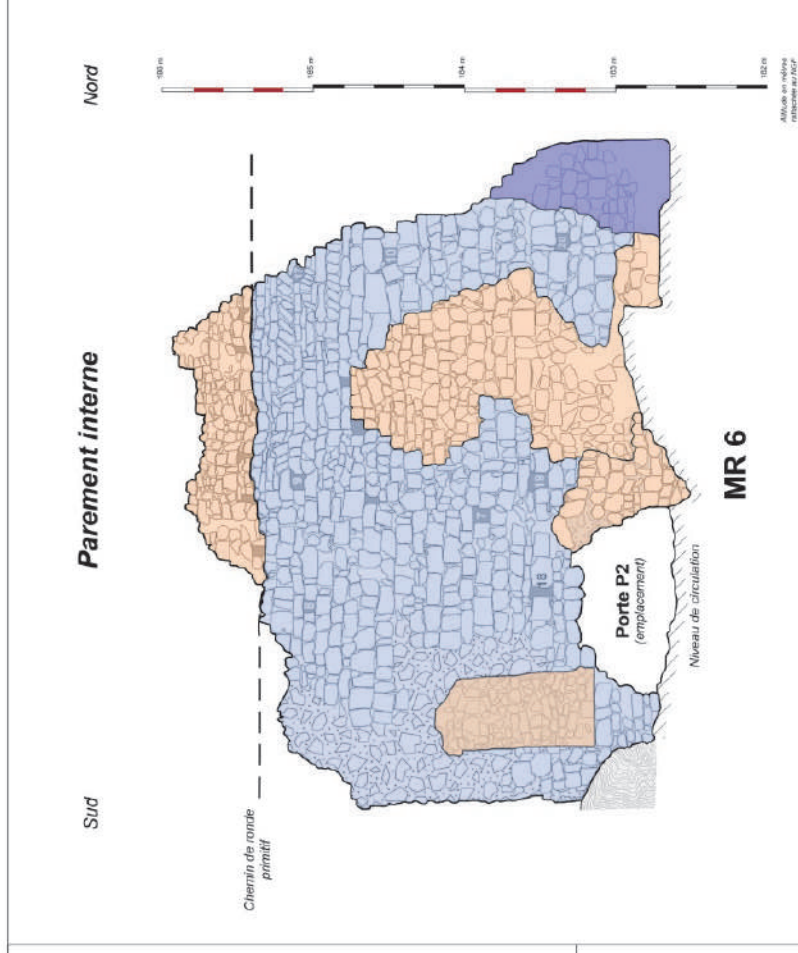
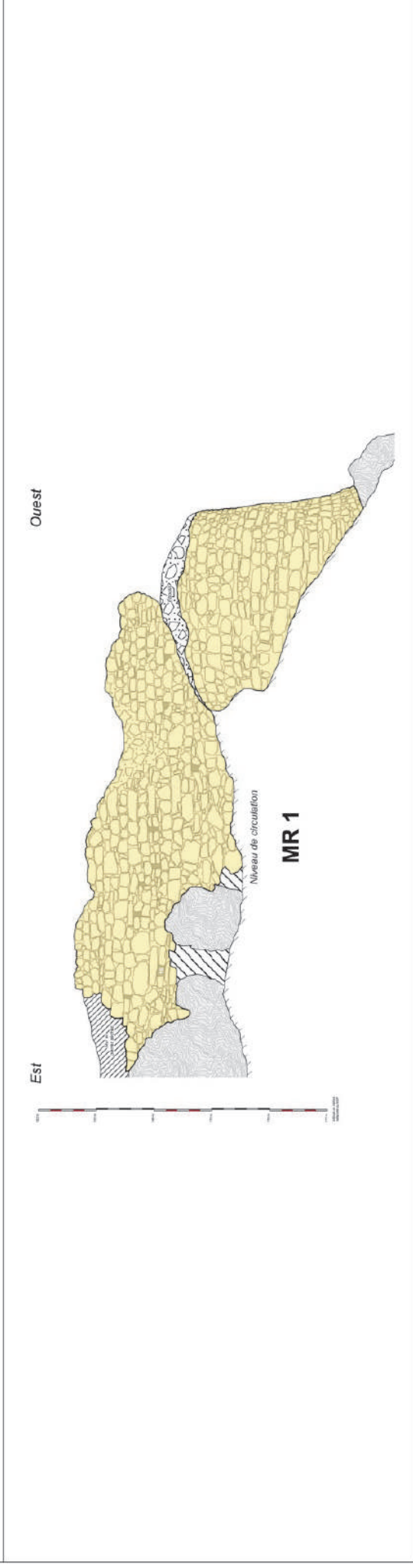
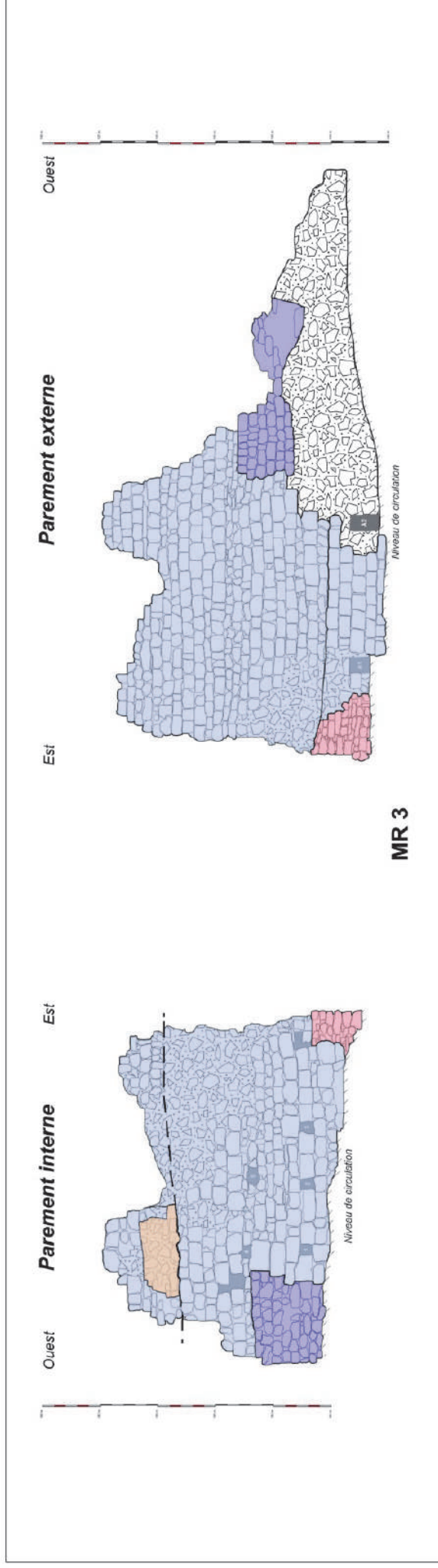
Il faut apparemment attendre les XII^e-XIII^e siècles pour que le château de Vallon apparaisse dans les sources textuelles (Laffont 2009, p. 227).



Fig. 119 : Fossé lapiazé formant un modeste élément défensif au nord du château (photo : F. Loppe, 2012).

⁵⁶ D'après la carte présentée par P.-Y. Laffont, le site de Vallon n'est toutefois pas mentionné dans les sources textuelles avant 1100, mais on sait qu'avant cette époque la documentation est très souvent fragmentaire (Laffont 2009, p. 131).

⁵⁷ D'ailleurs, à une trentaine de mètres à l'est du premier fossé, tout près du chemin actuel, deux maçonneries de facture médiévale distantes d'environ 7 m l'une de l'autre sont visibles, signe d'aménagements dans ce secteur (extension du village castral ? Défense avancée ?).



Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)
Château du Vieux Vallon
 Hypothèse de phasage des élévations du château

Blue	XI ^e s.
Light Blue	XII ^e - XIII ^e s.
Orange	XIII ^e - XIV ^e s.
Green	XIV ^e - XV ^e s.
Yellow	XV ^e - XVI ^e s.
Purple	XVI ^e s.
Pink	XVII ^e s.
Red	XVIII ^e s.
Light Green	XIX ^e s.
Dark Green	XX ^e s.
Dark Blue	XXI ^e s.

Fouille : J.-F. Modat, ALC archéologie, 2012
 Relevés : F. Loppet
 DAO : J.-F. Modat, R. Wiss

C'est probablement de cette époque que datent les vestiges de l'actuel donjon, en moyen et grand appareil calcaire (*Ibid.*). Une tour-maîtresse existait vraisemblablement dès l'origine (XI^e siècle) mais sa localisation, à supposer qu'il en reste quelques vestiges, demeure pour l'heure inconnue.



Fig. 121 : Arase conservée de la tour-maîtresse. Parement nord en moyen et grand appareil calcaire, vraisemblablement datable des XII^e-XIII^e siècles (photo : J.-F. Modat, 2012).

L'appareil de l'actuel donjon, unique sur le site de Vallon, et la discordance d'orientation des maçonneries de cette tour avec le bâti environnant, semblent plaider en faveur d'une construction édifiée après-coup selon un plan qui a sa logique propre.

Ainsi disposé, Vallon correspondrait au modèle du château vivarois qui « apparaît aux XII^e et XIII^e siècles constitué d'une tour maîtresse et d'une enceinte accolée, enserrant une cour accueillant des dépendances domestiques (fournil, cuisine, citerne). Cette chemise enserre parfois aussi une *aula* ou une *camera* » (Laffont 2009, p. 229).

Suite à des destructions, l'enceinte primitive a été reprise à plusieurs endroits (murs MR 3a, MR 3b, MR 5d, MR 6a, MR 6g), vraisemblablement durant les XII^e et XIII^e siècles. Une rampe ou une barbacane est aménagée çà l'ouest (mur MR 7a ; XIII^e-XIV^e siècles) afin d'atteindre et de protéger une porte P2. Puis le côté le plus exposé, au nord, a été renforcé par la construction d'une fausse-braie destinée à défendre la base du mur MR3 (mur MR 1 et tour TO 2 ; durant la guerre de Cent Ans ? Est-ce également durant cette période que le mur d'enceinte MR 21 percé d'une porte P1 a été édifié ?).

Une seconde phase de destruction semble identifiable : elle correspondrait aux brèches (faites au canon ?) visibles dans le mur MR 6a, et comblées par les maçonneries MR 6b et MR 6d. Cette phase est peut-être intervenue durant les guerres de Religion, à la fin du XVI^e siècle, après la destruction et l'incendie du château par les Protestants en 1569 (Valladier-Chante, Roudil 2010). Des réparations de fortune sont réalisées (MR 6c ? MR 4a ? MR 5e ? MR 15 ? MR 7b et MR 7c ?), et il est probable que le donjon était partiellement sinon presque totalement abattu à ce moment, dans la mesure où le mur MR 5e vient se greffer sur l'arase conservée de la tour-maîtresse.

Par la suite, le château aurait été de nouveau détruit en 1628 par les troupes protestantes du duc de Rohan (Valladier-Chante, Roudil 2010). La démolition de pans entiers de courtine au ras du sol alternant avec des murs de plusieurs mètres de haut rend plausible une destruction de la place-forte à la poudre (fourneau de mine). Toutefois, seules des investigations historiques ou archéologiques plus approfondies permettraient de le certifier.

Il est probable que le château ne sera plus occupé par la suite, et que les ruines serviront de carrière de pierres : en effet, la disparition totale des pierres de taille (portes, éléments de baies, blocs du donjon) laisse penser à une opération méthodique de récupération, probablement pour bâtir des maisons villageoises dans les alentours.

Pour conclure, on rappellera que les quelques lignes esquissées ici ne sont que des hypothèses destinées à dégager de grandes phases de construction et de réparation du château de Vallon. Elles demanderaient à être confirmées par des sondages archéologiques et une étude historique détaillée, qui seules permettraient de cerner au mieux l'évolution de ce vaste ensemble archéologique. Nous espérons seulement que ce travail aura permis d'amorcer une réflexion sur la compréhension des vestiges visibles en contribuant à l'actuel processus de mise en valeur du site.

Conclusion

Les origines du château de Vallon sont encore mal documentées, faute d'étude historique approfondie en la matière. Les sondages préalables à la pose du garde-corps ont révélé la présence dans les lapiaz de tessons de céramique non tournée laissant envisager l'utilisation du site comme *oppidum* à l'époque protohistorique.

On ne sait si le site a connu d'autres occupations avant la période médiévale, et notamment durant l'Antiquité, puisqu'aucun mobilier en ce sens n'a pu être découvert. Il semble que ce soit à partir du XI^e siècle, du moins d'après les maçonneries conservées, qu'une fortification à pierres et chaux se met en place sur l'arête calcaire⁵⁸. Cette première fortification correspondrait à certaines maçonneries observées (murs MR 6f, MR 5a, MR 5c, MR 18, MR 3c ?) qui épousent les contours de l'arête rocheuse. Des maçonneries similaires sont visibles au château tout proche de Salavas, de l'autre côté de l'Ardèche, au niveau du vaste logis sommital voûté.

C'est vraisemblablement à cette époque que le fossé rupestre, de modestes dimensions, a été creusé au devant de l'actuel mur MR 3. Il constitue un élément défensif d'assez faible valeur en raison de ses faibles dimensions, tant en largeur qu'en profondeur. On peut d'ailleurs s'interroger sur le fait de savoir si un premier fossé remblayé plus imposant n'existait pas vers l'est, sous l'actuel chemin d'accès⁵⁹.

Il faut apparemment attendre les XII^e-XIII^e siècles pour que le château de Vallon apparaisse dans les sources textuelles (Laffont 2009, p. 227).

C'est probablement de cette époque que datent les vestiges de l'actuel donjon, en moyen et grand appareil calcaire (*Ibid.*). Une tour-maîtresse existait vraisemblablement dès l'origine (XI^e siècle) mais sa localisation, à supposer qu'il en reste quelques vestiges, demeure pour l'heure inconnue.

L'appareil de l'actuel donjon, unique sur le site de Vallon, et la discordance d'orientation des maçonneries de cette tour avec le bâti environnant, semblent plaider en faveur d'une construction édifiée après-coup selon un plan qui a sa logique propre.

Ainsi disposé, Vallon correspondrait au modèle du château vivarois qui « apparaît aux XII^e et XIII^e siècles constitué d'une tour maîtresse et d'une enceinte accolée, enserrant une cour accueillant des dépendances domestiques (fournil, cuisine, citerne). Cette chemise enserme parfois aussi une *aula* ou une *camera* » (Laffont 2009, p. 229).

Suite à des destructions, l'enceinte primitive a été reprise à plusieurs endroits (murs MR 3a, MR 3b, MR 5d, MR 6a, MR 6g), vraisemblablement durant les XII^e et XIII^e siècles. Une rampe ou une barbacane est aménagée çà l'ouest (mur MR 7a ; XIII^e-XIV^e siècles) afin d'atteindre et de protéger une porte P2. Puis le côté le plus exposé, au nord, a été renforcé par la construction d'une fausse-braie destinée à défendre la base du mur MR3 (mur MR 1 et tour TO 2 ; durant la guerre de Cent Ans ? Est-ce également durant cette période que le mur d'enceinte MR 21 percé d'une porte P1 a été édifié ?).

Une seconde phase de destruction semble identifiable : elle correspondrait aux brèches (faites au canon ?) visibles dans le mur MR 6a, et comblées par les maçonneries MR 6b et MR 6d. Cette phase est peut-être intervenue durant les guerres de Religion, à la fin du XVI^e siècle, après la destruction et l'incendie du château par les Protestants en 1569 (Valladier-Chante, Roudil 2010). Des réparations de fortune sont réalisées (MR 6c ? MR 4a ? MR 5e ? MR 15 ? MR 7b et MR 7c ?), et il est probable que le

⁵⁸ D'après la carte présentée par P.-Y. Laffont, le site de Vallon n'est toutefois pas mentionné dans les sources textuelles avant 1100, mais on sait qu'avant cette époque la documentation est très souvent fragmentaire (Laffont 2009, p. 131).

⁵⁹ D'ailleurs, à une trentaine de mètres à l'est du premier fossé, tout près du chemin actuel, deux maçonneries de facture médiévale distantes d'environ 7 m l'une de l'autres sont visibles, signe d'aménagements dans ce secteur (extension du village castral ? Défense avancée ?).

donjon était partiellement sinon presque totalement abattu à ce moment, dans la mesure où le mur MR 5e vient se greffer sur l'arase conservée de la tour-maîtresse.

Par la suite, le château aurait été de nouveau détruit en 1628 par les troupes protestantes du duc de Rohan (Valladier-Chante, Roudil 2010). La démolition de pans entiers de courtine au ras du sol alternant avec des murs de plusieurs mètres de haut rend plausible une destruction de la place-forte à la poudre (fourneau de mine). Toutefois, seules des investigations historiques ou archéologiques plus approfondies permettraient de le certifier.

Il est probable que le château ne sera plus occupé par la suite, et que les ruines serviront de carrière de pierres : en effet, la disparition totale des pierres de taille (portes, éléments de baies, blocs du donjon) laisse penser à une opération méthodique de récupération, probablement pour bâtir des maisons villageoises dans les alentours.

En l'absence de toute étude archéologique préalable, cette opération a permis pallier aux importantes lacunes relatives à l'implantation du château et de son *castrum*.

Les sondages et l'observation des structures bâties ont recélé des informations quant au début de l'occupation du site, mais aussi à l'aménagement des structures défensives.

En effet, les relevés en plan et en élévation obtenus à la suite de cette opération ont révélé les différentes phases de construction et de réfection qu'a connu le château au cours de son occupation.

Ces premières études pourraient fournir des informations quant à la morphogenèse de ce *castrum*. Il est à noter que des habitats troglodytiques sont avérés, et il serait intéressant de connaître le lien chronologique entre les différentes structures bâties et creusées sur ce site du vieux Vallon.

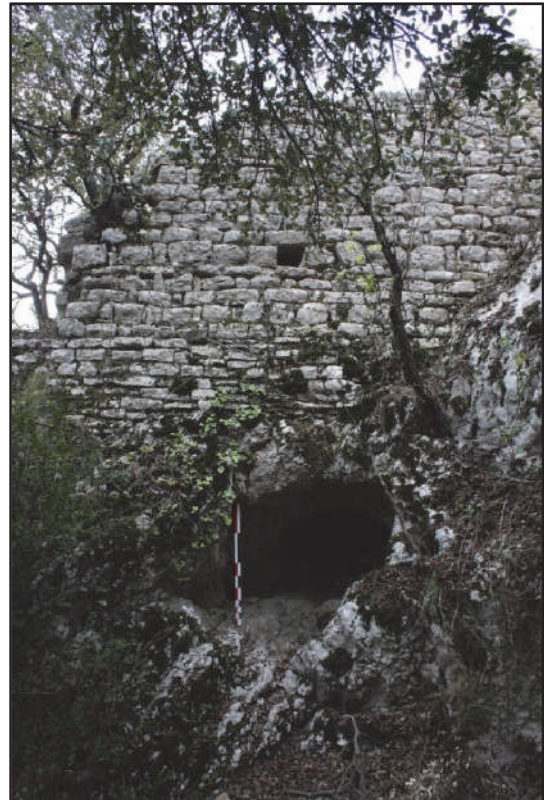


Fig. 122 : Cavité naturelle située sous le mur MR 5 et présentant des aménagements (photo : J.-F. Modat, 2012).

Bibliographie

Archives départementales de l'Ardèche

Série T :

4 T.- n°2 : Extrait du bulletin monumental de la société française d'archéologie.

Série J :

52 J art. 395

52 J art. 292 : Quelques notes sur l'origine des Eglises du Vivarais par A. MAZON, tome 1, 1891.

Revue du Vivarais :

Plans des forteresses du Vivarais, T LXXXI, n°4, octobre-décembre 1977.

Ouvrages

Charrié 1979 : Charrié (P.), *Dictionnaire topographique du département de l'Ardèche*, éd. Guénégaud, 1979.

Laffont 2009 : LAFFONT (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais, pouvoirs et peuplement en France méridionale du haut Moyen Âge au XIII^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

Sanchez et al. 2011 : SANCHEZ (A.), ZUGMEYER (S.), PIERRON (P.), *Aménagement du château féodal et de ses abords, commune de Vallon Pont d'Arc, Ardèche*, avant-projet détaillé, mai 2011, non publié.

Valladier-Chante, Roudil 2010 : VALLADIER-CHANTE (R.), ROUDIL (P.), *Le vieux Vallon et son Chastelas*, 2010, non publié.

Valladier-Chante, 1998 : VALLADIER-CHANTE (R.), *Le Bas-Vivarais au XV^e siècle. Les communautés, la taille et le roi*, Éditions E & R, Valence, 1998.

Valladier-Chante, 1993 : VALLADIER-CHANTE (R.), *Vallon-Pont-d'Arc à la fin du Moyen Âge. Une communauté paysanne du Vivarais. Sant Saornin de Avallon*, Éditions de la Bouquinerie, Valence, 1993.

Thèse

Clément 2011 : CLÉMENT (N.), *Occupation du sol dans le diocèse de Viviers au cours du premier Moyen Âge (V^e - XII^e siècles)*, thèse de troisième cycle en Histoire médiévale dirigée par Denis Menjot, Lyon, 2011.

Index des figures

Fig. 1 : Localisation de Vallon Pont d'Arc (France, Rhône-Alpes, Ardèche). DAO : J.-F. Modat, 2012	13
Fig. 2 : Carte topographique de Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche). Extrait de carte ©IGN au 1/100 000 ^e	14
Fig. 3 : Carte topographique des ruines du Vieux Vallon (en rouge). Extrait de carte ©IGN au 1/25 000 ^e	14
Fig. 4 : Photographie satellite au 1/5 000 ^e localisant le château et des ruines du vieux Vallon (en rouge). Source : www.geoportail.fr ©IGN, DAO : J.-F. Modat, 2012.....	15
Fig. 5 : Parcelles cadastrales prescrites par le Service Régional de l'Archéologie Rhône-Alpes (en rouge) : D 228, 229, 234, 235 et 240. Source : www.cadastre.gouv.fr (2011) DAO : J.-F. Modat, 2012.....	15
Fig. 6 : Matérialisation des tranchées du garde-corps. À gauche la TR 1, à droite les TR 2 et 3.	32
Fig. 7 : Carte géologique de Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche). Extrait de carte ©IGN au 1/25 000 ^e	33
Fig. 8 : Le château du « Vieux Vallon » vu du nord-ouest, bâti au sommet de la crête rocheuse.	34
Fig. 9 : Les occupations antique et du haut Moyen Âge autour du castrum de Vallon (d'après Laffont, 2009)....	35
Fig. 10 : Quelques éléments architecturaux visibles sur les maisons du castrum : porte en arc brisé (à droite) et baie en partie aménagée dans le substrat rocheux (à gauche).	37
Fig. 11 : Un exemple de « crota » dans le castrum du Vieux Vallon.	38
Fig. 12 : Carte postale du Vieux Vallon : maisons bâties à l'emplacement du castrum (www.delcamp.fr).	39
Fig. 13 : Photographie aérienne de 1947 montrant le château du Vieux Vallon et son castrum. Source : www.geoportail.fr ©IGN.....	39
Fig. 14 : Plan du château et du castrum du « vieux Vallon ». D'après un plan des architectes A. Sanchez et S. Zugmeyer, 2011. DAO : J.-F. Modat, 2012.	42
Fig. 15 : Au nord de la tranchée TR1, l'US 1104 s'appuyant contre le muret en pierres sèches liés à la terre MR 3e (à gauche), lui-même appuyé contre le massif de maçonnerie MR 5b (en haut). Photos : J.-F. Modat, 2012.	43
Fig. 16 : Au sud de la tranchée, l'US 1104 s'appuyant contre l'angle du mur MR 5c. À gauche, vue en plan, à droite vue en élévation s'articulant avec le mur MR 5a. Photos : J.-F. Modat, 2012.	44
Fig. 17 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR1.	44
Fig. 18 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR1.	44
Fig. 19 : Semelle de mortier de chaux (US 1204) recouvrant un mortier de tuileau rose (US 1205), plaquée contre l'assise du mur MR 5e. Photo : J.-F. Modat, 2012.	45
Fig. 20 : Le mur MR 5e au sud de la tranchée TR2. À gauche vue en plan : on distingue au sud le comblement de la tranchée de fondation (US 1209). À droite, les deux assises conservées reposant sur le substrat rocheux. Photos : J.-F. Modat, 2012.....	46
Fig. 21 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR2.	46
Fig. 22 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR2.	46
Fig. 23 : Plan du château du « Vieux Vallon ». D'après un plan des architectes A. Sanchez et S. Zugmeyer, 2011. DAO : J.-F. Modat, 2012.	47
Fig. 24 : Coupes et plan des tranchées de la zone 1. Relevés : R. Wiss, DAO : J.-F. Modat, 2012.....	49
Fig. 25 : Tessons de céramique non tournée enrobés dans l'US 1304, colmatant les failles naturelles du substrat rocheux. Photos : J.-F. Modat, 2012.	51
Fig. 26 : Parement interne du mur MR 11 perçu dans la tranchée TR 3b. On notera la présence d'un départ de voûte s'appuyant sur le parement ouest du mur MR 6. À droite, mortier de tuileau rose plaqué contre le mur MR 11. Photos : J.-F. Modat, 2012.....	52

Fig. 27 : Arase du mur MR 11b (vue en plan) dont le parement est s'appui contre le substrat rocheux retouché. Photo : J.-F. Modat, 2012.	52
Fig. 28 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR3b.	53
Fig. 29 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans la tranchée TR3b.	53
Fig. 30 : Le sondage 1 (zone 2) avant intervention. Photo : J.-F. Modat, 2012.	54
Fig. 31 : Stratigraphie sud du sondage 1 (zone 2). En arrière-plan l'ancienne porte d'accès au château partiellement colmatée par un mur en pierres sèches. Photo : J.-F. Modat, 2012.	55
Fig. 32 : Bloc présentant une feuillure et accueillant le système de fermeture d'une porte. Photo : J.-F. Modat, 2012.	55
Fig. 33 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD1 (zone 2).	56
Fig. 34 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD1 (zone 2).	56
Fig. 35 : Coupes et plans des sondages 4 et 1 (zones 1 et 2) (DAO : J.-F. Modat, 2012).	57
Fig. 36 : Le sondage SD4 (zone 1) en cours de fouille, vu du nord-ouest. Photo : J.-F. Modat, 2012.	59
Fig. 37 : Le sol SL 1403 (à gauche) s'appuyant sur deux moellons à peine équarris (à droite). Photos : J.-F. Modat, 2012.	60
Fig. 38 : Le muret MR 15 lié au mortier de chaux s'appuyant sur le substrat rocheux (photo : J.-F. Modat, 2012).	60
Fig. 39 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD4 (zone 1).	60
Fig. 40 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD4 (zone 1).	61
Fig. 41 : Le mur MR25 en plan (à gauche) et en élévation (à droite) perçu dans le sondage SD5 (zone 1). Photos : J.-F. Modat, 2012.	61
Fig. 42 : Répartition par unité stratigraphique du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD5 (zone 1).	62
Fig. 43 : Représentation du mobilier archéologique contenu dans le sondage SD5 (zone 1).	62
Fig. 44 : Quantification du mobilier archéologique prélevé lors de l'opération de fouille (zones 1 et 2).	63
Fig. 45 : Représentation du mobilier archéologique global prélevé (zones 1 et 2).	63
Fig. 46 : Quantification du mobilier céramique par catégorie et par unité stratigraphique.	64
Fig. 47 : Répartition du mobilier céramique par catégorie.	64
Fig. 48 : Tessons de céramique protohistorique présentant un décor (à gauche) et une perforation après cuisson pour accueillir une agrafe de réparation (à droite). Photos : O. Armand, 2012.	65
Fig. 49 : Fragment de bord de plat glaçuré à décor peint datable du XVI ^e siècle (zone 1, TR1, US 1101). Photo : O. Armand, 2012.	65
Fig. 50 : Dessins du mobilier céramique et lithique prélevé lors de l'opération de fouille (DAO : J.-F. Modat, 2012).	66
Fig. 51 : Balles de fronde associées au mobilier céramique protohistorique (zone 1, TR 3b, US 1304). Photo : O. Armand, 2012.	67
Fig. 52 : Galet percé ayant subi l'action du feu (zone 1, TR 3b, US 1304). Photos : O. Armand, 2012.	67
Fig. 53 : Humérus de porc présentant une fracture transverse (à gauche) et des traces de découpe sur la trochlée (photo : P. Magniez, 2012).	68
Fig. 54 : Diaphyse d'ovicapriné présentant des traces de carnivore (photo : P. Magniez, 2012).	69
Fig. 55 : Diaphyse de fémur d'ovicapriné présentant un stigmate d'impact (photo : P. Magniez, 2012).	70
Fig. 56 : M2 inférieure de bovin âgé de 1 an (photo : P. Magniez, 2012).	70
Fig. 57 : M2 supérieure de chèvre âgée de 2 ou 3 ans (photo : P. Magniez, 2012).	70
Fig. 58 : Quantification globale des restes fauniques du château du Vieux Vallon.	71
Fig. 59 : Méreau (zone 2, sondage 1, US 2102). Photos : O. Armand, 2012.	72

Fig. 60 : Monnaie de 1872 (zone 1, sondage 5, US 1502). Photos : O. Armand, 2012.	72
Fig. 61 : Vue générale de la colline du Vieux Vallon, prise depuis le château de Salavas (photo F. Loppe, 2012).	73
Fig. 62 : Vue de la crête sud de la colline du Vieux Vallon, prise depuis le château de Salavas (photo : F. Loppe, 2012).....	73
Fig. 63 : Parement externe du mur MR 3, vue du nord-est (photo : F. Loppe, 2012).	74
Fig. 64 : Le mur MR 3a dont les parements sont composés de moellons calcaires très bien équarris (photo : F. Loppe, 2012).....	74
Fig. 65 : Relevés du mur MR 3 (DAO : J.-F. Modat et R. Wiss, 2012).	75
Fig. 66 : Les archères A1 (à gauche) et A2 (à droite) visibles sur le mur MR 3a (photo : F. Loppe, 2012).	77
Fig. 67 : Le mur MR 3b, reprise de maçonnerie de MR 3a, visible jusqu'au niveau de l'arase (photo : F. Loppe, 2012).	77
Fig. 68 : Moellons disposés de chant au niveau de l'arase conservée du mur MR 3a (photo : F. Loppe, 2012). ...	77
Fig. 69 : Parement interne de MR 3 (à gauche) et vestige de chemin de ronde (à droite) (photos : F. Loppe, 2012).	78
Fig. 70 : Les murs MR 3d et 3e vus de l'ouest (photo : F. Loppe, 2012).....	78
Fig. 71 : La maçonnerie MR 3f occultant les vestiges d'un chemin de ronde (photo : F. Loppe, 2012).	79
Fig. 72 : Aménagement postérieur au chemin de ronde, s'appuyant sur le parapet primitif (photos : F. Loppe, 2012).....	79
Fig. 73 : Le mur MR 1 bâti au devant du mur MR 3 et situé à l'aplomb du fossé entaillé (photo : F. Loppe, 2012).	80
Fig. 74 : Relevés du mur MR 1 et de la tour TO 2 (DAO : J.-F. Modat et R. Wiss, 2012).	81
Fig. 75 : Arrachement du mur MR 1 à l'ouest (photos : F. Loppe, 2012).....	83
Fig. 76 : Ouverture rectangulaire en partie basse du mur MR 1 (à gauche), petite archère droite (à droite) (photos : F. Loppe, 2012).....	84
Fig. 77 : La tour TO 2, construction semi-circulaire appuyée contre le mur MR 1 et dont les mises en œuvres sont à rapproches (photos : F. Loppe, 2012).	84
Fig. 78 : Sommet de la tour TO 2 vue du sud, après déblaiement des arases (photo : F. Loppe, 2012).	85
Fig. 79 : Enceinte MR 21 accolée à la tour TO 1, vue de l'ouest. À droite, présence d'un logement d'écart attestant la présence d'une porte P1 (photos : F. Loppe, 2012).	85
Fig. 80 : Le mur MR 4 vu du sud-ouest, appuyé à droite contre le donjon arasé (photo : F. Loppe, 2012).	86
Fig. 81 : Maçonnerie MR 4c correspondant à un bouchage du mur MR 4b réalisé avec des blocs de récupération (photo : F. Loppe, 2012).	87
Fig. 82 : Maçonnerie MR 4d incluant des fragments de tuile (photo : F. Loppe, 2012).....	87
Fig. 83 : MR 4e (à gauche) s'appuyant sur MR 4a (photo : F. Loppe, 2012).....	87
Fig. 84 : Relevés du mur MR 3 (DAO : J.-F. Modat et R. Wiss, 2012).	89
Fig. 85 : Le mur MR 6 vu de l'ouest (photo : F. Loppe, 2012).	91
Fig. 86 : Le mur MR 6 vu de l'ouest (photo : F. Loppe, 2012).	92
Fig. 87 : MR 6a, vestiges d'un chemin de ronde présentant un système de circulation charpenté en bascule (photos : F. Loppe et J.-F. Modat, 2012).....	92
Fig. 88 : Le bouchage MR 6b vu du sud (photo : F. Loppe, 2012).	93
Fig. 89 : Maçonnerie MR 6c correspondant à un surhaussement du mur MR 6a au niveau de l'ancien chemin de ronde (photo : F. Loppe, 2012).	93
Fig. 90 : Hypothèse de restitution du chemin de ronde du mur MR 6a (dessin : F. Loppe, DAO : J.-F. Modat, 2012).	94
Fig. 91 : Relevés des murs MR 6 et MR 7 (DAO : J.-F. Modat et R. Wiss, 2012).	95
Fig. 92 : MR 6d, reparation situé au nord du mur MR 6a. On notera la présence d'une pierre de taille de calcaire blanc (flèche) dont le gabarit rappelle celui des moellons du donjon arasé (photo : F. Loppe, 2012).	97

Fig. 93 : MR 6e, vestige d'ancrage d'une porte aujourd'hui détruite (photo : F. Loppe, 2012).....	98
Fig. 94 : Le mur MR 6f de belle facture, présentant deux trous de boulin (à droite) (photo : F. Loppe, 2012).....	98
Fig. 95 : Assise en opus spicatum visible au niveau de l'arase du mur MR 6f (photos : F. Loppe, 2012).....	98
Fig. 96 : Chaîne d'angle détruite des murs MR 6f et MR 11 (photo : F. Loppe, 2012).....	99
Fig. 97 : Vestige du mur MR 6f au sud de la tour TO 1 (photo : F. Loppe, 2012).....	99
Fig. 98 : La tour TO 1 s'appuyant sans liaison contre le mur MR 6f (en bas) (photo : F. Loppe, 2012).....	100
Fig. 99 : Vestige du mur MR 6f au sud de la tour TO 1 (photo : F. Loppe, 2012).....	100
Fig. 100 : Présence de déchets de taille pour le calage des moellons et de fragments de tuile dans les jointements (photo : F. Loppe, 2012).....	100
Fig. 101 : Le mur MR 7a constituant la base du mur MR 7 (photo : F. Loppe, 2012).....	101
Fig. 102 : MR 7b, reprise en élévation de la partie basse de la barbacane (photo : F. Loppe, 2012).....	102
Fig. 103 : La porte P3 de la barbacane s'appuyant sans liaison contre le mur MR 6f (photo : F. Loppe, 2012).....	102
Fig. 104 : Le mur MR 7c composé de blocs divers en calcaire, grès et basalte (photos : F. Loppe, 2012).....	103
Fig. 105 : Le mur MR 5a vu du nord, composé de moellons calcaires équarris et présence d'un trou de boulin (photo : F. Loppe, 2012).....	104
Fig. 106 : La maçonnerie MR 5b vu de l'est (à gauche) et de l'ouest (à droite) où s'appuie le muret MR 3e (photos : F. Loppe, 2012).....	104
Fig. 107 : Le mur MR 5d en partie masqué par un muret en pierres sèche (photo : F. Loppe, 2012).....	105
Fig. 108 : Le mur MR 5e vu de l'ouest, recoupé par la tranchée TR 2 du garde-corps (photo : F. Loppe, 2012).....	105
Fig. 109 : Le muret MR 15 lié au mortier de chaux maigre s'appuyant contre MR 18 (photos : F. Loppe, 2012).....	106
Fig. 110 : Le mur MR 18 vu de l'ouest, à surplombant les cavités naturelles (photos : F. Loppe, 2012).....	106
Fig. 111 : Le parement ouest du mur MR 10 (photo : F. Loppe, 2012).....	107
Fig. 112 : Parement est du mur MR 10 dont les assises reposant sur le substrat rocheux suivent la pente (photos : F. Loppe, 2012).....	107
Fig. 113 : Relevés du mur MR 10 (DAO : J.-F. Modat, 2012).....	108
Fig. 114 : Trou de boulin à fourreau traversant visible sur le mur MR 10 (photo : F. Loppe, 2012).....	109
Fig. 115 : Blocage du mur MR 10a contenant des déchets de taille calcaires et une tuile (photos : F. Loppe, 2012).....	109
Fig. 116 : Assises horizontales des parements de la maçonnerie MR 10b (photo : F. Loppe, 2012).....	110
Fig. 117 : Décrochement observable sur l'arase du mur MR 10b correspondant à une niche ? (photo : F. Loppe, 2012).....	110
Fig. 118 : Château de Salavas, situé à quelques kilomètres du Vieux Vallon, présentant des maçonneries semblables au château étudié (photos : F. Loppe, 2012).....	111
Fig. 119 : Fossé lapiazé formant un modeste élément défensif au nord du château (photo : F. Loppe, 2012).....	111
Fig. 120 : Hypothèse de phasage des élévations du château (relevés : F. Loppe, DAO : J.-F. Modat et R. Wiss, 2012).....	112
Fig. 121 : Arase conservée de la tour-maîtresse. Parement nord en moyen et grand appareil calcaire, vraisemblablement datable des XII ^e -XIII ^e siècles (photo : J.-F. Modat, 2012).....	114
Fig. 122 : Cavité naturelle située sous le mur MR 5 et présentant des aménagements (photo : J.-F. Modat, 2012).....	117

SECTION III

Inventaires

3.1. Inventaire du mobilier archéologique

	Mobilier céramique										Mobilier non céramique										TOTAL	%
	CNT	Amphore	Réductrice	Oxydante	Glaçurée	Vernissée	Divers	TCA	Faune	Malacofaune	Fer	Alliage cuvivreux	Scorie	Verre	Monnaie	Lithique						
ZONE 1	US 1101				9						1				1					18	3,8	
	TR 1																					
	US 1102																					
	US 1103																					
	US 1104																					
	US 1201		4	1	1			1	1											8	1,7	
	US 1202					2			2											4	0,9	
	US 1207																					
	US 1209									4										4	0,9	
	US 1210																					
TR 3a									2							1			3	0,6		
US 1301																						
US 1302a																						
US 1302b																						
US 1303a																						
US 1303b																						
US 1304	82		15	7	9		1	2	110	1						9			239	51,1		
US 1305			1		1			2	1										5	1,1		
US 1401				3	7		2		6									1	19	4,1		
US 1402			1	3	4				1										9	1,9		
US 1403									1	3		1	4						10	2,1		
US 1404				3	2		2		1					1					10	2,1		
US 1501				1	3				1										5	1,1		
US 1502	1			16	16		7	3	5	2				1	1				52	11,1		
US 1503			3	3	7		10		6	2									31	6,6		
US 2100																						
US 2101																						
US 2102	1	2	2	7	19			5	12	1									51	10,9		
US 2103																						
TOTAL	84	2	26	44	80	25	1	22	154	1	7	1	6	2	2	11			468	100		
%	18	0,4	5,6	9,4	17,1	5,3	0,2	4,7	32,9	0,2	1,5	0,2	1,3	0,4	0,4	2,4			100			

3.2. Liste des Unités Stratigraphiques

ZONE 1					
Tranchée 1					
N°	Description	Dimensions	Altitudes NGF	Quantité mobilier	Datation
US 1101	US positive. Niveau de circulation actuel dans la partie nord du château. Composé de nombreux débris végétaux (humus).	L. = 10 m l. = 0,50 m Ép. = 0,03 m	182,48 m à 182,36 m	18	Actuel
US 1102	US positive. Couche de terre végétale argilo-sableuse peu compacte de couleur brun foncé. Présence de rares nodules de mortier, de fragments de tuiles et de verre.	L. = 9,40 m l. = 0,50 m Ép. = 0,05 m	182,45 m à 182,33 m	0	Sub-actuel XX ^e siècle
US 1103	US positive. Couche de remblai sablo-argileuse peu compacte et hétérogène de couleur brun à gris clair. Présence de rares fragments de tuiles et de nombreux blocs calcaires posés à plat (L. = 0,15 x l. = 0,12 x ép. = 0,06 m) provenant du versement du mur MR5d.	L. = 2,60 m l. = 0,50 m Ép. = 0,06 m	182,34 m à 182,20 m	0	XX ^e siècle ?
US 1104	US positive. Couche de remblai sablo-limoneuse meuble et hétérogène de couleur beige à gris clair. Présence de nombreux nodules de mortier, de rares fragments de tuiles et d'un fin cailloutis. L'épaisseur totale de cette couche n'a pas été perçue (fond du sondage).	L. = 7,82 m l. = 0,50 m Ép. = >0,35 m	182,24 m à 181,85 m	0	XX ^e siècle ?
Tranchée 2					
N°	Description	Dimensions	Altitudes NGF	Quantité mobilier	Datation
US 1201	US positive. Couche de terre végétale argilo-sableuse peu compacte de couleur brun foncé. Cette couche constitue le niveau de circulation actuel au sud du secteur 2.	L. = 5,20 m l. = 0,50 m Ép. = 0,34 m	182,54 m à 182,45 m	8	Actuel
US 1202	US positive. Niveau de remblai sableux brun jaunâtre moyen très meuble et hétérogène, mêlant de nombreux graviers, des fragments de terre cuite architecturale, et un tessou de céramique contemporain. Cette couche constitue le niveau de circulation actuel au nord du secteur 2.	L. = 5,27 m l. = 0,50 m Ép. = 0,12 à 0,53 m	182,71 m à 182,13 m	4	Sub-actuel XX ^e siècle

US 1203	US positive équivalente à l'US 1104. Repose sur le substrat rocheux calcaire et s'appuie sur le mur MR 5c. Couche de destruction sableuse de couleur gris moyen légèrement compactée en surface, contenant de nombreux nodules de mortier de chaux et quelques fragments de tuiles.	L. = 1,71 m l. = 0,50 m Ép. = ?	182,17 m à 182,14 m	0	Actuel
US 1204	US positive. Semelles de mortier de chaux gris clair reposant sur le substrat rocheux calcaire (US 1206) et l'US 1205 (mortier de tuileau), et s'appuyant sur le mur l'assise débordante du MR 5e au sud de la tranchée 2.	Ép. = 0,13 à 0,17 m	182,61 m à 182,26 m	0	Moyen Âge
US 1205	US positive. Couche de construction. Mortier de tuileau rose reposant sur le substrat rocheux et recouvrant la base du mur MR 5e.	Ép. = 0,06 m	182,55 m	0	Moyen Âge
US 1206	US positive. Substrat rocheux calcaire affleurant dans la tranchée 2.		183,27 m à 182,23 m	0	Géologique
US 1207	US positive. Couche de remblai sablo-limoneuse meuble et hétérogène de couleur beige à gris clair. Présence de nombreux nodules de mortier, de rares fragments de tuiles et d'un fin cailloutis.	L. = 2,05 m l. = 0,50 m Ép. = 0,19 m	183,13 m à 182,80 m	0	Actuel
US 1208	US négative. Tranchée de fondation du mur MR 5e, située au sud de celui-ci et ayant entamé un fin niveau sableux (US 1210). Le substrat rocheux semble également avoir été entaillé.	L. = 0,80 m l. = 0,50 m	182,61 m à 182,26 m	0	Moyen Âge
US 1209	US positive. Comblement de la tranchée de fondation du mur MR 5e. De couleur brun sombre et de nature argileuse, ce comblement présente en surface des restes de faune posés à plat.	L. = 0,80 m l. = 0,50 m Ép. = ?	182,84 m	4	Moyen Âge
US 1210	US positive. Niveau de circulation sableux jaunâtre très compact reposant sur le comblement de la tranchée de fondation du mur MR 5 ^e (US 1209).	L. = 0,81 m l. = 0,50 m Ép. = 0,03 m	182,86 m à 182,80 m	0	Moyen Âge ?
Tranchées 3a et 3b					
N°	Description	Dimensions	Altitudes NGF	Quantité mobilier	Datation
US 1301	US positive. Niveau de circulation actuel dans la partie centrale du	L. = 7,65 m l. = 0,50 m	183,48 m à 183,36 m	3	Actuel

	château, composé d'un sable grossier.				
US 1302a	US positive. Couche de terre végétale argilo-sableuse peu compacte de couleur brun foncé. Cette couche constitue le niveau de circulation actuel du secteur 3.	L. = 1,58 m l. = 0,50 m Ép. = 0,07 m	183,49 m à 183,35 m	0	Actuel
US 1302b	US positive. Couche de terre végétale semblable à l'US 1302a.	L. = 1,51 m l. = 0,50 m Ép. = 0,05 m	183,34 m à 183,03 m	0	Actuel
US 1303a	US positive. Couche de remblai sableuse meuble et homogène de couleur gris clair. Présence de nombreux nodules de mortier, de rares scories et de céramique grise et vernissée.	L. = 2,14 m l. = 0,50 m Ép. = 0,29 m	183,39 m à 183,13 m	0	Moderne ?
US 1303b	US positive. Couche de remblai sableuse meuble et homogène de couleur gris clair, semblable à l'US 1303a.	L. = 2,15 m l. = 0,50 m Ép. = 0,34 m	183,12 m à 182,97 m	0	Moderne ?
US 1304	US positive. Couche de sédimentation argilo-limoneuse homogène de couleur brun sombre et peu compacte, colmatant les failles naturelles du substrat rocheux. Présence de nombreux tessons de céramique non tournée, d'os de faune et de balles de fronde.	L. = 0,37 m l. = 0,50 m Ép. = 0,19 m	183,25 m à 182,99 m	239	Protohistoire Âge du Bronze récent / Premier âge du Fer
US 1305	US positive. Couche de remblai sableux mêlé à un cailloutis, meuble et hétérogène de couleur brun à gris clair. Présence de nombreux nodules de mortier de chaux, de fragments de tuiles et de verre actuel, ainsi que des blocs calcaires et des galets ne provenant pas du mur MR 11.	L. = 2,40 m l. = 0,50 m Ép. = >0,35 m	183,01 m à 182,66 m	5	Moderne ?
Sondage 4					
N°	Description	Dimensions	Altitudes NGF	Quantité mobilier	Datation
US 1401	US positive. Niveau de circulation actuel dans la partie centrale du château, composé de terre végétale mêlée d'un sable grossier.	L. = 2,00 m l. = 2,00 m Ép. = 0,13 m	183,34 m à 183,21 m	19	Actuel
US 1402	US positive. Couche de remblai sableux meuble et homogène de couleur gris clair, reposant en partie sur le substrat rocheux calcaire. Elle s'appuie sur le mur MR 15 et recouvre les vestiges d'un niveau de circulation (US 1403). Présence de tessons de céramique	L. = 2,00 m l. = 2,00 m Ép. = 0,28 m	183,21 m à 182,86 m	9	Moderne ?

	et de rares os de faune.				
US 1403	US positive. Niveau de circulation argilo-sableux brun moyen compact et hétérogène, mêlé d'un fin gravier. Reposant sur le substrat rocheux calcaire, il s'appuie sur deux moellons grossièrement équarris et liés à la terre, eux-mêmes adossés au substrat rocheux retouché. On note la présence de rares fragments de tuile et d'os de faune.	L. = 0,72 m l. = 0,55 m Ép. = 0,11 m	183,04 m à 182,95 m	10	Moyen Âge
US 1404	US positive. Couche de remblai limono-sableux mêlé de graviers, peu compact et homogène et de couleur beige moyen. Elle recouvre au nord le lambeau de sol (US 1403) et s'appuie à l'ouest contre le substrat rocheux calcaire.	L. = 1,32 m H. = 0,32 m Ép. = 0,12 m	183,07 m à 182,95 m	10	Moyen Âge
Sondage 5					
N°	Description	Dimensions	Altitudes NGF	Quantité mobilier	Datation
US 1501	US positive. Niveau de circulation actuel dans la partie sud du château, composé de terre végétale limono-sableuse homogène de couleur brun moyen. Présence de rares tessons de céramique et de fragments de tuiles.	L. = 4,60 m l. = 1,50 m Ép. = 0,13 m	183,31 m à 183,22 m	5	Actuel
US 1502	US positive. Remblai sableux brun à gris moyen mêlé de graviers et de cailloux calcaires, meuble et hétérogène.	L. = 4,60 m l. = 1,50 m Ép. = 0,18 m	183,13 m à 183,04 m	52	Sub-actuel
US 1503	US positive. Couche de destruction limono-sableux orangé homogène et peu compact, mêlé d'un cailloutis calcaire et induré en surface. Présence de plaques de mortier de chaux lissées, d'éclats calcaires et de fragments de tuiles. On notera la présence d'une peinture de facture contemporaine et d'une monnaie.	L. = 4,60 m l. = 1,50 m Ép. = >0,07 m	183,07 m à 182,86 m	31	XIX ^e siècle
ZONE 2					
Sondage 1					
N°	Description	Dimensions	Altitudes NGF	Quantité mobilier	Datation
US 2100	US positive. Niveau de circulation actuel sur le versant sud du fossé, au pied du mur 3. Présence de	L. = 2,00 m l. = 2,00 m Ép. = 0,11 m	181,41 m à 180,86 m	0	Actuel

	nombreux débris végétaux (humus), de fragments de verre actuel et de malacofaune.				
US 2101	US positive. Couche de terre végétale argilo-sableuse peu compacte de couleur brun foncé.	L. = 2,00 m l. = 2,00 m Ép. = 0,14 m	181,36 m à 180,90 m	0	Actuel
US 2102	US positive. Remblai sableux jaunâtre à gris moyen mêlé d'un cailloutis calcaires, meuble et hétérogène. Présence de fréquents nodules de mortier de chaux, de fragments de tuiles et de céramiques vernissées.	L. = 2,00 m l. = 2,00 m Ép. = >0,37 m	181,22 m à 180,77 m	51	Moderne ?
US 2103	US positive. Couche de sédimentation argileuse beige orangée peu compacte mêlant des fragments de substrat rocheux calcaire, et située au sud-est du sondage.	L. = 0,85 m l. = 1,08 m Ép. = ?	180,83 m à 180,74 m	0	Géologique
US 2104	US positive. Semelle de mortier de chaux rose clair reposant sur le substrat rocheux calcaire retouché.	L. = 2,00 m l. = 0,85 m Ép. = 0,02 m	180,91 m à 180,77 m	0	Moderne ?

3.3. Liste des Faits archéologiques

ZONE 1				
MR 5a	Mur de très belle facture édifié en moellons calcaires équarris et appareillés, liés par un mortier de chaux blanc très fortement dosé. Le blocage est également appareillé pour renforcer la cohésion de l'ensemble. Son parement extérieur a été édifié sur le rocher calcaire. Un trou de boulin est observable (L.= 0,20 x H.= 0,20 m environ). Sa liaison avec le mur MR 5f est détruite.	L. = 5,32 m H. = 4,23 m Ép. = 1,05 m	183,17 m à 179,95 m	Moyen Âge
MR 5b	Massif de maçonnerie bâti en moellons calcaires très bien équarris et appareillés, liés par un mortier de chaux très bien dosé. Possible emplacement d'une porte, mais absence de piédroit et d'ancrage de gonds.	L. = 1,90 m H. = 1,96 m Ép. = 1,22 m	183,79 m à 181,83 m	Moyen Âge
MR 5c	Mur lié au mortier de chaux blanc très bien dosé dont l'orientation est divergente de celle de MR 5d. Ses moellons calcaires très bien équarris sont harpés une assise sur deux avec le mur MR5a avec lequel il est contemporain.	L. = 2,48 m H. = 1,20 m Ép. = 1,16 m	182,10 m à 180,90 m	Moyen Âge
MR 5d	Maçonnerie ancrée contre le massif MR 5b postérieurement à la destruction partielle de ce dernier. Fortement arasé et en partie masqué par un muret en pierres sèche qui le recouvre (MR 5g), il vient se greffer postérieurement au sud dans le mur MR 5c.	L. = 5,42 m H. = 1,20 m Ép. = 1,10 m	182,87 m à >181,96 m	Moyen Âge
MR 5e	La tranchée 2 a recoupé le mur MR 5e qui se rattache au mur MR 5f; leur état de conservation n'a pas permis de déterminer la nature de leur liaison. Épais d'un mètre, ce mur fortement arasé se dirige avec une légère inflexion vers les ruines de la tour-maîtresse, à l'ouest. Certaines observations laissent penser qu'il s'y est ancré après la destruction de cette dernière.	L. = 4,74 m H. = 0,35 m Ép. = 0,92 m	183,06 m à 182,49 m	Moyen Âge
MR 11	Mur constitué de blocs calcaires bruts liés au mortier de chaux blanc, dont ne subsiste que la base. Il constitue la paroi sud de la citerne dont subsiste un vestige d'enduit de mortier de tuileau sur son parement interne. Perpendiculaire aux murs MR 6f et MR 11b, son orientation est ???	L. = 2,39 H. = 2,85 Ép. = 0,90 m	183,26 m à 180,41 m	Moyen Âge
MR 11b	Mur constitué de blocs calcaires bruts liés au mortier de chaux blanc, dont ne subsiste que la base. Aménagé par une saignée dans le substrat rocheux, il constitue la paroi est de la citerne. Perpendiculaire au mur MR 11, son orientation est N.34.	L. = ? H. = ? Ép. = 0,74 m	183,44 m	Moyen Âge
MR 15a	Vestiges d'un muret orienté N.35 dont ne subsiste que l'assise formé de quelques moellons (0,13 x 0,29 x 0,22 m) liés à la terre. Deux moellons portent des traces d'usure sur leur partie supérieure.	L. = 0,80 m H. = 0,25 m Ép. = 0,65 m	183,03 m à 182,78 m	

MR 15b		L. = 1,78 m H. = 0,55 m Ép. = 0,11 m		
MR 20		L. = 0,48 m H. = 0,25 m Ép. = 0,65 m	183,22 m à 183,21 m	
MR 25				
ZONE 2				
MR 1				
MR 3a	Observé au niveau du parement extérieur sur une hauteur de 5 assises. La maçonnerie se compose d'un moyen appareil de moellons calcaires gris très bien équarris liés par un mortier de chaux grisâtre très bien dosé. Des impacts de pointerolle sont observables sur les pierres. Les joints, très fins, n'ont nécessité aucun calage. Le blocage se compose de déchets de taille calcaires noyés dans un bain de mortier. Deux archères couvertes d'un linteau sont visibles. Leur ébrasement semble assez faible mais l'importance du comblement empêche de le certifier.	L. = 2,20 m H. = 1,24 m Ép. = ?		XII ^e siècle ?
MR 3b	Cette maçonnerie a repris le mur MR 3a en élévation et se poursuit jusqu'au sommet de l'arase conservée. Il s'agit d'une construction bâtie en moellons calcaires bien équarris sur lesquels on note des traces d'outils. Ces moellons sont bien appareillés et garnissent des assises ondulantes qui pour la plupart ne suivent pas une ligne horizontale. Quelques éclats sont utilisés en calages. Le liant est un mortier de chaux très bien dosé (sable de rivière non tamisé) et le blocage est constitué de déchets de taille calcaires assisés. Au niveau de l'arase, on remarque cinq petits moellons disposés de chant. Au niveau du parement intérieur, la maçonnerie comporte en partie basse trois cavités façonnées dans la même assise, et surplombant les archères. Deux autres trous ont été retaillés <i>a posteriori</i> dans le parement, à environ 0,80 m au dessus des précédents, et sont d'aplomb avec les trous 1 et 2. L'arase de la construction correspond aux vestiges d'un chemin de ronde probablement élargi par une galerie charpentée encastrée.	L. = 2,20 m H. = 1,24 m Ép. = 1,30 m		XIII ^e siècle ?
MR 3c	Ce mur se caractérise par un décalage d'assises avec la phase MR 3b. Cette maçonnerie est bâtie en moellons calcaires de petites dimensions bien appareillés dont la face de parement a été simplement dégrossie (rares calages). Le mortier de chaux est très bien dosé et le blocage appareillé.	L. = 2,20 m H. = 1,24 m Ép. = 1,30 m		XI ^e siècle ?

MR 3d	Restauration maçonnée au ciment d'époque contemporaine visible en partie basse de l'extrémité orientale du mur MR3b et destinée à consolider l'arrachement maçonné.	L. = 2,20 m H. = 1,24 m Ép. = 1,30 m		Époque contemporaine
MR 3e	Muret de pierres arasé lié à la terre (ép. : 0,85 m ; H conservé : 0,50 m) réalisant la jonction entre l'arrachement oriental du mur MR3b et le mur MR5 contre lequel il s'appuie sans liaison.	L. = 1,91 m H. = 0,43 m Ép. = 0,92 m		Époque contemporaine
MR 3f	Petit massif de maçonnerie au sommet du mur MR 3b (parement intérieur) qui a en partie occulté l'ancien chemin de ronde. Bâti en petits moellons calcaires équarris de récupération liés par un mortier de chaux grisâtre relativement beurrant, ce bloc est accolé à l'ancien parapet du chemin de ronde primitif de MR3b. Pilier soutenant un chemin de ronde surélevé sur arcs ?	L. = 1,20 m H. = 1,20 m Ép. = 0,80 m		bas Moyen Âge ? Époque moderne ?

3.4. Inventaire des photographies